

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE RELATIVE AU PLAN DIRECTEUR EN
TRANSITION, INNOVATION ET EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC 2018-2023

DOSSIER : R-4043-2018

RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente
Me MARC TURGEON et
Me NICOLAS ROY

AUDIENCE DU 25 MARS 2019

VOLUME 9

RIOPEL GAGNON LAROSE
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL
avocate de la Régie

REQUÉRANTE :

Me STEFAN CHRIPOUNOFF
avocat Transition énergétique Québec (TEQ)

PARTICIPANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO), l'Association
hôtellerie Québec et l'Association des
restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ);

Me SYLVAIN LANOIX
avocat de l'Association des consommateurs
industriels de gaz, l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et le
Conseil de l'industrie forestière du Québec (ACIG-
AQCIE-CIFQ);

Me MICHAEL DEZAINDE
avocat de l'Association québécoise du propane et
l'Association canadienne du propane (AQP-ACP);

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE et
Me LUDOVIC FRASER
avocats d'Énergir, S.E.C.;

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (Section Québec) (FCEI);

Me ADINA GEORGESCU et
Me ALEXANDRE MACBETH
avocats de Gazifère inc.;

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD
avocate du Groupe de recommandations et d'action
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me SIMON TURMEL
avocat d'Hydro-Québec Distribution (HQD);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID
avocat d'Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER
avocat du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me MARC BISHAI
avocat du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat du Regroupement pour la transition,
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ);

Me MARIE-ANDRÉE HOTTE
avocate de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	6
LISTE DES PIÈCES	7
PRÉLIMINAIRES	8
PREUVE DE GAZIFÈRE	
JULIE-CHRISTINE LACOMBE	
JEAN-BENOÎT TRAHAN	
FRANÇOIS BOULANGER	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	9
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	38
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	44
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	53
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	55
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	67
PREUVE DE HQD	
STÉPHANIE CARON	
ANITA TRAVIESO	
MYRIAM HUDON	
INTERROGÉES PAR Me SIMON TURMEL	80
CONTRE-INTERROGÉES PAR Me SYLVAIN LANOIX	82
CONTRE-INTERROGÉES PAR Me STEVE CADRIN (AHQ-ARQ)	104
CONTRE-INTERROGÉES PAR Me STEVE CADRIN (ACEFO)	129

R-4043-2018
25 mars 2019

- 5 -

CONTRE-INTERROGÉES PAR Me ANDRÉ TURMEL	142
CONTRE-INTERROGÉES PAR Me PRUNELLE THIBAUT- BÉDARD	154
CONTRE-INTERROGÉES PAR Me MARC BISHAI	169
CONTRE-INTERROGÉES PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	196

LISTE DES ENGAGEMENTS

		<u>PAGE</u>
E-1 (HQD)	Expliquer la différence entre les frais d'exploitation de (3,2 M) prévus à la colonne 4057 et les frais d'exploitation de (4,7 M) prévus à la colonne 2019 - 2020 du Plan directeur (demandé par le GRAME)	160
E-2 (HQD)	Fournir le pourcentage du budget de HQD en efficacité énergétique qui est versé aux clients participants sous la forme d'appui financier en (2018) (demandé par le RNCREQ)	189
E-3 (HQD)	Fournir les modalités du programme Maison efficace, tel qu'il existait et notamment au chapitre des efforts en rapport avec les chauffe-eau à trois éléments (demandé par ROÉÉ)	215

LISTE DES PIÈCES

		<u>PAGE</u>
C-ACIG-AQCIE-CIFQ-0026	Analyse d'Econoler de mars 2018	93
C-ACIG-AQCIE-CIFQ-0027	Extrait de la plus récente prévision de la demande d'électricité par Hydro-Québec produite sous la cote B-012, dans le cadre du dossier tarifaire deux mille dix-neuf, deux mille vingt (2019-2020), le dossier R-4057-2018	101
C-ACIG-AQCIE-CIFQ-0028	Extrait de la répartition du coût de service deux mille dix-neuf (2019), faite par Hydro-Québec suivant la décision tarifaire deux mille dix-neuf, deux mille vingt (2019-2020) de la Régie, produite sous la pièce B-0183 dans le dossier R-4057-2018	101
A-0137 :	Extrait d'une évaluation de transformation du marché pour les thermostats électroniques muraux pour plinthes électriques datée du 21 décembre 2016	228

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-cinquième
2 (25e) jour du mois de mars :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-cinq (25)
8 mars deux mille dix-neuf (2019), dossier R-4043-
9 2018. Demande relative au Plan directeur en
10 transition, innovation et efficacité énergétiques
11 du Québec 2018-2023. Poursuite de l'audience.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, Madame la Greffière. Alors, bonjour à vous
14 tous et à vous toutes. On va poursuivre donc le
15 contre-interrogatoire du panel des témoins de
16 Gazifère avec maître Cadrin. J'imagine que vous
17 allez faire votre contre-interrogatoire pour l'AHQ-
18 ARQ et l'ACEFO ou vous allez les séparer?

19 Me STEVE CADRIN :

20 Oui. Bien, c'est comme vous voulez.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Vous êtes comme...

23 Me STEVE CADRIN :

24 Je pense que je peux rester devant vous puis
25 continuer allègrement et changer en cours de route

1 de nom.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Pas de problème. Alors, on vous écoute.

4

5 PREUVE DE GAZIFÈRE

6

7 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-cinquième

8 (25e) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

9

10 JULIE-CHRISTINE LACOMBE

11 JEAN-BENOÎT TRAHAN

12 FRANÇOIS BOULANGER

13

14 SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, déposent et

15 disent :

16

17 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

18 Q. **[1]** Alors, merci. Alors, Steve Cadrin tout d'abord

19 pour les questions de l'AHQ-ARQ. Il y en aura

20 relativement peu, alors ça commence comme ça. Je

21 vous amènerais peut-être à regarder ensemble, une

22 question de partir du même endroit, la pièce C-GI-

23 34, à la page 4. C'est la version révisée, dans le

24 fond, de GI-4, Document 1.1. Et nous y voyons...

25 page 4, oui, nous y voyons un sympathique tableau

1 que nous ne voyez pas vraiment, à part les
2 couleurs. C'est dur pour les yeux. Ah! Merci, c'est
3 gentil, vous êtes... Il y a un effort qui a été
4 fait pour moi. Merci. C'est excellent comme ça.
5 Merci beaucoup, Madame.

6 Alors, on peut voir les résultats. En fait,
7 rappelons-nous que nous parlons des chauffe-eau
8 sans réservoir à condensation, le programme 47.5.
9 et on peut voir que les résultats des tests TCTR et
10 TNT. Pour ces mesures-là, d'abord c'est négatif
11 dans les deux cas. Puis on peut se demander puis on
12 se posait la question, pourquoi on maintenait...
13 Peut-être que je vais vous laisser commencer comme
14 ça la matinée, pourquoi on maintenait ce programme-
15 là malgré que c'est négatif. J'aurai la question
16 qui suit par la suite, je vous l'avais déjà un
17 petit peu exposé, mais allons-y peut-être à partir
18 de cette question-là. C'est un projet pilote, on
19 est d'accord là.

20 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

21 R. Bien, d'une part, c'est un projet pilote, alors il
22 y a beaucoup d'éléments qui doivent être révisés
23 lors de l'évaluation à venir. Également, il y a eu
24 une imposition de la part de la Régie d'un taux
25 d'opportunisme qui est un taux d'opportunisme qui

1 provient de chez Énergir qui va être à révisé. Et
2 bien entendu, sans ce taux d'opportunisme si élevé,
3 on ne serait pas au même résultat.

4 À ce niveau-là, sans mettre en doute le
5 résultat qui vient de chez Énergir, dans le cas de
6 Gazifère, ce qu'on sait chez nous, c'est que ce
7 programme-là a eu un effet dans le marché. C'est-à-
8 dire que, avant qu'on arrive, il n'y avait pas de
9 transfert du chauffe-eau avec réservoir à sans
10 réservoir. Donc, il faut voir comment traiter cette
11 information-là dans le niveau du taux
12 d'opportunisme.

13 Mais, si le moindrement le taux
14 d'opportunisme baisse, bien à ce moment-là le TCTR
15 va devenir positif. Et la même chose au niveau des
16 surcoûts qu'on évalue, qui a été évalué
17 initialement. Si jamais il y avait une baisse par
18 exemple, bien le TCTR deviendrait également
19 positif.

20 Alors, la question à la base, c'est
21 pourquoi le maintenir? Bien, on est justement en
22 train de développer un programme, alors on n'est
23 pas au moment où est-ce qu'on doit se demander si
24 on doit le maintenir. On est dans le moment où est-
25 ce qu'on doit plutôt développer le programme.

1 Q. [2] D'accord. Et là je vais référence au tableau
2 qu'on a devant nous. Merci pour le retour en
3 arrière. D'une certaine façon, vous avez déjà
4 répondu à certains de ces éléments-là
5 antérieurement, mais pour recadrer notre question.
6 On regarde le tableau vous avez le programme,
7 projet pilote approuvé par la Régie là, dont on a
8 déjà discuté dans la décision, je pense, c'est
9 D-2017-133, sauf erreur, où on a approuvé ce
10 programme-là.

11 Mais, quelle portion de ce tableau-là
12 couvre la portion programme pilote ou projet
13 pilote? Parce que là vous l'avez mis, de ce que je
14 peux voir, sur la totalité du programme?

15 R. Bien, ultimement, on va le voir en cours de route.
16 Donc, ce qui est prévu, c'est qu'à la fermeture
17 deux mille dix-neuf (2019) on va arriver... bien,
18 dès deux mille dix-huit (2018), il va y avoir un
19 certain retour dans le cadre de la fermeture. Mais,
20 on n'aura pas beaucoup de participants puis on
21 n'aura pas toute l'information requise.

22 À la fermeture deux mille dix-neuf (2019),
23 on va avoir deux ans disons, un an et trois... un
24 an et un quart de fait, donc on va avoir commencé à
25 voir un peu plus clair. On va avoir une évaluation

1 à ce moment-là de manière plus précise du
2 programme. Et suite à l'évaluation, à ce moment-là,
3 on pourra déterminer, dans un dossier ultérieur,
4 pour le faire virer d'un programme pilote à un
5 programme traditionnel.

6 Q. **[3]** O.K. La façon qu'il est présenté actuellement,
7 vous dites « on va le mettre traditionnel, dans le
8 fond, pour l'instant, même s'il est pilote. » Parce
9 que là vous le mettez sur les cinq années là,
10 malgré le...

11 R. Non, parce que s'il devient traditionnel, les
12 chiffres risquent d'être encore plus élevés que ce
13 qu'on a ici là.

14 Q. **[4]** Ah! D'accord.

15 (9 h 05)

16 R. Comme on le voyait déjà avec notre... ce qu'on vous
17 disait hier (sic) où est-ce qu'on est déjà rendu à
18 vingt-trois (23) participants au mois de février.

19 Q. **[5]** Oui.

20 R. Le quatre-vingt-cinq (85) va être battu très
21 allègrement si on a la possibilité du dépassement.
22 Alors, en mode programme réel, ça devrait être des
23 niveaux de participation qui devraient être
24 supérieurs. On l'espère du moins.

25 Q. **[6]** Alors, si je comprends bien votre réponse, ce

1 que je vois là, parce que vous dites, les chiffres,
2 serait peut-être supérieur si c'était un programme
3 très traditionnel ou usuel, ce que je vois à
4 l'écran en ce moment, les années que je vois à
5 l'écran, c'est cinq ans de projets pilotes, votre
6 estimation de cinq ans de projets pilotes, exact?

7 R. Oui.

8 Q. **[7]** O.K.

9 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

10 R. En fait ce qu'il faut se rappeler... Bonjour.

11 Q. **[8]** Bonjour.

12 R. C'est que Gazifère n'a pas fait un plan global sur
13 cinq ans. Donc, on a pris nos hypothèses deux mille
14 dix-neuf - deux mille vingt (2019-2020), puis on a
15 étendu l'année deux mille vingt (2020) aux années
16 subséquentes. Donc, il n'y a pas de transformation
17 du programme qui a été prévue, bien que
18 l'évaluation du programme Chauffe-eau sans
19 réservoir, bien, du projet pilote, est prévue en
20 deux mille dix-neuf - deux mille vingt (2019-2020).
21 S'il y a lieu, on transformera nos projections.

22 Q. **[9]** Je vais allègrement passer en mode ACEFO. Alors
23 donc Steve Cadrin pour l'ACEF de l'Outaouais. Puis
24 je vais rester dans la même discussion. J'avais des
25 questions sur ce point-là. Permettez-moi juste un

1 instant, j'ai oublié mon ordinateur derrière. Je
2 reviens. Le mode sans papier. Je reviens à ce que
3 je disais tout à l'heure. Je vous parle... en fait
4 toujours du même programme. Et quant à la décision
5 D-2017-133, on avait la mention lors de cette
6 décision-là d'un certain nombre de paramètres que
7 vous vouliez modifier, dont le taux d'opportunisme.
8 Ce que vous avez mentionné tout à l'heure. Je
9 comprends que les chiffres que l'on voit
10 présentement à l'écran en parallèle, donc le vingt-
11 huit mille cinq cents (28 500), par exemple, pour
12 l'aide financière versée sur les projets implantés
13 résulte des modifications que la Régie a comme
14 imposées dans sa décision D-2017-133. C'est exact?

15 R. Oui, c'est conforme à la décision.

16 Q. **[10]** D'accord. Et pour les années subséquentes,
17 deux mille dix-neuf - deux mille vingt (2019-2020),
18 deux mille vingt - vingt et un (2020-2021),
19 peut-être expliquer d'abord le saut entre deux
20 mille dix-neuf - deux mille vingt (2019-2020)...
21 pardon, deux mille dix-huit - deux mille dix-neuf
22 (2018-2019) et deux mille dix-neuf - deux mille
23 vingt (2019-2020), peut-être expliquer les
24 paramètres qui ont changé pour mieux comprendre.
25 D'abord, est-ce que le taux d'opportuniste demeure

1 toujours cinquante-huit pour cent (58 %) ou est-ce
2 que vous avez fait des modifications à ce niveau-
3 là?

4 R. Il n'y a aucune modification. La seule différence
5 provient du nombre de participants.

6 Q. **[11]** C'est beau. Et peut-être juste pour nous
7 rappeler. Je pense que vous avez déjà répondu à
8 cette question-là. Vous aviez combien de
9 participants réels pour l'année deux mille dix-huit
10 (2018)?

11 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

12 R. On avait mentionné trente-cinq (35) dans la
13 présentation.

14 Q. **[12]** Trente-cinq (35). Merci.

15 R. On se souviendra du contexte qui a été cité
16 vendredi.

17 Q. **[13]** Absolument. Ensuite, vous avez une durée de
18 vie utile également pour ces chauffe-eau dont on
19 parle, qui a été ramenée de vingt (20) à dix-huit
20 (18) ans dans le cadre de la décision. Peut-être
21 juste une question de compréhension. Pourquoi est-
22 ce dix-huit (18) ans? Et quel est notre niveau de
23 certitude à ce niveau-là en termes de durée de vie
24 utile pour ce type d'équipement-là? Est-ce qu'il y
25 a une analyse qui avait été faite à ce niveau-là ou

1 sur quoi on se basait?

2 M. FRANÇOIS BOULANGER :

3 R. L'estimation de la durée de vie utile, la mesure
4 est basée sur les résultats d'évaluation du
5 programme PE113 chez Énergir.

6 Q. **[14]** D'accord. Alors, c'est tout simplement basé
7 sur les résultats d'Énergir dans le fond?

8 R. Exact.

9 Q. **[15]** Si je reste dans les programmes. Nous avons
10 le programme Éconologis volet 2. Et si je peux
11 résumer le programme. Vous avez donc... Juste un
12 instant, je vais aller à la bonne pièce pour vous.
13 La pièce B-0028, c'est un complément de preuve
14 révisé, à la page 18. Les dépenses d'exploitation
15 des programmes au prorata des économies d'énergie,
16 c'est une répartition que vous faite, les frais
17 d'exploitation associés au programme Éconologis en
18 deux mille dix-neuf - deux mille vingt (2019-2020)
19 seraient de l'ordre de onze mille huit cent deux
20 dollars (11 802 \$). Je vais peut-être laisser
21 madame la greffière se rendre au document. Je
22 m'excuse. Je vous ai dit la page 18.

23 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

24 R. Ce n'est pas le bon document.

25 Q. **[16]** Ce n'est pas le bon document manifestement.

1 C'est ce que j'ai comme référence. Je m'excuse si
2 ce n'est pas la bonne référence. Mais je vais vous
3 poser la question sans la référence pour vous
4 parler des chiffres tout simplement.

5 (9 h 10)

6 On parlait des frais d'exploitation
7 associés au programme Écologie qui serait de
8 l'ordre de onze mille dollars (11 000 \$) là pour un
9 programme. Je pense qu'il y a un seul participant
10 là ou un seul intéressé, dans le cadre de ce
11 programme-là. Puis on parle, évidemment, d'une
12 subvention relativement limitée là en termes
13 d'argent. Vous avez parlé de donner à TEQ là, ce
14 programme-là ou le transférer dans les mains de
15 TEQ, ce programme-là. Je pense, à compte de l'année
16 deux mille dix-neuf, deux mille vingt (2019-2020).
17 Après l'année deux mille dix-neuf, deux mille vingt
18 (2019-2020). En deux mille vingt (2020), dans le
19 fond. Je m'excuse. C'est exact?

20 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

21 R. Alors, dans votre préambule, vous le mentionniez.

22 Chez Gazifère, les frais d'exploitation ne sont pas
23 répartis par programme. Pour le bénéfice de
24 l'exercice...

25 Q. [17] Oui...

1 R. ... on a dû le faire. La dernière version du
2 complément de preuve, justement, fait cette
3 adéquation-là où on prend le budget d'exploitation,
4 on le répartit au prorata des économies estimées
5 par programme, à la demande de la Régie.

6 Q. **[18]** Oui.

7 R. Mais c'est un peu fictif comme chiffre. C'est-à-
8 dire qu'il ne faut pas avoir la conclusion que le
9 onze mille (11 000 \$) que vous avancez là, je ne
10 l'ai pas sous les yeux là...

11 Q. **[19]** Ah, je m'excuse.

12 R. ... que c'est vraiment représentatif des frais de
13 gestion du programme Écologie.

14 Q. **[20]** Donc, la question demeure là. En fait, je
15 comprends que vous avez fait la répartition, comme
16 la Régie vous l'avait demandé là, pour les répartir
17 par programme, mais on voit que c'est un programme
18 qui est particulier dans le sens qu'il n'est pas
19 très important. Mais la question que j'allais vous
20 poser là, c'est simplement de valider le montant.
21 Je comprends, le montant, vous ne l'avez pas devant
22 vous, vous prenez pour acquis que c'est onze mille
23 dollars (11 000 \$) selon votre répartition
24 effectuée à la demande de la Régie. Pourquoi ce
25 programme-là n'est pas transféré immédiatement à

1 TEQ? Compte tenu de la situation là, où il y a peu
2 de participants puis il y a, peut-être, des coûts
3 importants même si vous ne les reconnaissez pas
4 comme tels?

5 M. FRANÇOIS BOULANGER :

6 R. Juste pour m'assurer qu'on regarde les bons
7 chiffres ensemble, c'est quelle version du document
8 que vous regardez? Parce qu'il y a une version de
9 ce document-là qui a été déposée, aussi, la semaine
10 dernière, je crois que c'est mercredi dernier où la
11 distribution des frais d'exploitation a été faite
12 sur la base des gains et non pas telle que la
13 version ultérieure là qui avait été faite juste sur
14 le nombre de programmes. Ça fait que juste pour
15 qu'on ait le bon document là sous les yeux parce
16 que je n'arrive pas au onze mille cinq cent
17 (11 500 \$) là, moi, j'arrive avec une valeur de
18 cinq cent quatre-vingt-dix-huit (598 \$) en deux
19 mille dix-huit, deux mille dix-neuf (2018-2019) et
20 cent soixante et onze dollars (171 \$) en deux mille
21 dix-neuf, deux mille vingt (2019-2020).

22 Q. **[21]** Bien. Écoutez, comme je vous le disais tout à
23 l'heure là, puisqu'on n'avait pas le document sous
24 les yeux là, peu importe le montant en question.
25 Pourquoi la décision n'a-t-elle pas été prise

1 compte tenu qu'il n'y a qu'un seul participant de
2 tout de suite transférer. Pourquoi attendre en deux
3 mille vingt (2020) pour transférer le programme à
4 TEQ, c'est un peu ça le but de la question là. Les
5 chiffres avaient pour but de vous mettre en
6 contexte là. Même s'ils ne sont pas les mêmes là,
7 peu importe la discussion. Alors, c'est celle-là la
8 question qui nous intéressait, si je peux me
9 permettre.

10 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

11 R. Alors, Gazifère a conclu une entente avec
12 Transition Énergétique pour l'administration de ce
13 deuxième volet-là. On savait qu'il y avait un
14 participant en attente. On ne voulait pas créer un
15 vide, on voulait se donner l'opportunité de traiter
16 la demande de ce participant-là en deux mille dix-
17 neuf (2019) et permettre à TEQ de faire les
18 démarches nécessaires pour qu'au premier janvier
19 vingt-vingt (2020), ils bénéficient d'un autre
20 installateur si un autre participant se présentait.
21 Donc, on ne voulait tout simplement ne pas créer un
22 vide puis assurer notre rôle jusqu'à ce qu'ils
23 aient repris les efforts, de ce côté-là.

24 Q. **[22]** C'est pour la transition, dans le fond? Avec
25 Transition Énergétique Québec. C'est ça?

1 R. Oui. Assurer une meilleure transition.

2 Q. **[23]** D'accord. Un gros merci. Je vous parle
3 maintenant des échangeurs d'air, récupérateurs de
4 chaleur. Au moment où les réponses au DDR de
5 l'ACEFO ont été produites, il n'y avait aucun
6 participant encore qui avait été admis au programme
7 en cours d'année deux mille dix-huit (2018).
8 Pouvez-vous nous indiquer, encore une fois, un
9 rappel là-dessus? Le nombre de participants à ce
10 programme, en deux mille dix-huit (2018), si vous
11 l'avez par coeur ici.

12 M. JEAN-BENOIT TRAHAN :

13 R. Comme on l'a mentionné vendredi, il n'y en a pas eu
14 en deux mille dix-huit (2018) et on était rendu à
15 deux en février.

16 Q. **[24]** Et au document... Puis là j'ai toujours le
17 document B-0028 là. J'espère que j'ai le bon
18 document, mais je pense que j'ai le bon document.
19 Euh... Je suis à la page 5, je vais faire une
20 tentative d'aller voir si c'était le bon. Oui. Il y
21 a des chances, cette fois-là, il y a une
22 possibilité. Ce n'est pas le bon document,
23 effectivement. Bon. On va abandonner la référence
24 au document. Je vais vous parler de l'équipement,
25 l'échangeur d'air, récupérateur de chaleur.

1 Parfois, on va essayer de trouver une place pour
2 vous accrocher dans un document pour qu'on puisse
3 partir la question. C-GI-0028. Juste pour nous
4 aider, il y a beaucoup de cotes, il y a beaucoup de
5 monde. Oui. Je vous ai dit page 5. Merci. Mais la
6 question, on n'a pas besoin nécessairement de voir
7 tous les chiffres là, la question était simplement
8 vous demander, on a des économies nettes prévues
9 relativement importantes avec quarante-deux (42)
10 participants de prévus également. On parlait de
11 trois cent vingt et un mètres cubes économisés par
12 participant par an (321 m³/an).

13 (9 h 15)

14 On se posait la question sur, disons,
15 l'importance du programme. Pouvez-vous nous
16 préciser par rapport à quel type d'équipement
17 échangeur, récupération de chaleur dont on parle
18 ces économies unitaires ont été calculées. Est-ce
19 qu'il y a un type d'équipement particulier pour la
20 performance de l'équipement en question?

21 M. FRANÇOIS BOULANGER :

22 R. Essentiellement, c'est comme vous l'avez dit, un
23 échangeur d'air sans récupérateur de chaleur donc
24 un peu ce qui était installé par défaut dans les
25 habitations jusqu'à la mise à jour du Code du

1 bâtiment, je crois que c'était en deux mille onze
2 (2011), donc dans les nouvelles habitations il n'y
3 avait pas de récupération de chaleur qui était
4 demandée.

5 Q. [25] D'accord. Je reviens en arrière sur ma
6 question. Ça c'est fait, ça c'est fait. Alors, je
7 vous pose les questions. En fait, je vais vous
8 partir de, je vous demanderais de peut-être prendre
9 à l'écran, Madame la Greffière, c'est le document
10 de présentation de Gazifère de vendredi dernier à
11 la page 10, s'il vous plaît. Je m'excuse, je n'ai
12 pas noté la cote sur le document. Merci. Page 10,
13 oui.

14 Alors peut-être qu'on voit à l'écran peut-
15 être les chiffres, encore une fois pour donner
16 souvent un ancrage visuel à nos questions. Donc,
17 vous avez vos programmes qui sont présentés. On a
18 l'horizon également ici qui est présenté avec les
19 chiffres totaux du budget qui sont annoncés, cinq
20 cent trente-neuf mille (539 000) jusqu'à six cent
21 vingt-six mille (626 000) selon les chiffres que
22 vous avez présentés.

23 Vous avez également demandé de fixer le
24 budget annuel global maximal, on le voit un peu
25 plus bas au point - au boulet comme certains

1 diraient - alors fixer le budget annuel global
2 maximal à un virgule vingt et un million (1,21 M)
3 pour la période deux mille dix-neuf (2019) à deux
4 mille vingt-deux (2022), au-delà des chiffres que
5 l'on voit ici.

6 Et peut-être dans la discussion, je
7 comprends qu'avec cette façon de demander les
8 choses là, si vous vous présentez à la Régie pour
9 regarder vos différents programmes, ce ne sera que
10 pour demander des ajustements à la hausse. Est-ce
11 que je comprends bien, vous ne pourriez pas revenir
12 nous voir pour discuter d'ajustement, plutôt, à la
13 baisse avec tout ce que vous demandez ici?

14 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

15 R. Non, l'option est également possible. Cependant,
16 dans tous les cas, il vous faudrait avoir, d'une
17 certaine manière, je veux dire, le blessing,
18 l'absolution de TEQ sur le fait qu'on ne vient pas
19 faire en sorte que le plan directeur ne sera pas
20 atteint.

21 Q. **[26]** Mais juste pour comprendre comment vous voulez
22 faire cette demande-là, vous avez, à titre
23 d'exemple, deux mille dix-huit (2018), juste pour
24 la compréhension de la mécanique de ce que vous
25 demandez, et on prend une année qui est finie

1 volontairement peut-être, juste pour faire les
2 exercices théoriques, c'est cinq cent trente-neuf
3 mille (539 000) mais vous auriez demandé d'avoir la
4 latitude de monter jusqu'à un virgule vingt et un
5 million (1,21 M), est-ce que c'est ça que je
6 comprends?

7 R. C'est bien ça.

8 Q. **[27]** Et entre les deux, vous ne venez pas nous voir
9 ici à la Régie pour en discuter ou vous venez nous
10 voir pour en discuter et comment?

11 R. Bien, dans la mesure où les budgets sont autorisés
12 en tant que tels, il n'y a pas de retour.

13 Q. **[28]** C'est ça.

14 R. Cependant, s'il advient qu'on doit revoir un
15 certain nombre d'éléments, par exemple ajout de
16 programmes ou autre, à ce moment-là il y aurait un
17 retour à la Régie, probablement dans les dossiers
18 tarifaires.

19 Q. **[29]** Mais si vous faites des ajouts de programmes,
20 je comprends que vous voulez avoir la latitude de
21 vous rendre jusqu'à un virgule vingt et un million
22 (1,21 M) avec des nouveaux programmes. Est-ce
23 qu'ils seraient approuvés? C'est ça que je veux
24 essayer de comprendre avec moi.

25 R. Avec les programmes actuels.

1 Q. **[30]** Avec les programmes actuels.

2 R. Et/ou avec de nouveaux programmes.

3 Q. **[31]** D'accord. Alors, si les programmes actuels
4 performent bien, vous voulez avoir la possibilité
5 d'aller jusqu'à un virgule vingt et un million
6 (1,21 M). Et s'il y a des nouveaux programmes qui
7 vous viennent en cours de route, vous venez nous
8 voir et on en discute.

9 R. Pour intégrer des nouveaux programmes, ça vous
10 prendra l'autorisation de la Régie. Maintenant,
11 l'ensemble des coûts du PGEÉ ne pourra pas
12 dépasser, avec ou sans nouveaux programmes, le un
13 virgule vingt et un million (1,21 M) qui est
14 proposé ici.

15 Q. **[32]** O.K. D'accord. Et j'ai compris de votre
16 réponse, juste pour comprendre l'autre sens, dans
17 le sens inverse, si les programmes ne performant
18 pas à la hauteur des attentes que vous avez
19 estimées, que vous nous avez présentées ici,
20 qu'est-ce qui sera fait à ce moment-là par
21 Gazifère? Quel est votre plan de match? Est-ce que
22 vous allez revenir à la Régie nous en reparler,
23 demander des budgets moindres, et cetera? Comment
24 ça va fonctionner?

25 (09 h 20)

1 R. Ultimement ce qu'on a demandé ici c'est une
2 flexibilité. Alors, on a... c'est l'engagement
3 qu'on prend comme... comme entreprise, c'est
4 d'essayer d'atteindre ce minimum-là annuellement,
5 mais on a également dit que chez nous, on le voyait
6 beaucoup en période de cinq ans, ça fait que s'il y
7 a une année que ça va moins bien, une autre année
8 va pouvoir compenser. Également, s'il y a un
9 programme qui fonctionne moins bien, il y a
10 peut-être un autre programme qui va pouvoir
11 compenser ce programme-là.

12 Donc, l'objectif, avec l'ensemble des
13 programmes, ça va être d'atteindre les objectifs
14 fixés d'économie d'énergie par année d'une manière
15 globale.

16 Donc, nous, c'est comme ça qu'on le voit,
17 donc, c'est pas parce qu'une année ça va être un
18 peu moins fort que nécessairement il va falloir
19 revenir revoir le budget à la baisse. De toute
20 façon, il y a les comptes d'écart qui sont en place
21 pour s'assurer qu'au bout de la ligne, il n'y a pas
22 d'effet. Alors, pour nous, il n'y a pas nécessité
23 de revenir à tous les ans s'il y a de la
24 fluctuation, les comptes d'écart feront le travail
25 qu'ils ont à faire pour alléger le processus et on

1 va simplement faire notre maximum comme entreprise
2 pour atteindre minimalement ces objectifs-là et
3 dans le meilleur des mondes, et c'est ce qu'on
4 vise, c'est de vous surprendre et d'arriver avec
5 des plus gros chiffres en fait d'économie d'énergie
6 durant la période.

7 Q. **[33]** Mais ma question avait simplement pour but de
8 parler d'un programme qui ne fonctionne pas bien,
9 qui n'a pas de participants ou pour une raison ou
10 pour une autre, on l'a vu dans le passé, vous avez
11 de bonnes explications à nous donner, on aime les
12 avoir et les comprendre, évidemment, quand ça ne
13 fonctionne pas bien dans le cadre d'un programme et
14 c'est là où je vous posais ma question. Je
15 comprends qu'à la hausse, un nouveau programme, on
16 en a déjà parlé, première série de questions,
17 deuxième série de questions : si un programme ne
18 fonctionne plus, on veut l'enlever, on a rien à
19 remplacer pour l'instant, on a beau vous donner la
20 latitude mais on essaie de comprendre comment vous
21 allez venir nous consulter sur cette question-là,
22 si vous venez nous consulter, du moins selon votre
23 plan de match.

24 R. Ultimement, il va y avoir les suivis dans tous les
25 dossiers de fermeture, donc, vous allez voir toute

1 l'information requise. Si nous, de notre côté, on
2 pense qu'il est nécessaire de venir revoir la
3 Régie, que ce soit à la hausse ou à la baisse pour
4 un programme, on va le faire dans le cadre d'un
5 dossier tarifaire pour faire les ajustements
6 nécessaires et requis.

7 Foncièrement, ce qu'il faut voir aussi
8 c'est : comme on l'a dit, on est une petite
9 franchise, ce qui fait que c'est pas parce qu'un
10 programme ne fonctionne pas une année qu'il ne sera
11 pas un programme hyper performant l'année d'après,
12 ça dépend de la nature des constructions qui se
13 font, ça dépend de l'évolution du marché. Donc,
14 c'est pas parce qu'on va finir avec un zéro dans un
15 programme qu'il n'y aura pas d'effet.

16 Maintenant, il faut faire la différence
17 entre ce qu'on a fait dans les dernières années,
18 comme on a mis l'explication vendredi passé sur les
19 raisons qui nous ont menés là, à ce qu'on est en
20 train de faire. Donc, les programmes
21 fonctionnement. A l'heure actuelle, le chauffe-eau
22 sans réservoir fonctionne, l'échangeur d'air
23 fonctionne, combo hotte fonctionne, les chaudières
24 fonctionnent. Donc, il y a plusieurs programmes qui
25 sont lancés et, comme on a dit, on va lancer les

1 autres un après les autres durant l'année et on
2 espère avoir des participants partout mais on en
3 aura peut-être pas partout. On dit : Ça va
4 peut-être être l'année trois qu'à un moment donné,
5 on va avoir des aérothermes ou des infrarouges et
6 peut-être pas durant les cinq ans.

7 L'important c'est qu'au global, en tant que
8 petit distributeur, l'ensemble de nos programmes
9 nous permet d'atteindre les objectifs qu'on a fixés
10 et qui font partie du Plan directeur.

11 Q. **[34]** D'accord. Je vous remercie pour ce point-là.
12 Vous avez parlé vendredi de la difficulté
13 d'identifier, évidemment, les ménages à faible
14 revenu, la problématique que l'on a tous à le faire
15 d'ailleurs puis on ne reviendra pas sur cette
16 question-là, on aura à s'en reparler peut-être dans
17 un autre contexte, mais est-ce que vous, vous
18 avez... au-delà des ménages à faible revenu en tant
19 que tels, qui est vraiment une catégorie très
20 particulière, qui n'est pas toujours facile à
21 identifier, comme vous le dites, est-ce que vous
22 avez la proportion des ménages locataires, par
23 exemple, parmi vos clients résidentiels versus les
24 ménages propriétaires à titre d'exemple, d'autres
25 sortes de données qui nous permettent de limiter ou

1 de cibler, je dirais, les demandes d'intervention
2 en efficacité énergétique, bien sûr?

3 R. J'ai pas de... On n'a pas d'assurance d'avoir une
4 source adéquate, disons, pour vous donner une
5 réponse sous serment.

6 Q. **[35]** Je comprends que vous n'avez pas fait
7 l'exercice, si je comprends bien, de la façon dont
8 vous... votre non verbal me dit que vous n'avez pas
9 fait l'exercice.

10 R. Non.

11 Q. **[36]** D'accord. Alors, évidemment, toute la
12 granularité, qui utilise chauffe-eau, chauffage, et
13 caetera, au niveau du résidentiel, c'est pas des
14 données que vous avez tenté d'obtenir à ce
15 stade-ci, disons-le là? Vous n'avez pas fait
16 l'exercice.

17 R. Bien, écoutez, c'est bien d'avoir une deuxième
18 questions, ça me permet de réfléchir dix secondes.

19 Q. **[37]** Je vais m'arrêter.

20 R. C'est qu'on a... Bien, on a une segmentation dans
21 notre clientèle entre les clients avec chauffage et
22 les clients sans chauffage qui sont uniquement
23 les... les clients qui n'ont que l'eau chaude dans
24 leur... dans leur résidence ou des périphériques.
25 Majoritairement, ces clients-là, ce n'est pas tous,

1 là, mais majoritairement, ça va être principalement
2 ce qu'on appelle du condo. Là-dedans, il va y avoir
3 beaucoup de locatifs, mais il y a aussi beaucoup de
4 propriétaires en tant que tels.

5 (9 h 25)

6 Dans ce type d'équipement-là, ce
7 développement-là s'est fait dans les cinq, huit
8 dernières années à peu près. Oui. Donc, à peu près
9 dans ces dernières années-là où il y a eu vraiment
10 une croissance. Et on s'entend que ce n'est pas
11 pour des ménages à faible revenu comme type
12 d'appartement ou de résidence.

13 Alors le développement de la franchise
14 s'est surtout fait dans les bungalows. On ne dit
15 pas qu'il n'y en a pas. Mais il y en a peu si je me
16 compare... Et là ici, c'est vraiment, on va appeler
17 ça du oui-dire. Mais quand je me compare avec
18 Énergir où il y avait du développement dans les
19 années cinquante (50) dans les logements dans le
20 centre-ville de Montréal avec des « wall heater »
21 individuels, il n'y en a pas vraiment beaucoup de
22 ça chez nous. On n'a pas ce type de développement-
23 là dans notre région.

24 Ce qu'on a entendu de la part notamment
25 avec l'ACEFO lorsqu'on les a rencontrés, c'est

1 qu'eux lorsqu'ils identifient des locataires au gaz
2 naturel, c'est des locataires qui, habituellement,
3 sont chauffés par le propriétaire et non pas
4 directement par eux. Alors je n'ai pas de données.
5 Mais il n'y a rien qui m'indique qu'il y a vraiment
6 une masse importante avec du chauffage
7 individualisé au gaz naturel au niveau des MFR dans
8 notre secteur.

9 Q. **[38]** Et si on prend la question un peu plus « at
10 large » cette fois-ci, au sens large, quelle
11 proportion des clients résidentiels, avez-vous
12 évalué quelle proportion de clients résidentiels a
13 la possibilité de participer aux programmes
14 d'efficacité énergétique que vous avez offerts à ce
15 stade-ci ou ceux que vous proposez actuellement?
16 Est-ce que vous avez fait un exercice à ce niveau-
17 là, quel est votre bassin visé?

18 R. On n'a pas fait d'exercice précis. Mais, t'sais,
19 chauffe-eau sans réservoir, on a à peu près trente
20 mille (30 000) chauffe-eau sur quarante mille
21 (40 000) qui sont... sur quarante mille (40 000)
22 clients. Donc, il y a trente mille (30 000) clients
23 potentiels sur quarante mille (40 000) juste avec
24 ça minimalement. Les échangeurs d'air, c'est les
25 équipements avant deux mille onze (2011) qui

1 avaient des échangeurs d'air. Donc, c'est une autre
2 strate. Et c'est clair que, chez nous, ce qu'on a
3 dit, c'est qu'on était pour y aller par niche.

4 Ça fait que ça ne représentera pas
5 l'entièreté des clients, c'est certain, parce qu'on
6 vise davantage des niches. On avait des programmes
7 plus génériques auparavant qui ont été éliminés. Ça
8 fait que, maintenant, on vise davantage les niches.
9 Ça fait que c'est sûr que ça ne représentera pas
10 cent pour cent (100 %) de la clientèle. Puis même
11 quand on prend les chauffe-eau sans réservoir,
12 bien, les gens qui ont, par exemple, tout fini leur
13 sous-sol, bien, ça ne sera pas des gens à qui ça va
14 être dédié. Donc, ultimement, il y a une certaine
15 limitation. C'est à peu près le maximum que je suis
16 capable de vous dire pour vous aider dans votre
17 réflexion.

18 Q. [39] Merci. Vous aviez parlé tout à l'heure, on a
19 parlé de la performance en cours de route, là, puis
20 on a toujours à l'écran la page 10 de la
21 présentation, puis on a parlé des comptes de frais
22 reportés. Peut-être nous réexpliquer la mécanique,
23 les frais, je dirais, d'administration généraux ou
24 les frais qui seront effectivement dans un CFR pour
25 qu'on comprenne bien votre mécanique à vous, celle

1 que vous proposez. Vous dites, si jamais on ne fait
2 pas les investissements ou on ne dépense pas les
3 sous, c'est mis dans un compte de frais reportés.
4 Je vous laisse peut-être compléter comment ça
5 fonctionne.

6 R. Bien, on a déjà un compte d'écart. Donc, le compte
7 d'écart, lui, il va régler tout ce qui passe à la
8 dépense, si on veut, durant l'année, donc
9 amortissement, rendement et charges d'exploitation.
10 Donc, s'il y a le moindrement des écarts entre ce
11 qui est prévu dans le budget et ce qui passe
12 véritablement à la dépense, bien, c'est le compte
13 d'écart qui va le capter. Et de l'autre côté, les
14 subventions, donc toutes les aides financières,
15 elles, iraient dans un compte de frais reportés. Il
16 y a une différence entre les deux majeure au niveau
17 du terme, donc du fonctionnement. Dans le compte de
18 frais reportés, lui, il sera amorti sur dix ans à
19 partir du moment où il y a le décaissement. Est-ce
20 que c'est suffisamment clair?

21 Q. **[40]** Comment fonctionne... Bien oui. Bien, sur le
22 dix ans, vous nous expliquez. Comment fonctionne le
23 compte de frais reportés à ce moment-là? Comment le
24 retour se fait-il? S'il y a des sous qui se
25 retrouvent dans ce compte de frais reportés là,

1 comment sont-ils redonnés à la clientèle en cours
2 de route? Ou comment sont-ils réattribués en cours
3 de route? C'est peut-être ça qu'on voulait essayer
4 de comprendre, de bien saisir.

5 R. Bien, le compte de frais... En tout cas, je ne suis
6 pas sûr de saisir la question, mais je vais
7 m'essayer avec une réponse sur une question que je
8 ne comprends pas, mais en tout cas. Je saisis à peu
9 près minimalement mais...

10 Q. **[41]** Je peux essayer de la préciser à la place.

11 Me ADINA GEORGESCU :

12 Peut-être juste préciser la question.

13 Me STEVE CADRIN :

14 Q. **[42]** J'ai été tiraillé entre vous écouter répondre
15 à ma question que vous n'aviez pas comprise et voir
16 monsieur Blain qui voulait m'expliquer la question
17 que j'ai mal posée peut-être.

18 (9 h 30)

19 Bien. Je vais essayer de la reposer
20 correctement. Juste un instant là. Alors, je vais
21 essayer de la poser très bêtement, en me retournant
22 et en la rephrasant. Est-ce que les écarts là dont
23 on parle, est-ce qu'ils pourraient venir bonifier
24 l'écart de rendement là, ce que vous mettez dans le
25 compte de frais reportés. Et c'était là une

1 question, je pense qui avait été posée aussi, je
2 pense, à Énergir là. Peut-être me l'expliquer pour
3 moi. Je m'excuse.

4 M. JEAN-BENOIT TRAHAN :

5 R. Bien. Pour nous, la combinaison du compte de frais
6 reportés et du compte d'écart fait en sorte que les
7 trop-perçus ne seront jamais affectés.

8 Q. **[43]** D'accord. Je vous remercie de vos réponses. Ça
9 termine. Merci.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci, Maître Cadrin. Nous allons donc, peut-être,
12 poursuivre avec maître Turmel pour la FCEI. Je
13 crois qu'il a une question.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Vous avez une bonne mémoire, Madame la Présidente,
16 bonjour. Je m'étais gardé une petite réserve
17 vendredi, en fin d'après-midi.

18 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL

19 Q. **[44]** Simplement pour dire bonjour au panel, revenir
20 sur le concept de taux de participation et taux de
21 succès. Là, je regarde monsieur Boulanger, vous
22 aviez... Parce que dans la preuve C-GI-0006, on n'a
23 pas à y aller là, vous parliez, pour le programme
24 pulvérisateur, d'un taux de satisfaction...
25 pardon... d'un taux de pénétration, pardon, de

1 quinze pour cent (15 %). Et un peu plus tard, dans
2 votre témoignage, vous avez parlé d'un taux de
3 succès. Je vous demanderais justement d'expliquer
4 la différence entre les deux.

5 M. FRANÇOIS BOULANGER :

6 R. Le taux de participation, essentiellement, nous
7 sert à déterminer le nombre d'installations qui
8 vont être réalisées. Donc, combien de
9 pulvérisateurs vont, effectivement, être installés
10 chez la clientèle de Gazifère.

11 Q. **[45]** Donnez-moi un exemple. Par exemple, il y a
12 deux cent cinquante (250) clients potentiels.

13 R. Oui.

14 Q. **[46]** Dans vos chiffres, vous aviez dit : « Bien. Il
15 en fait trente-cinq (35) par année. Donc, je
16 prévois un taux de pénétration de quinze pour cent
17 (15 %). » Ça, c'est...

18 R. Exact.

19 Q. **[47]** Bon. Parfait. Taux de succès?

20 R. Le taux de succès... Euh... Comme c'est un
21 programme clé en main... pardon... Et il peut y
22 avoir certains éléments techniques ou autres qui
23 vont empêcher l'installation de l'équipement
24 désiré, pulvérisateur de rinçage à faible débit. Ça
25 peut arriver qu'il y ait un des installateurs qui

1 se rende chez un des clients de Gazifère et ne
2 puisse procéder à l'installation. Alors, c'est là
3 qu'il y aurait l'insuccès de la démarche, mais par
4 contre il y a quand même quelqu'un qui s'est
5 rendu...

6 Q. **[48]** O.K.

7 R. ... sur place.

8 Q. **[49]** Et dans ce cas-là, dans ce programme-là, de
9 pulvérisation, là vous regardez vers l'avant. Quel
10 est votre taux de succès... pas prévu... mais
11 que... votre hypothèse, si on veut, à l'égard de
12 votre taux de succès?

13 R. Euh... Je n'ai pas les chiffres devant moi pour le
14 moment, mais comme je l'avais indiqué vendredi,
15 c'est basé sur des taux de succès qui ont été
16 réalisés dans d'autres juridictions qui ont eu des
17 approches similaires de programmes clé en main pour
18 l'installation de ce type d'équipement.

19 Q. **[50]** Vous avez dit, donc, vous avez dit
20 effectivement et je cite là, la page 246 :

21 On ne tire pas ça d'un chapeau.

22 Vous avez bien dit ça, mais vous n'avez pas... Est-
23 ce que c'est quatre-vingt pour cent (80 %)? Avez-
24 vous un ordre de grandeur? Je veux éviter de vous
25 demander un engagement là-dessus, mais juste pour

1 comprendre, avez-vous une hypothèse de cent pour
2 cent (100 %) ou de quatre-vingt-dix pour cent
3 (90 %) ou plutôt de cinquante pour cent (50 %) pour
4 comprendre...

5 R. Non. Bien à voir les chiffres comme ça,
6 probablement que ça doit tourner aux alentours de
7 quatre-vingt pour cent (80 %), mais je n'ai pas le
8 chiffre exact là. On pourrait le retrouver dans nos
9 hypothèses de calculs.

10 Q. **[51]** O.K. Parfait. Merci. Et dans le programme
11 d'installation directe... pour plus... Pour ce qui
12 est du programme d'installation directe pour
13 pulvérisateurs de prérinçage à faible débit, si on
14 avait, face à ça, un programme plutôt de nature de
15 remboursement. Hein? De surcoût? Est-ce que vous
16 auriez un taux de succès? Est-ce que vous estimiez
17 que vous pourriez avoir un taux de succès
18 équivalent à quatre-vingt pour cent (80 %)?

19 (9 h 35)

20 R. Je n'ai pas vu beaucoup de... En fait, je n'ai
21 jamais vu de programme de ce type-là qui visait ce
22 type d'équipement-là où il demandait une
23 participation financière de la part de la clientèle
24 qui participait. Ceci étant dit, effectivement,
25 probablement qu'on s'attendrait à un taux de

1 participation inférieur.

2 Q. **[52]** Un taux de participation ou de succès?

3 R. De participation.

4 Q. **[53]** O.K. Mais parce que le taux de participation
5 peut être inférieur mais le taux de succès, quand
6 vous approchez, il peut être aussi fort. J'essaie
7 juste de mesurer.

8 R. Écoutez, c'est difficile à dire mais je ne suis pas
9 en mesure de commenter là-dessus à ce moment-ci.

10 Q. **[54]** Vous êtes pas en mesure parce que vous ne le
11 savez pas, vous n'avez pas les données, juste pour
12 comprendre.

13 R. Parce que je ne le sais pas et, comme j'ai indiqué
14 précédemment, je n'ai pas vu ce type de programme
15 là où il y avait un partage des coûts qui était
16 fait entre le Distributeur et le participant.
17 Alors, il n'y aurait pas de données.

18 Q. **[55]** Pour...

19 R. Je pense que ça serait très difficile de trouver
20 des informations pour appuyer ça.

21 Q. **[56]** Et ça, là, vous parlez de ce programme, un
22 programme de type pulvérisateur, parfait. Mais si
23 on s'élève un peu, si on met de côté le programme
24 pulvérisateur, de manière générale, en général dans
25 des programmes d'efficacité énergétique, il y a

1 deux types de programmes, je comprends. Il y a les
2 directs, installation directe, et ceux qu'on
3 rembourse les coûts, les surcoûts. De manière
4 générale, est-ce qu'il y a, dans la littérature,
5 les taux de succès, est-ce qu'ils s'équivalent ou
6 pas?

7 R. Écoutez, de façon générale, les programmes clé en
8 main, donc d'installation directe, le Distributeur,
9 l'administrateur de programme, offre des services
10 dédiés pour réduire les barrières à la
11 participation. C'est clair que le niveau d'aide
12 financière offert a un impact important sur le taux
13 de participation.

14 Là, c'est difficile de parler
15 nécessairement de taux de succès, je pense qu'il y
16 a une problématique particulière au pulvérisateur
17 de pré-rinçage, pourquoi on parle de taux de
18 succès? Parce que c'est une démarche spécifique où
19 il y a des enjeux techniques différents que, par
20 exemple, souvent ce qu'on voit dans les programmes
21 de clé en main, ça va être des programmes
22 d'éclairage où il y a un audit énergétique qui est
23 réalisé.

24 Donc, il y a une autre sorte
25 d'accompagnement qui est fait qui a son propre taux

1 de succès mais c'est clair que l'aide financière,
2 le niveau d'aide financière qui est offert, donc de
3 couvrir le coût total de la mesure, va conduire à
4 un taux de participation plus élevé.

5 Q. [57] O.K. Je vous remercie.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci, Maître Turmel. Maître Sigouin-Plasse?

8 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

9 Q. [58] Bonjour. Oui, écoutez, la semaine dernière
10 dans les noms des contre-interrogatoires possibles
11 notre nom apparaissait, je ne me suis pas levé à
12 l'époque mais là, je me suis dit au bénéfice des
13 notes sténographiques que nous avons reçues ce
14 week-end, merci beaucoup, j'aurais une courte
15 question à poser au panel de Gazifère, si vous me
16 permettez, bien entendu, Madame la Présidente.
17 Alors bonjour.

18 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

19 R. Bonjour.

20 Q. [59] Essentiellement, vous étiez là, je vous ai vu
21 alors vous ne pouvez pas me mentir, vous étiez là
22 vendredi lorsque Énergir a témoigné, a répondu à
23 certaines questions du procureur de RTIEÉ, maître
24 Neuman, en lien avec leur recommandation 2., en
25 fait, 1-3.2.1 qui consiste essentiellement à

1 l'uniformisation du test du coût total en
2 ressources, le TCTR. Et je peux en faire une
3 lecture pour le bénéfice de tous.

4 Le Regroupement

5 donc le RTIEÉ

6 recommande à la Régie de requérir
7 qu'Énergir utilise la même définition
8 du TCTR qu'Hydro-Québec et Gazifère, à
9 savoir, essentiellement, qu'on tienne
10 compte de l'ensemble des coûts des
11 participants, y compris les
12 opportunistes.

13 Et on faisait référence à cet égard-là à une
14 décision que la Régie avait rendue dans le dossier
15 d'Hydro-Québec, la décision D-2012-024.

16 Et également pour le bénéfice de tous, je
17 me permets, parce que c'est plus utile pour moi et
18 moins embêtant de faire une lecture de la réponse
19 de monsieur Pouliot en audience vendredi où,
20 essentiellement, monsieur Pouliot disait, écoutez,
21 on n'est pas tout à fait d'accord avec, en fait, je
22 vais formuler différemment, pour Énergir, on croit
23 que la méthode appliquée chez Énergir est la bonne
24 et on a fait référence à un principe qui est le
25 principe de la symétrie. Puis je fais une lecture

1 des notes sténographiques, monsieur Pouliot

2 disait :

3 Lorsque vient le temps de considérer
4 les effets favorables des bénévoles,
5 bien, on considère les effets
6 favorables des bénévoles au niveau des
7 bénéfices.

8 Là, je suis à la page, pardon, pour qu'on me suive
9 bien au niveau des notes sténographiques, à la page
10 21 des notes sténographiques de vendredi le vingt-
11 deux (22), donc en bas de page.

12 (09 h 40)

13 Je recommence la citation.

14 On considère les effets favorables des
15 bénévoles au niveau des bénéfices et
16 on considère aussi les effets en fait
17 défavorables, en tout cas, les coûts
18 associés aux bénévoles, les niveaux
19 des coûts de façon à être symétrique.
20 Au niveau des opportunistes, c'est
21 exactement la même chose, on vient
22 retrancher les bénéfices associés aux
23 opportunistes parce qu'on dit qu'ils
24 sont des participants qui ne sont pas
25 les mêmes résultats même d'un

1 programme. C'est le même principe : on
2 doit éliminer les coûts associés aux
3 opportunistes dans ce même principe de
4 symétrie.

5 Et là, plus loin dans sa réponse, monsieur Pouliot
6 fait référence à de la littérature américaine
7 relativement récente, en mai deux mille dix-sept
8 (2017), où il fait référence au National Standard
9 Practice Manual for Assessing Costs-Effectiveness
10 of Energy Efficiency Resources. Ils n'ont pas pensé
11 à nous en faisant... pour leur titre de document,
12 les pauvres francophones que nous sommes.

13 Bref, et ce document-là de référence-là
14 fait état du fait que c'est important de retenir ce
15 principe de symétrie-là dans l'application de tests
16 similaires, le TCTR.

17 J'aimerais ça savoir... Bon, la
18 recommandation du RTIEÉ fait référence à la
19 pratique ou à tout le moins à des décisions qui ont
20 été appliquées à Gazière : quelle est votre
21 perception? Quelle est votre lecture de la
22 situation? Est-ce que Gazifère est d'accord avec
23 cette position du RTIEÉ d'adopter une uniformité,
24 une uniformisation des tests applicables pour s'en
25 aller vers ce qui se fait chez vous et chez HQD

1 plutôt que ce qui se fait chez Énergir?

2 R. Bien, je pense que l'idée de la symétrie ou de
3 revoir les tests en tant que tels, je pense que
4 c'est adéquat mais pas dans l'enlignement qui est
5 proposé par le RTIEÉ et je vais laisser mon
6 collègue, bien, pas mon collègue, consultant qui
7 est beaucoup plus connaissant que moi dans les
8 tests vous exposer pourquoi.

9 M. FRANÇOIS BOULANGER :

10 R. C'est une excellente question et c'est une question
11 que... que notre entreprise, notre firme regarde et
12 suit depuis de nombreuses années. J'ai pu témoigner
13 en deux mille quinze (2015) sur la question des
14 tests de rentabilité ici comme témoin expert. Donc,
15 on fait... on fait... on regarde un peu les
16 pratiques dans l'industrie à travers l'Amérique du
17 Nord ça fait de nombreuses années et ce qu'on voit
18 c'est qu'effectivement l'approche qui est employée
19 présentement chez... chez Gazifère et chez
20 Hydro-Québec Distribution du test du coût total en
21 ressources c'est probablement l'approche la plus
22 restrictive qu'on a... qu'on peut voir en Amérique
23 du Nord et c'est aussi... c'est aussi une approche
24 qui... qui diffère significativement des principes
25 de base du test du coût total en ressources et ce

1 qu'il doit mesurer.

2 Les pratiques actuelles en vigueur en
3 Amérique du Nord s'appuient sur le California
4 Standard Practice Manual, donc, c'est... c'est un
5 peu la Bible des tests de rentabilité, qui a été
6 établi en mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982),
7 pour répondre à des enjeux spécifiques que la
8 Californie avait à l'époque. Ils ont fait un
9 excellent travail, c'est pour ça qu'on l'a vu
10 utilisé un peu partout, ça nous offre... ça nous
11 offre un ensemble d'outils, si on veut, pour
12 déterminer la rentabilité des... des interventions
13 en efficacité énergétique.

14 Ici, au Québec, on utilise principalement
15 le test du coût total en ressources, le test du
16 participant, le test de neutralité tarifaire, mais
17 il y en a aussi un certain nombre d'autres, le test
18 du coût social, le test de l'administrateur public.
19 Chacun de ces tests-là offre un regard spécifique,
20 un éclairage sur la rentabilité des programmes
21 selon différentes perspectives et dépendamment de
22 ce qu'on veut aller vérifier, bien, on doit prendre
23 le bon test et non pas commencer à nécessairement
24 jouer avec les différents tests de rentabilité pour
25 essayer de les interpréter de toutes sortes de

1 façons.

2 Plus récemment, puis je pense effectivement
3 que les gens d'Énergir l'ont souligné, il y a le
4 National Standard Practice Manual qui a été lancé
5 en deux mille dix-sept (2017), c'est un groupe, le
6 National Efficiency Screening Project, qui a
7 regroupé des consultants, des organismes
8 réglementaires, des distributeurs d'énergie, des
9 intervenants sur la scène de l'efficacité
10 énergétique, donc, un ensemble de personnes qui ont
11 regardé, qui se sont penchées sur la question des
12 tests de rentabilité à choisir et les meilleurs
13 pratiques ou du moins la direction qu'on voit, la
14 tendance qu'on voit dans le marché maintenant
15 c'est... c'est vraiment de regarder les tests de
16 rentabilité dans leur ensemble mais surtout de les
17 positionner dans le contexte du cadre politique et
18 les politiques publiques en vigueur dans... dans la
19 juridiction en cause.

20 Donc, on applique pas nécessairement les
21 tests de rentabilité standards qui viennent du
22 California Standard Practice Manual mais on va les
23 rattacher aux objectifs qui sont recherchés par les
24 interventions en efficacité énergétique et
25 dépendamment d'un endroit ou de l'autre, ça va être

1 différent. Alors, en fonction des politiques
2 publiques. Bien, on peut créer le test qui convient
3 à la juridiction, bien le documenter.

4 (9 h 45)

5 Et ensuite, il y a un certain nombre de
6 principes, la symétrie effectivement est un
7 principe important dans le traitement des bénéfiques
8 et des coûts; la transparence, donc que ce soit
9 clair; les objectifs recherchés par les tests de
10 rentabilité qui ont été sélectionnés; et
11 finalement, la documentation de tout ça.

12 Donc, que ce soit clairement documenté,
13 quels sont les tests qui sont utilisés, les
14 intrants, comment ils sont utilisés et appliqués
15 pour l'analyse de rentabilité, pour permettre aux
16 distributeurs d'énergie, aux organismes
17 réglementaires et aux intervenants de bien
18 comprendre, saisir ces... l'utilisation de ces
19 tests-là et leur finalité.

20 Et la documentation de tout ça nous permet
21 effectivement, par la suite, d'avoir des
22 discussions qui sont parfois plus éclairées, parce
23 que souvent ça peut être difficile de se souvenir,
24 bien qu'est-ce qui sous-tendait une décision qui a
25 été prise cinq, six ou sept ans dans le passé sur

1 l'application d'un test.

2 Donc, cette documentation, une
3 documentation transparente et des tests symétriques
4 vont permettre... qui viennent appuyer les
5 politiques publiques en vigueur, vont permettre à
6 tous les intervenants d'avoir un bon éclairage sur
7 les interventions à prendre et qui sont désirées en
8 efficacité énergétique.

9 Q. [60] Alors, je vous remercie. C'était une bonne
10 question, mais je vous soumets que c'est une bonne
11 réponse. Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, Maître Sigouin-Plasse. Nous allons donc
14 poursuivre. Bon. Maître Neuman.

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour Messieurs
17 les Régisseurs. Dominique Neuman pour le RTIEÉ. Je
18 vous demanderais la permission de pouvoir poser une
19 question de précision aux témoins sur... aux
20 témoins sur cette dernière réponse qui nous
21 concerne très directement, si la Régie l'autorise.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Une seule question précise, pas un préambule de
24 quinze (15) minutes là.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 O.K.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 O.K.

5 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 D'accord. D'accord.

7 Q. **[61]** Bon. Alors, bonjour. Ma question est au...

8 Monsieur, je ne me souviens pas de votre nom,

9 excusez-moi.

10 M. FRANÇOIS BOULANGER :

11 R. Boulanger.

12 Q. **[62]** Oui. Monsieur Boulanger. Vous venez d'indiquer

13 que le choix du test dépendant de ce que l'on

14 recherche, ce qu'on... en fait, de l'usage que l'on

15 veut faire des tests en question. Et vous avez

16 également mentionné les politiques publiques. Est-

17 ce que vous pouvez élaborer davantage sur cette

18 question en ce qui concerne notre présente

19 situation? À savoir : est-ce que selon vous c'est

20 une bonne chose ou une mauvaise chose que Gazifère

21 utilise un test... un TCTR qui tienne compte des...

22 comme vous le faites, des coûts... enfin, des coûts

23 de tous les participants qui soient opportunistes

24 ou pas? Donc, est-ce que c'est une bonne chose? Vu

25 ce que vous avez fait, vous avez présenté les

1 choses de façon globale, donc est-ce que c'est une
2 bonne chose ce que vous faites? Puisque c'était un
3 peu ça le sens de la question de mon collègue
4 d'Énergir.

5 M. JEAN-BENOIT TRAHAN :

6 R. Vous savez, en réalité, si on vient un peu dans
7 notre historique récent, des tests restrictifs, on
8 a vu ce que ça fait chez Gazifère. Ça a éliminé un
9 paquet de programmes. On est dans une situation de
10 transition énergétique où on veut favoriser la mise
11 en place de programmes et donc de résultats en
12 efficacité énergétique.

13 Donc, la question qui suit, c'est : est-ce
14 que le test qu'on considère être dans les plus
15 restrictifs en Amérique du Nord là, qui est
16 considéré par notre consultant, est-ce que c'est
17 toujours le test qui devrait être appliqué dans le
18 futur? C'est le test qu'on a utilisé aujourd'hui
19 pour vous présenter notre PGEÉ.

20 Mais, je pense que quand on regarde dans
21 l'avenir, il faut se poser la question si c'est ça
22 qu'on devrait encore utiliser. Je pense qu'on est
23 encore tributaire des tests d'un autre âge et je
24 pense qu'il sera peut-être temps avant longtemps de
25 revoir tout ça pour l'avenir.

1 Alors, quant à nous, je pense que la
2 transition énergétique est lancée, la stratégie
3 énergétique est en place, le gouvernement est
4 derrière cette transition-là. Donc, on pense qu'on
5 doit mettre en place les outils qui vont permettre
6 d'atteindre ces objectifs-là. Et on pense qu'on
7 devrait aller vers quelque chose qui est plus en
8 lien avec cette politique-là que ce que l'on a
9 actuellement.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 C'est bon?

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Je vous remercie.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Parfait. Merci. Nous allons donc poursuivre avec
16 l'interrogatoire de maître Cardinal pour la Régie
17 de l'énergie.

18 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

19 Q. **[63]** Bonjour. Amélie Cardinal pour la Régie.

20 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

21 R. Bonjour.

22 (9 h 50)

23 Q. **[64]** Ma première question va porter sur le
24 programme Thermostat intelligent que Gazifère
25 propose. Donc, quand on regarde les paramètres du

1 programme, en fait les hypothèses, si on peut aller
2 à la pièce C-GI-0006 à la page 26, qui est la fiche
3 du programme. Parfait. Donc, quand on regarde
4 « paramètres du cas-type », on peut voir des
5 économies unitaires brutes de cent vingt mètres
6 cubes (120 m³); taux d'opportunité, effet
7 distorsion dix-sept pour cent (17 %); un surcoût;
8 un coût incrémental de cent quatre-vingt-cinq
9 dollars (185 \$). On constate que ces paramètres-là
10 ressemblent beaucoup à ceux du programme d'Énergir
11 du thermostat intelligent qui est au volet PE103,
12 qui est à la pièce C-Énergir-0038 à la page 14.
13 Donc, on constate que c'est les mêmes données, les
14 mêmes hypothèses qui sont prises par Énergir. Est-
15 ce que Gazifère s'est basée sur les mêmes
16 paramètres qu'Énergir pour établir son programme?
17 M. FRANÇOIS BOULANGER :

18 R. Lors de l'élaboration des paramètres pour les
19 différents programmes, c'est sûr qu'on regarde ce
20 qui se passe chez l'autre distributeur gazier au
21 Québec. Mais ce n'est pas le seul point
22 d'information qu'on utilise. Dans ce cas-ci, par
23 exemple, bien sûr on a regardé la littérature qui
24 existe sur les thermostats intelligents, les
25 paramètres qui sont utilisés chez d'autres

1 distributeurs en Amérique du Nord par rapport au
2 pourcentage d'économies réalisées par cette mesure-
3 là.

4 On a aussi tenu compte de la consommation
5 de chauffage moyenne chez la clientèle de Gazifère.
6 Donc, on arrive effectivement à des résultats très
7 similaires, mais basés sur des hypothèses qui sont
8 propres à Gazifère et basés aussi sur une revue de
9 littérature qui nous permet de conclure à des gains
10 unitaires de six pour cent (6 %) sur une base de...
11 une consommation annuelle de chauffage de deux
12 mille mètres cubes (2000 m³). Ce qui nous amène à
13 des gains unitaires de cent vingt mètres cubes
14 (120 m³) aussi.

15 Q. **[65]** Toujours par rapport au programme Thermostat
16 intelligent. À la pièce C-Gazifère-0005 à la page
17 5. Donc, Gazifère indique que :

18 Gazifère propose l'introduction d'un
19 programme favorisant l'achat et
20 l'installation de thermostats
21 intelligents dans le marché
22 résidentiel. Pendant de nombreuses
23 années soit de 2001 à 2013, Gazifère a
24 encouragé l'installation de
25 thermostats programmables auprès de sa

1 clientèle. En 2014, Gazifère a cessé
2 de promouvoir cette mesure et a conclu
3 à une transformation du marché.

4 Pouvez-vous expliquer comment Gazifère... En fait,
5 c'est ça, quels sont les éléments qui ont fait en
6 sorte que Gazifère a conclu à une transformation de
7 marché pour les thermostats programmables?

8 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

9 R. De façon à résumer ça assez sommairement, là. Le
10 programme avait été offert, le programme Thermostat
11 programmable avait été offert pendant de nombreuses
12 années avec des taux de participation assez
13 importants. Donc, quand on regardait la quantité de
14 participants qui s'était prévalue de cette aide
15 financière-là, il avait été convenu de conclure à
16 une transformation de marché.

17 Q. [66] Parfait. Pour Gazifère, à compter de quel taux
18 de pénétration de marché d'une technologie efficace
19 qui laisse croire à une transformation de marché de
20 façon assez significative pour justifier de
21 remplacer un programme pour lequel on octroie des
22 subventions par un programme de sensibilisation ou
23 un programme relié au rehaussement des normes et de
24 l'étiquetage?

25 (9 h 55)

1 M. JEAN-BENOIT TRAHAN :

2 R. Il n'y a pas de pourcentage magique là-dedans.
3 C'est... chaque situation a son particularisme, si
4 on veut. Ça dépend de l'équipement, ça dépend des
5 alternatives, ça dépend de la manière dont il est
6 mis en marché également. Donc, chez nous, on sait
7 qu'on a un fort taux de pénétration, notamment, au
8 niveau de nos équipements de location. Donc, ça
9 dépend vraiment de ce qui est poussé dans le
10 marché, de la manière dont il est poussé et des
11 alternatives qui sont présentes. Donc, chaque
12 élément a sa particularité.

13 En deux mille quatorze (2014) là,
14 j'arrivais chez Gazifère, donc il y a des bouts qui
15 me manquent un petit peu là, mais foncièrement,
16 quand on parle des thermostats programmables,
17 c'était vraiment rendu une norme très établie chez
18 les constructeurs. On n'était pas... Il n'y avait
19 plus de bataille pour changer le type d'équipements
20 qu'on mettait en place. Et la technologie était
21 connue, la manière d'installer les choses était
22 connue. Donc, il y a tous ces critères-là qui
23 doivent être pris en compte.

24 Si on prend, par exemple, les thermostats
25 intelligents, nous, lorsqu'on a proposé ça,

1 lorsqu'on en a parlé, le premier critère qu'il y a
2 eu, c'est : « On a besoin de formation. On n'est
3 pas sûr que les installateurs sont prêts » même si
4 pourtant c'est juste un thermostat, mais... Donc
5 là, il faut venir modifier le marché. Donc, il y a
6 plusieurs éléments. Donc, ce n'est pas un
7 pourcentage en tant que tel là. Il faut vraiment
8 regarder la nature de la situation pour être
9 capable de prendre cette décision-là.

10 Q. [67] Maintenant, je vais vous emmener à la pièce
11 C-GI-0006, à la page 11. Parfait. Donc, au point 3,
12 si on descend un petit peu la page. Oui. Parfait.
13 Donc, Gazifère indique que :

14 Le portefeuille d'initiatives contient
15 présentement deux programmes
16 non-rentables mais qui sont
17 structurants pour les marchés qu'ils
18 visent. Ces programmes sont considérés
19 essentiels pour assurer la
20 transformation du marché.

21 Et là, on voit :

22 Chauffe-eau, sans réservoir à
23 condensation.

24 En ce qui a trait à ce programme qui vise le marché
25 résidentiel, pouvez-vous préciser ce que Gazifère

1 entend par « programmes structurants » pour ce
2 marché?

3 R. C'est un programme qui change la donne. Donc, c'est
4 un produit qui est commercialement disponible, mais
5 qui ne pénètre pas cette portion-là de marché.
6 Donc, c'est structurant dans le sens que ça change
7 l'offre... Même si l'offre est présente, mais ça
8 change disons la réalisation de l'offre pour ce
9 type de produit-là qui a des bénéfices relativement
10 importants, mais qui a des contraintes, par
11 ailleurs, importantes. Donc... Et ça nous permet
12 même, aussi, de revenir dans le marché résidentiel,
13 d'être en relation avec notre clientèle, d'avoir
14 une offre qui est plus élargie, d'être capable de
15 leur parler, donc de les inciter, avec ce
16 programme-là, et possiblement avec d'autres
17 programmes qui viendront.

18 Donc, notre espoir, c'est qu'à un moment
19 donné, on ne va pas juste aller faire le changement
20 du chauffe-eau sans réservoir, mais on va faire
21 aussi le thermostat en même temps. Donc, là, on
22 commence à avoir une approche qui commence à être
23 beaucoup plus intéressante chez le client. Peut-
24 être un échangeur d'air aussi, si jamais on est
25 chanceux puis qu'il y a le trio complet.

1 Q. [68] Je vous emmène maintenant aux notes
2 sténographiques de l'audience du dix-huit (18)
3 octobre deux mille dix-huit (2018). C'est la pièce
4 A-0039, à la page 92. En fait, je vais citer votre
5 avocate, maître Georgescu, qui disait que :

6 Dans le cadre des dossiers tarifaires
7 annuels, la Régie n'aurait à évaluer
8 et à approuver que les ajustements
9 apportés à l'offre en efficacité
10 énergétique de chaque distributeur
11 d'énergie, et qui seraient en marge de
12 ce qui aura déjà été approuvé dans le
13 cadre du plan directeur.

14 Selon Gazifère, qu'est-ce qui pourrait constituer
15 un ajustement en marge de ce qui a été approuvé
16 dans le cadre du dossier tarifaire. Et là, par
17 exemple, est-ce que ça pourrait être une
18 modification aux coûts évités, à la participation,
19 aux paramètres qui suivraient l'évaluation d'un
20 programme?

21 (10 h 00)

22 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

23 R. Notre façon de voir, on reviendrait à la Régie si
24 on touche à l'offre de programmes. Donc, si on
25 ajoute un programme ou si on retire un programme,

1 s'il y a un changement au niveau de l'offre de
2 programmes, on devrait vous revenir.

3 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

4 Quant aux autres paramètres, ils vont passer dans
5 les dossiers de fermeture et quant à notre vision à
6 nous c'est soit que ces nouveaux paramètres-là
7 seront utilisés dans un dossier tarifaire à venir
8 si on fait un changement d'offre de programmes ou
9 dans le cadre du prochain plan directeur lorsqu'on
10 proposera les programmes pour les cinq prochaines
11 années.

12 Q. [69] Parfait. Donc, juste pour préciser, si
13 jamais... est-ce que Gazifère entend présenter à
14 TEQ afin d'obtenir son... son O.K., son aval, tout
15 changement justement à la marge? Donc là, je
16 comprends que ça serait, si vous ajoutez ou retirez
17 un programme, avant de présenter les changements à
18 la Régie?

19 R. Ce qu'on avait dit, de mémoire, là, j'ai pas les
20 notes sténographiques, bien, elles sont devant moi
21 mais c'est peut-être pas le bon bout là, mais ce
22 qu'on avait mentionné c'est qu'on viendrait
23 déposer, il y aurait un appui de TEQ. Donc, l'idée
24 ce n'est pas de venir faire témoigner tel dans
25 notre dossier mais simplement d'avoir l'aval de TEQ

1 comme quoi qu'on ne viendrait... on ne viendra pas
2 modifier ou affecter négativement le plan directeur
3 qui pourrait être soit par affidavit ou par lettre
4 à... On verra l'évolution là mais c'est
5 l'enlignement que nous, on voyait qui était simple
6 d'application et qui permettait à la Régie d'avoir
7 l'assurance requise.

8 Q. [70] Puis sans présumer de quoi que ce soit, dans
9 l'éventualité où la Régie au moment des dossiers
10 tarifaires examinait uniquement des ajustements à
11 la marge au budget des PGEE, est-ce que Gazifère
12 croit qu'il serait opportun de traiter les futures
13 révisions de ses coûts évités dans le cadre de la
14 fermeture des livres?

15 R. Bien, tout à fait, quant à nous, le bon endroit
16 pour avoir l'évaluation des programmes, si on veut,
17 autant les paramètres et autres, ça va être dans la
18 fermeture des livres. Personnellement, moi, ce que
19 je vois c'est qu'on tombe dans un... dans un
20 processus beaucoup plus multi-annuel, donc, c'est
21 pas nécessairement la course de la bonne donnée le
22 plus rapidement possible et l'intégration le plus
23 rapidement possible, c'est plus : on a cinq ans
24 pour faire nos évaluations, ramasser les données et
25 préparer le nouveau cinq ans qui va venir.

1 d'électricité pour l'année tarifaire
2 deux mille dix-huit - deux mille dix-
3 neuf (2018 - 2019). Ceux-ci
4 s'établissent à virgule zéro sept cent
5 soixante-douze dollars kilowattheure
6 (0,072 \$ kWh) pour les clients
7 résidentiels et zéro virgule zéro six
8 cent quarante dollars par
9 kilowattheure (0,640 \$ kWh) pour les
10 clients commerciaux.

11 Donc, simplement à titre de précision, est-ce que
12 Gazifère a tenu compte de la révision des coûts
13 évités d'Hydro-Québec qui ont été déposés dans le
14 cadre du dossier tarifaire deux mille dix-neuf deux
15 mille vingt (2019 - 2020)?

16 R. Non.

17 Q. **[72]** O.K.

18 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

19 R. Si je peux compléter, on utilise l'information la
20 plus à jour au moment de faire les prévisions
21 budgétaires.

22 (10 h 05)

23 Q. **[73]** Puis ma dernière question, pouvez-vous
24 expliquer les principes sur lesquels se base
25 Gazifère lorsqu'elle définit le montant d'aide

1 financière pour un appareil efficace donné, par
2 exemple la proportion du surcoût qui est couverte,
3 le taux de pénétration du marché.

4 R. Il y a pas de méthodologie précise qu'on peut,
5 algorithmique, si on veut, qu'on peut utiliser pour
6 déterminer l'aide financière. Souvent c'est basé
7 sur ce qu'on peut voir dans l'industrie dans
8 d'autres juridictions qui ont permis, donc les
9 aides financières requises pour atteindre un
10 certain niveau de pénétration. Alors, c'est
11 beaucoup l'approche qui est retenue. Donc, on va
12 faire un balisage, si on veut, des aides
13 financières qui sont offertes dans d'autres
14 juridictions pour déterminer l'aide financière
15 offerte dans les programmes de Gazifère.

16 Q. [74] Merci, ça complète mes questions.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci, Maître Cardinal. Alors, nous allons passer
19 aux questions de la formation. Maître Turgeon pour
20 la formation.

21 INTERROGÉS PAR LA FORMATION :

22 Me MARC TURGEON :

23 Q. [75] Oui. Bonjour.

24 R. Bonjour.

25 Q. [76] Je vous ai bien écouté, bien j'écoute tout le

1 monde mais vous êtes les derniers que j'écoute
2 alors donc vous êtes ceux que j'écoute le mieux
3 présentement. Vendredi dernier, quand vous avez
4 fait référence à une décision antérieure de la
5 Régie, la D-2014-204 pour ne pas la nommer, je suis
6 retourné vendredi, je suis retourné ce matin, je
7 l'ai à l'écran. Alors, si je regarde le paragraphe
8 171 :

9 En premier lieu, comme l'a confirmé la
10 procureure de Gazifère, le
11 Distributeur n'a aucune obligation
12 légale d'offrir des programmes
13 d'efficacité énergétique. De l'avis de
14 la Régie, cette affirmation du témoin
15 de Gazifère qu'une telle obligation
16 existe est erronée et vient ainsi
17 fausser la base sur laquelle le
18 Distributeur a construit son PGEÉ.

19 On s'entend qu'aujourd'hui, dans le cadre de notre
20 audience d'aujourd'hui, la Régie ne pourrait pas
21 tenir cette affirmation.

22 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

23 R. Je suis d'accord avec vous.

24 Q. [77] Donc, on s'entend vous et moi qu'on est dans
25 un nouveau paradigme, non pas de transition, je

1 sais pas qui se levait pour la transition, je pense
2 c'est Énergir, alors on est dans un nouveau
3 paradigme. Et je comprends de votre présentation de
4 vendredi, succincte mais bonne présentation, on
5 aime ça comme ça, alors c'est un message comme ça
6 aussi, que vous nous demandez, en fait,
7 d'assouplir, votre premier point c'est qu'il n'y
8 ait aucune restriction et dans un deuxième point
9 subsidaire, vous nous demandez un budget pour cinq
10 ans.

11 Vous comprendrez que les questions, puis
12 là, je délibère pas avec vous, je réfléchis avec
13 vous, par contre, qu'aucune restriction pour un
14 régisseur - habituellement un régisseur c'est assez
15 conservateur, ça aime savoir exactement où on s'en
16 va puis on a aussi les intérêts, naturellement, de
17 votre clientèle, vous avez l'intérêt de votre
18 clientèle, nous avons aussi une perspective de
19 l'intérêt de votre clientèle alors, et je comprends
20 tout à fait ce que vous proposez, ce que vous
21 amenez puis comment vous avez pris ça au sérieux
22 depuis certains reproches, mais qu'est-ce qui
23 pourrait me, qu'est-ce que vous auriez à me dire de
24 supplémentaire pour que j'accepte aucune
25 restriction, malgré toute la question que je vais

1 voir avec mon article 5 sur comment je concilie les
2 intérêts de tout le monde, ce que je dois faire
3 aussi dans 49, des tarifs justes et raisonnables.

4 Comment vous pouvez m'arriver comme
5 Distributeur et me demander de pas, c'est pas
6 personnel, mais de vous laisser la pleine
7 responsabilité du budget?

8 R. Je vous comprends très bien, c'est pour ça
9 d'ailleurs qu'il y a une demande subsidiaire. Moi
10 je pense que le Tribunal doit prendre une décision
11 sur la base de l'aspect raisonnable des coûts qui
12 vont en découler et c'est pour ça que je disais,
13 dans l'idéal, ça serait un sans restriction parce
14 que c'est l'objectif de faire un maximum
15 d'efficacité énergétique qui est dévolu à,
16 notamment au Distributeur, mais à tous les acteurs
17 de la transition.

18 Cependant, il faut être réaliste à un
19 moment donné et il faut venir mettre des critères
20 qui vont être raisonnables. Dans notre cas à nous,
21 venir se calquer sur l'ampleur du budget en
22 proportion d'Énergir, bien, c'est simple pour nous
23 dans le sens qu'il est au-dessus de nous donc c'est
24 facile d'aller s'accrocher à eux. Si on était au
25 même niveau, ça serait plus problématique à ce

1 moment-là. Mais à ce moment-ci, au moins, ça vous
2 donne le temps, quelques années, pour voir
3 l'évolution de ça et voir comment est-ce qu'on peut
4 performer à l'intérieur de cette enveloppe-là qui
5 serait un peu plus généreuse.

6 (10 h 10)

7 Donc, je vous comprends tout à fait bien.
8 Pour décider, à mon avis, d'aller à un sans
9 restriction complet, je pense que ça prend un peu
10 plus d'historique dans le système et peut-être
11 comme une volonté un peu plus importante encore du
12 gouvernement.

13 Et quand je parle de volonté un peu plus
14 importante, bien peut-être qu'en réalité, à un
15 certain niveau, c'est peut-être le Fond Vert qui
16 devrait venir appuyer les distributeurs, c'est
17 peut-être pas nécessairement dans les tarifs qu'on
18 doit retrouver ça.

19 Donc, à un moment donné là, il y a une
20 balance. Alors, nous, on peut faire une part, mais
21 on ne peut pas avoir, je ne sais pas moi, cinquante
22 pour cent (50 %) de nos tarifs qui vont devenir de
23 l'efficacité énergétique. À un moment donné,
24 c'est... il n'y aura plus rien qui va fonctionner
25 dans le système.

1 Donc, en mettant une balise où on voit
2 qu'Énergir est capable de le prendre d'un point de
3 vue raisonnable, on aurait pu aller plus loin
4 également. Je veux dire, nos tarifs sont très bas
5 chez Gazifère. Est-ce qu'on est capable d'en
6 prendre plus? On a beaucoup d'espace pour en
7 prendre. On n'est pas en situation concurrentielle
8 défavorable, bien au contraire.

9 On a un grand espace pour être capable d'en
10 prendre. Donc, on aurait pu aller évaluer cet
11 aspect-là pour voir jusqu'où on peut aller, mais ce
12 serait tellement gros que ça ne vaut pas la peine
13 d'aller là. Donc, en se limitant avec ce que
14 Énergir a, ça nous donnerait, nous, toute la
15 flexibilité nécessaire pour la première période,
16 tout en vous donnant une assurance de votre côté
17 qu'on n'ira pas à des niveaux qui pourraient
18 devenir excessifs dans l'approche.

19 Maintenant, s'il advient qu'on atteint le
20 un point deux million (1,2 M\$), bien ce sera,
21 premièrement, une bonne nouvelle, c'est parce qu'on
22 aura fait beaucoup beaucoup d'efficacité
23 énergétique. Et en quel cas, bien on aura sûrement
24 l'occasion de s'en reparler pour le prochain plan
25 et on pourra aviser, voir jusqu'où on est prêt

1 maintenant d'aller.

2 Donc, pour nous, c'est un peu une approche
3 en pas, c'est un premier pas, qui est quand même un
4 très grand pas comparativement au passé, mais quand
5 même cadré où est-ce qu'on ne dépasse pas une norme
6 qu'on considère... que vous avez déjà, d'une
7 certaine manière, jugée raisonnable envers un autre
8 distributeur.

9 Q. [78] Merci, ça m'éclaire.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci, Maître Turgeon.

12 Q. [79] Pour poursuivre sur cette lancée, je
13 reviendrais aux tests de rentabilité qui sont, dans
14 le fond, un peu le guide ultime de la Régie pour
15 s'assurer que finalement les sommes qui sont
16 investies dans des programmes en efficacité
17 énergétique n'ont pas un impact démesuré sur les
18 tarifs et demeurent rentables pour la société, pour
19 les participants, et caetera.

20 Est-ce que la flexibilité pourrait se
21 rattacher aux résultats des tests, dans un sens, à
22 partir du moment où le test de neutralité
23 tarifaire, par exemple, atteint un tel pourcentage,
24 bien, le budget stoppe ou...? En tout cas, je ne
25 sais pas si vous me suivez là. Ça donne une

1 garantie, une sécurité peut-être au régulateur que
2 les dépassements n'auront pas un impact démesuré
3 sur les tarifs.

4 R. Je veux juste prendre une seconde pour... C'est
5 beau. Je voulais le calculer, mais j'ai calculé
6 dans ma tête, mais... Oui. Ça peut être une option.
7 Mais, ultimement ce qu'on regarde, c'est l'aspect
8 tarifaire, hein! Au bout de la ligne, c'est le
9 tarif.

10 Donc, nous, ce qu'on vous a parlé, c'est
11 quatre virgule cinq pour cent (4,5 %) de nos
12 charges d'exploitation, quatre virgule cinq pour
13 cent (4,5 %) de nos charges d'exploitation, un
14 point vingt-et-un millions (1,21 M\$), nos charges
15 d'exploitation complètes. Donc, nos revenus de
16 distribution, on parle de vingt-six millions
17 (26 M\$). Donc, on parle de un vingt-cinquième à peu
18 près là pour ce qui est de l'impact tarifaire en
19 distribution.

20 Puis si on prend l'impact tarifaire global,
21 on divise ça par deux. Donc, on est rendu à peu
22 près à un cinquième sur les tarifs. Moi, je ne
23 pense pas qu'on est dans un état déraisonnable ici
24 avec notre proposition.

25 Ce que vous dites ou ce que vous proposez

1 ou ce que vous suggérez est tout à fait louable,
2 j'ai juste pas fait le calcul. Ce serait quoi le
3 TNT qui... t'sais, qui me limiterait? Mais, ça
4 pourrait être une option de prendre cette voie-là
5 plutôt que l'aspect de la raisonabilité là qu'on
6 vous propose. Je l'ai juste pas calculé par
7 ailleurs. Mais, oui, ça pourrait être une
8 alternative tout à fait louable.

9 M. FRANÇOIS BOULANGER :

10 R. C'est possible aussi qu'il y ait d'autres
11 indicateurs qui pourraient aider la Régie dans
12 cette analyse-là. Est-ce que le test de la
13 neutralité tarifaire est le bon? Peut-être pas.
14 Peut-être que c'est un coût unitaire, en dollar du
15 gigajoule, donc il y a différents mécanismes qui
16 pourraient être étudiés là advenant le désir
17 d'aller dans cette direction-là.

18 Q. **[80]** Excellent. Dernière question sur les tests de
19 rentabilité. Dites-moi si j'ai bien saisi la nature
20 des propos que vous avez tenus tantôt. C'est que
21 selon Gazifère, il serait plus approprié de se
22 rapprocher des tests qui sont utilisés par Énergir
23 plutôt que de faire l'inverse, c'est-à-dire
24 demander à Énergir de modifier ses tests pour
25 qu'ils soient conformes à ceux appliqués par

1 Gazifère?

2 (10 h 15)

3 R. Dans le cadre de la demande la question précise de
4 l'application du test de coût total en ressource,
5 effectivement, ça serait plus favorable d'un point
6 de vue de respect du concept... du cadre théorique,
7 du test du coût total en ressources de s'appuyer
8 sur l'approche qui est utilisée chez Énergir.
9 Maintenant, il serait aussi possible de repasser ou
10 de reconsidérer les tests de rentabilité dans le
11 cadre de la politique énergétique du Québec et de
12 la transition énergétique.

13 M. JEAN-BENOIT TRAHAN :

14 R. Peut-être juste un petit point, si je peux me
15 permettre là-dessus. J'écoute beaucoup mon
16 consultant à cet égard-là, puis ce qu'il disait
17 c'est qu'ultimement, les tests, on les détermine à
18 un certain moment donné, dans une période X ou Y.
19 Et lorsque le changement, les objectifs du
20 gouvernement changent, il faut adapter les tests.
21 Donc, je pense qu'on est aujourd'hui dans cette
22 étape-là où on est dans la transition, mais on n'a
23 pas transité nos tests. Donc, on a quelqu'un qui
24 est plus en avant, c'est Énergir. Donc, chose
25 certaine, on ne veut pas reculer, on veut plutôt

1 aller vers l'avant.

2 Mais maintenant, c'est même, est-ce que ce
3 niveau-là correspond toujours aux besoins associés
4 avec la nouvelle réalité gouvernementale là, de
5 l'objectif de la stratégie énergétique. Même à ce
6 niveau-là, je pense qu'il faut se poser la question
7 et possiblement, qu'il faudrait faire un pas de
8 plus là au cours des prochaines années.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Peut-être un enjeu à ajouter au prochain plan
11 directeur. C'est bon. Je n'aurai pas d'autre
12 question. On vous remercie. Maître Georgescu, est-
13 ce que vous avez un ré-interrogatoire?

14 Me ADINA GEORGESCU :

15 Bonjour. Non, il n'y aura pas de ré-interrogatoire.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Excellent.

18 Me ADINA GEORGESCU :

19 Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors, on vous remercie pour votre présence et
22 votre témoignage. Alors, vous êtes maintenant
23 libérés.

24 M. JEAN-BENOIT TRAHAN :

25 Merci beaucoup.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 On va prendre une pause jusqu'à dix heures trente
3 (10 h 30) et poursuivre avec la présentation
4 d'Hydro-Québec Distribution.

5 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

6

7 REPRISE DE L'AUDIENCE

8 (10 h 35)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 On est plus efficace que notre équipe. Maître
11 Turmel.

12

13 PREUVE DE HQD

14 Me SIMON TURMEL :

15 Oui. Bonjour, Madame la Présidente. Messieurs les
16 Régisseurs. Donc, c'est un plaisir pour moi ainsi
17 que pour tous mes collègues d'Hydro-Québec
18 Distribution d'être présents ici et d'être présents
19 dans le cadre du présent dossier. Donc, le chemin a
20 été ouvert par les deux autres distributeurs, donc
21 c'est maintenant à Hydro-Québec Distribution de
22 faire sa preuve et de présenter son panel.

23 Donc, sans plus attendre, je vais vous
24 présenter les témoins, certains que vous connaissez
25 parce qu'on les a déjà vus dans certains dossiers,

1 mais on a également une recrue aujourd'hui. Donc,
2 de droite à gauche, madame Stéphanie Caron, chef
3 Affaires réglementaires et gestion documentaire. Au
4 centre, madame Anita Travieso, chef Programmes
5 affaires et service conseil utilisation d'énergie.
6 Ainsi que notre recrue, madame Myriam Hudon, chef
7 Évaluation économique.

8 Les CV ont été déposés la semaine dernière
9 sous la cote C-HQD-0043 à 0045, de même que les
10 réponses à la demande de renseignements numéro 5
11 qui ont également été déposées par... les réponses
12 ont été déposées par écrit sous la cote C-HQD-0048.
13 Donc, on peut peut-être maintenant assermenter les
14 témoins avant de passer à l'adoption de la preuve.

15 _____
16 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-cinquième
17 (25e) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

18
19 STÉPHANIE CARON, chef, Affaires réglementaires et
20 gestion documentaire, ayant une place d'affaires au
21 75, boulevard René-Lévesque Ouest, 22e étage,
22 Montréal (Québec);

23
24 ANITA TRAVIESO, chef, Développement des marchés
25 existants et expertise énergétique, ayant une place

1 d'affaires au Complexe Desjardins, 15e étage,
2 Montréal (Québec);

3

4 MYRIAM HUDON, chef, Évaluation économique, ayant
5 une place d'affaires au Complexe Desjardins, 24e
6 étage, Montréal (Québec);

7

8 LESQUELLES, après avoir fait une affirmation
9 solennelle, déposent et disent :

10

11 INTERROGÉES PAR Me SIMON TURMEL :

12 Donc, vous comprendrez que le véritable titre de
13 madame Travieso, c'est le titre qu'elle a mentionné
14 et non pas celui que j'ai dit, donc mes notes sont
15 déjà en retard par rapport à cet élément. Donc, on
16 va passer maintenant à l'adoption de la preuve.

17 Q. [81] Donc, Madame... je vais commencer par madame
18 Travieso et je ne prendrai pas la chance de dire
19 votre titre à nouveau. Donc, je comprends que vous
20 avez participé ou supervisé la préparation des
21 pièces suivantes : A-0049, B-0104 qui est un
22 complément de preuve; B-0068 également un
23 complément de preuve, programme Affaires; C-HQD-
24 0027, ainsi que l'ensemble des réponses aux
25 demandes de renseignements soit C-HQD-0016 à C-HQD-

1 0026 ainsi que C-HQD-0030, 0037, 0041 ainsi que
2 0048?

3 Mme ANITA TRAVIESO :

4 R. Je l'affirme.

5 Q. **[82]** Vous adoptez ces documents pour valoir comme
6 votre témoignage en l'instance?

7 R. Oui.

8 Q. **[83]** Madame Caron, je vais faire référence aux
9 mêmes pièces, je ne les nommerai pas de nouveau. Je
10 comprends que vous avez pris connaissance de ces
11 documents?

12 Mme STÉPHANIE CARON :

13 R. Oui.

14 Q. **[84]** Et que vous adoptez le tout pour valoir comme
15 votre témoignage en l'instance?

16 R. Oui.

17 Q. **[85]** Madame Hudon, je vous réfère également aux
18 mêmes documents. Je comprends que vous avez pris
19 connaissance de ces documents, en plus de
20 participer à la préparation à certaines réponses à
21 des demandes de renseignements?

22 Mme MYRIAM HUDON :

23 R. Oui.

24 Q. **[86]** Que vous adoptez cette preuve pour valoir
25 comme votre témoignage en l'instance?

1 R. Oui.

2 Q. **[87]** Pour madame Hudon, je vais ajouter également
3 la pièce C-HQD-0009, le complément de preuve,
4 résultat du TCTR. Donc, je comprends que vous avez
5 directement participé à l'élaboration de cette
6 pièce?

7 R. Oui.

8 Q. **[88]** Et que vous adoptez également cette pièce pour
9 valoir comme votre témoignage en l'instance?

10 R. Oui.

11 Q. **[89]** Donc, je vous remercie. Donc, les témoins sont
12 disponibles pour être contre-interrogés.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Excellent. Donc, nous allons débiter le contre-
15 interrogatoire avec maître Lanoix pour l'ACIG,
16 l'AQCIE-CIFQ.

17 (10 h 40)

18 CONTRE-INTERROGÉES PAR Me SYLVAIN LANOIX :

19 Bonjour, Madame et messieurs les régisseurs. Maître
20 Sylvain Lanoix de chez Dunton Rainville pour les
21 intervenants précités. Bonjour aux membres du
22 panel.

23 Q. **[90]** Je vais d'abord vous référer au complément de
24 preuve HQD B-0068, 69 et 104. On peut peut-être
25 exposer, diffuser le B-0068 pour fins de

1 discussion. Dans la lettre du sept (7) septembre
2 deux mille dix-huit (2018) par laquelle TEQ
3 transmettait un complément de preuve relativement
4 au programme des distributeurs, TEQ mentionne
5 certaines précisions faites par Hydro-Québec
6 Distribution relativement aux données qu'elles
7 contiennent. On n'a pas besoin de référer à la
8 lettre. Je vais vous lire l'extrait. On dit :

9 Le Distributeur soumet les données
10 sous la même forme que celles
11 produites dans sa demande tarifaire
12 annuelle, soit du 1er janvier au 31
13 décembre à des fins de conformité avec
14 les données historiques déjà publiées.

15 Alors, à titre d'illustration, peut-être juste pour
16 bien comprendre comment cette précision-là s'arrime
17 avec les documents qui nous sont transmis, si on va
18 dans les pages suivantes où on voit apparaître les
19 détails de chaque programme... par exemple, à la
20 page 3, on voit que les années qui sont désignées
21 sous l'appellation « plan directeur 2018... », là
22 il y a une petite coquille, c'est deux mille vingt-
23 trois (2023), j'imagine, sont ensuite ventilés par
24 année couplé, deux mille dix-huit - deux mille dix-
25 neuf (2018-2019); deux mille dix-neuf - deux mille

1 vingt (2019-2020); deux mille vingt - deux mille
2 vingt et un (2020-2021). Pouvez-vous nous dire à
3 quelle période exactement chacune de ces colonnes-
4 là, de ces années-là constitue l'année de référence
5 pour les fins des données de ce complément de
6 preuve?

7 Mme ANITA TRAVIESO :

8 R. Ça correspond aux années tarifaires, dont dix-huit
9 - dix-neuf (2018-2019). C'est pour la tarifaire
10 deux mille dix-huit - deux mille dix-neuf (2018-
11 2019), et caetera.

12 Q. **[91]** Donc, en termes pratiques, à ce que je
13 comprends, c'est du premier (1er) avril au trente
14 et un (31) mars?

15 R. Non, c'est du premier (1er) janvier au trente et un
16 (31) décembre.

17 Q. **[92]** D'accord. Donc, est-ce que je comprends, juste
18 pour éviter toute confusion que quand on regarde,
19 par exemple, la colonne deux mille dix-huit - deux
20 mille dix-neuf (2018-2019), dans les faits, c'est
21 du premier (1er) janvier deux mille dix-huit (2018)
22 au trente et un (31) décembre deux mille dix-huit
23 (2018) et qu'il n'y a pas de données deux mille
24 dix-neuf (2019)? Est-ce que c'est ma compréhension?

25 R. C'est exact.

1 Q. **[93]** D'accord. Donc, votre projection plan
2 directeur se termine le trente et un (31) décembre
3 deux mille vingt-deux (2022) en termes de
4 renseignement qui y est indiqué?

5 R. C'est exact.

6 Q. **[94]** Merci. Est-ce que les données annuelles que
7 vous avez transmises à TEQ aux fins de la
8 confection de son plan directeur, je comprends, de
9 la lettre du sept (7) septembre deux mille dix-huit
10 (2018) que ça aurait été fait vers le printemps
11 deux mille dix-huit (2018), ont également été
12 transmises sur cette base, c'est-à-dire les années
13 civiles deux mille dix-huit (2018) jusqu'à deux
14 mille vingt-deux (2022)?

15 R. C'est exact.

16 Q. **[95]** Merci. Êtes-vous en mesure de confirmer si les
17 données qu'on retrouve à l'annexe 6 du plan
18 directeur à l'égard des programmes sous la
19 responsabilité d'Hydro-Québec Distribution
20 correspondent aux réductions de consommation
21 d'énergie et à vos prévisions budgétaires pour les
22 années deux mille dix-huit (2018) à deux mille
23 vingt-deux (2022) que vous avez transmises, si je
24 comprends bien, au printemps deux mille dix-huit
25 (2018)? Alors, l'annexe 6, c'est l'annexe où on

1 retrouve l'ensemble des programmes sous la
2 juridiction de TEQ répartis par numéro et
3 identifiés par porteur. Et on retrouve dans cette
4 liste-là une série de programmes dont le porteur
5 est identifié HQD. Je désire simplement m'assurer
6 que vous avez vérifié, que vous pouvez nous
7 confirmer que les données qu'ils contiennent à
8 l'égard des porteurs HQD sont conformes aux données
9 que vous avez transmises à TEQ?

10 R. C'est effectivement cela.

11 (10 h 45)

12 Q. **[96]** Merci. Maintenant, à la demande de la Régie,
13 vous avez exposé, dans vos compléments de preuve B-
14 0068, B-0069 et B-104, par programme, les économies
15 d'énergie nettes annuelles et les économies brutes
16 d'énergie annuelle. Pour bien être certain de
17 saisir ce qui constitue, pour Hydro-Québec
18 Distribution, économie nette, économie d'énergie
19 nette, quelle est la formule qui vous permet de
20 passer des économies brutes aux économies nettes
21 d'énergie inscrites dans ces tableaux? Alors, pour
22 vous diriger un peu, on voit là qu'il y a une ligne
23 « économie d'énergie nette annuelle »... excusez-
24 moi « économies d'énergie brute annuelle en
25 gigawattheures (GWh) ». Ensuite, il y l'économie

1 d'énergie nette annuelle en gigawattheures (GWh) et
2 ensuite la conversion d'économie d'énergie nette
3 annuelle en gigajoules (GJ).

4 R. En fait, le net, c'est une fois qu'on retranche les
5 économies, ce qu'on appelle les effets de marché,
6 soit l'opportunisme, l'entraînement et/ou le
7 bénévolat selon les cas, selon les volets ou selon
8 les mesures applicables.

9 Q. **[97]** Est-ce que pour être plus précis et juste être
10 certain qu'on est précis, le taux d'opportunisme
11 est soustrait, mais les effets d'entraînement et
12 les effets de bénévolat sont ajoutés pour arriver
13 au brut?

14 R. Effectivement.

15 Q. **[98]** Très bien.

16 R. Pour arriver au net.

17 Q. **[99]** C'est la formule que vous appliquez là pour
18 les tableaux qui ont été communiqués. Merci.

19 Maintenant, vous me dites que vous avez validé que
20 les données que vous avez transmises sous les
21 compléments de preuve 068, 069 et 104,
22 correspondent, en deux mille dix-huit (2018),
23 correspondent bien à ce qu'il a été indiqué à
24 l'égard de HQD dans l'annexe 6 du Plan directeur.
25 Est-ce que vous pouvez nous confirmer que ce sont

1 les économies nettes ou encore les économies
2 brutes, vous pourrez nous le préciser, mais que ce
3 sont soit les économies nettes ou les économies
4 brutes qui sont indiquées comme montants de...
5 Excusez-moi, comme économie d'énergie, à l'annexe 6
6 Du Plan directeur?

7 R. Les valeurs indiquées dans l'annexe des mesures du
8 Plan directeur...

9 Q. **[100]** Oui.

10 R. ... ont été prises par les chiffres que nous, on a
11 transmis, donc en annexe B... j'ai oublié le nom,
12 mais le...

13 Q. **[101]** 68, 69, 104.

14 R. Exactement. Ces annexes-là devraient être
15 exactement les mêmes chiffres. Et ce sont des
16 prévisions qu'on a faites au moment du dépôt, dans
17 le Plan directeur. Alors, ont été faites en deux
18 mille dix-huit (2018). Et ce sont des projections
19 pour les cinq prochaines années.

20 Q. **[102]** Maintenant. Je vais être plus précis dans ma
21 question. Si vous allez à l'annexe 6, on voit que
22 pour chaque programme, la première colonne
23 s'intitule « réduction... ». L'annexe 6, je peux,
24 peut-être indiquer à madame la greffière, B-005. On
25 peut prendre un peu n'importe quel exemple, on peut

1 aller au début du tableau, à la page 213. Je ne
2 sais pas si c'est la page PDF, mais c'est la page
3 213 du Plan directeur. Alors, voilà, merci. Alors,
4 on voit à la première colonne, c'est
5 indiqué : « Réduction de la consommation
6 énergétique ». Ma question est de savoir, dans
7 cette colonne-là, vous me dites que vous avez
8 vérifié que les données correspondaient aux données
9 transmises au printemps deux mille dix-huit (2018).
10 Est-ce que c'est dans cette colonne là, on a
11 indiqué les données d'économie nette ou d'économie
12 brute d'énergie que vous aviez transmises à TEQ?

13 R. On a transmis toujours nos données nettes.

14 (10 h 50)

15 Q. **[103]** D'accord. Est-ce que, au printemps deux mille
16 dix-huit (2018), vous avez transmis à TEQ le détail
17 des taux d'opportunisme, d'effets d'entraînement et
18 de bénévolat pour chaque programme, comme on le
19 voit dans les compléments de preuve que vous avez
20 fournis à la Régie? Donc, toujours tel qu'indiqué à
21 B-0068, 0069 et 104.

22 R. Les valeurs qu'on a transmises à TEQ sont déjà
23 comptabilisées, sont des valeurs nettes. On n'a pas
24 transmis des chiffres de bénévolat et/ou
25 d'opportunisme dans chacun des programmes à TEQ.

1 Q. **[104]** Donc, au moment de confectionner le Plan
2 directeur, TEQ n'a pas ces pourcentages-là des
3 différents facteurs de distorsion que vous
4 appliquez dans la formule.

5 R. Exact.

6 Q. **[105]** Merci. Est-ce que c'est à votre connaissance
7 qu'Hydro-Québec a fait faire par la firme Éconoler,
8 en mars deux mille dix-huit (2018), une analyse sur
9 les meilleures méthodes de comptabilisation des
10 économies d'énergie pour les programmes à maturité
11 et principalement sur la pertinence de
12 comptabiliser les économies brutes uniquement comme
13 résultat dans le cadre des programmes affaires.

14 R. Effectivement, le net égal brut dans le cas des
15 programmes OIEB. Suite à l'analyse ou le, pas
16 l'analyse mais l'évaluation faite par Econoler,
17 nous avons jugé que c'était vraiment pertinent et
18 raisonnable de calculer l'effet net, net égal brut,
19 et ne plus calculer l'effet d'opportunisme
20 séparément.

21 Q. **[106]** Bien. Alors, si on va à la pièce B-0068 à la
22 page 7, donc c'est votre complément de preuve
23 concernant les programmes affaires, donc cela
24 explique, si je comprends bien, que dans la colonne
25 R-4057-2018 on retrouve désormais, donc à la

1 dernière colonne, on retrouve désormais la même
2 valeur pour les énergies brutes annuelles et les
3 énergies nettes annuelles pour l'année deux mille
4 dix-neuf-deux mille vingt (2019-2020).

5 R. Oui.

6 Q. **[107]** Et je comprends que dans le Plan directeur on
7 voit que les données ne sont pas par contre de la
8 même valeur. On voit que c'est les mêmes données
9 pour les cinq années, cent vingt-quatre
10 gigawattheures (124 GWh) pour les énergies nettes
11 annuelles et cent quarante-deux (142) pour les
12 énergies nettes annuelles. Donc, je comprends que
13 dans le Plan directeur cette révision-là de vos
14 projections d'économie d'énergie eu égard à ce
15 programme n'étaient pas ajustées comme ils l'ont
16 été dans la cause tarifaire.

17 R. En fait, ce qu'il faut voir c'est que lorsqu'on a
18 fait le dépôt... Donc, si je reviens à votre
19 question de net égal brut, ça n'a pas changé, nos
20 hypothèses n'ont pas changé. Ce qui change c'est
21 dans les prévisions.

22 Donc, lorsqu'on a déposé nos projections
23 pour les cinq prochaines années, on était au début
24 deux mille dix-huit (2018); donc c'est sûr qu'on
25 s'est basé sur l'année deux mille dix-huit (2018)

1 avec les informations qu'on avait à ce moment-là,
2 donc de la projection ou de l'anticipé de comment
3 qu'on allait terminer l'année deux mille dix-huit
4 (2018).

5 Et ces chiffres-là qu'on a mis de l'avant
6 dans la dernière colonne que vous voyez ici, la
7 dernière colonne qui est le R-4057 pour deux mille
8 dix-neuf-deux mille vingt (2019-2020). C'est sûr
9 qu'à la fin de l'année on avait plus d'information
10 sur les prévisions réelles ou plus probables au
11 niveau de l'atteinte des objectifs des différents
12 programmes.

13 Alors, c'est pour ça qu'on voit certains
14 ajustements lorsqu'on voit la dernière colonne qui
15 est vraiment notre dernière cause tarifaire versus
16 le plan cinq ans. Il y a toujours, comme on dit, ce
17 sont toutes des projections, des prévisions avec la
18 connaissance qu'on a à ce moment-là des projets à
19 venir compte tenu du pipeline, compte tenu des
20 effets de marché ou l'axe commercial qu'on possède
21 et toutes ces connaissances font en sorte qu'on a
22 fixé des valeurs les plus précises au moment qu'on
23 a déposé le tout pour le Plan directeur.

24 Q. **[108]** Bien. Comme pièce C-ACIG-AQCIE-CIFQ, je pense
25 qu'on est rendus à 0025, Madame la Greffière, je

1 désire déposer l'analyse de...

2 LA GREFFIÈRE :

3 26.

4 Me SYLVAIN LANOIX :

5 26, excusez-moi, alors je désire déposer l'analyse
6 de la firme Econoler qui a été faite en mars deux
7 mille dix-huit (2018) et dont il est fait référence
8 d'ailleurs dans le dossier tarifaire, le document
9 Inventaire des interventions en efficacité pour
10 Hydro-Québec.

11

12 C-ACIG-AQCIE-CIFQ-0026 : Analyse d'Econoler de
13 mars 2018

14

15 (10 h 55)

16 Maintenant, je constate dans les
17 compléments de preuve 0068, 69 et 104 que les
18 données, et c'est en lien avec votre réponse, que
19 les données gains d'énergie qui sont identifiées
20 pour le dossier tarifaire deux mille dix-neuf -
21 deux mille vingt (2019 - 2020) diffère en effet
22 souvent, des fois beaucoup, des fois pas beaucoup,
23 des prévisions qui sont identifiées pour deux mille
24 dix-huit - deux mille dix-neuf (2018 - 2019) dans
25 la section « Plan directeur », donc, je comprends

1 les prévisions qui avaient été transmises à TEQ au
2 printemps deux mille... deux mille dix-huit (2018).

3 Je vois notamment au programme de... si on
4 va à B-0104 à la page 6 concernant le programme
5 « Gestion de demande de puissance résidentielle »,
6 ligne 49.3, donc, je vois que finalement dans le
7 dossier tarifaire, on a... on a prévu des économies
8 d'énergie nettes annuelles de sept point trois
9 gigawatteurs (7.3 GWh) pour un budget de six point
10 neuf millions (6.9 M) alors que dans le Plan
11 directeur pour la même année, on prévoyait plutôt
12 des énergies... des économies d'énergie nettes de
13 un point huit gigawatteurs (1.8 GWh) pour un
14 budget de trois virgule sept millions de dollars
15 (3,7 M\$). Mégawatts, excusez-moi, mon analyste me
16 ramène à l'ordre.

17 Alors, ma question c'est : un : qu'est-ce
18 qui explique ce changement-là assez drastique, je
19 pense, pour ce programme-là? Et deuxièmement, je
20 vous pose des questions en rafale, et deuxièmement,
21 qu'est-ce qui... qu'est-ce qui devra être approuvé
22 comme budget sur cinq ans de la part de la Régie?
23 Est-ce que vous vous attendez à ce que ça soit le
24 budget identifié à l'annexe 6 du Plan directeur
25 pour les programmes associés à HQD ou est-ce que

1 vous vous attendez à ce qu'il y ait des... déjà, on
2 puisse déjà prévoir des modifications
3 substantielles par rapport à ces prédictions-là, ne
4 serait-ce qu'à la lumière de l'année finan... du
5 dossier tarifaire deux mille dix-neuf - deux mille
6 vingt (2019 - 2020)?

7 Mme STÉPHANIE CARON :

8 R. Pour ce qui est de la différence que madame
9 Travieso va vous expliquer dans un instant, je
10 voulais simplement mentionner que c'est un exemple
11 du type d'ajustement que l'on ferait année après
12 année dans les dossiers tarifaires. Donc, il s'agit
13 dans ce cas-là d'un ajout de programmes qu'on a
14 présenté à la Régie de façon spécifique et qui a
15 été examiné de façon spécifique par la Régie alors
16 que le budget, l'enveloppe deux mille dix-huit
17 (2018) avait... quant à elle a été reconduite pour
18 cette année-là.

19 Q. **[109]** O.K.

20 R. Donc, dans ce cas particulier, la Régie a autorisé
21 le budget de l'année deux mille dix-huit (2018)
22 augmenté des ajouts que l'on a présentés de façon
23 spécifique à la Régie et qui ont été étudiés lors
24 de notre demande tarifaire deux mille dix-neuf -
25 deux mille vingt (2019 - 2020).

1 Mme ANITA TRAVIESO :

2 R. Pour compléter ce que madame Caron vient de vous
3 dire c'est exactement : la différence est vraiment
4 qu'à la tarifaire, nous avons présenté un programme
5 de gestion de la demande résidentielle qui a été
6 présentée en tarifaire, qui vient d'être approuvée,
7 mais elle n'a pas été... elle n'était pas encore
8 connue lorsqu'on a déposé le Plan directeur, donc,
9 les économies potentielles en gestion de la
10 puissance à ce moment-là.

11 (11 h)

12 Q. **[110]** Donc, est-ce que vous vous attendez à ce que
13 la Régie dans le cadre du présent dossier approuve
14 tout simplement le budget correspondant à
15 l'addition des budgets reliés aux programmes HQD à
16 l'annexe 6 du plan directeur ou vous vous attendez
17 à ce que la Régie tienne compte de certains
18 ajustements qui sont déjà... qui se manifestent
19 déjà d'ailleurs pour la première année tarifaire
20 deux mille dix-neuf - deux mille vingt (2019-2020)?

21 Mme STÉPHANIE CARON :

22 R. Comme je le mentionnais à l'instant, c'est un des
23 exemples de flexibilité que l'on revendique pour
24 faire vivre le plan directeur tout au long de sa
25 durée. Cet ajout-là, ce montant-là, il a déjà été

1 autorisé par la Régie dans la décision tarifaire
2 deux mille dix-neuf - deux mille vingt (2019-2020).
3 Alors, on ne s'attend pas, non, à ce que la Régie
4 produise une décision contradictoire dans ce
5 dossier-ci et annule ce budget.

6 Q. **[111]** Mais si je regarde, et je précise bien ma
7 question, pour le budget pour les cinq années, plan
8 directeur, qui est actuellement devant la Régie,
9 c'est la Régie aujourd'hui dans le cadre du présent
10 dossier doit approuver l'apport financier relié aux
11 programmes et mesures prévus au plan directeur.
12 Est-ce que la position d'Hydro-Québec, c'est, ça
13 sera donc le budget identifié à l'annexe 6 eu égard
14 aux programmes porteurs HQD?

15 R. C'est le budget ajusté à la marge, comme on en a
16 fait état dans nos représentations jusqu'à présent.

17 Q. **[112]** Donc, vous vous attendez à ce que, dans le
18 présent dossier, il y ait même un ajustement de
19 fait au budget qui sera autorisé pour les cinq
20 prochaines années pour tenir compte de la première
21 année financière? Est-ce que c'est ça que je dois
22 comprendre de votre question... de votre réponse?
23 Excusez!

24 R. J'ai envie de dire, dans les faits oui, c'est-à-
25 dire que le budget, il a été approuvé. Maintenant,

1 comment est-ce que ça va être reflété dans...

2 Q. **[113]** Dans le présent dossier?

3 R. Dans le présent dossier. Je dois dire qu'on n'a pas
4 poussé la réflexion jusque-là.

5 Q. **[114]** Très bien. Dernier sujet que je désire
6 aborder. Donc, si je prends le document B-0068,
7 pouvez-vous nous indiquer quels programmes
8 d'efficacité énergétique sont offerts aux
9 industries de grande puissance, de grande
10 consommation? On peut peut-être prendre la page 1
11 qui fait la liste. Il n'y en a pas des milliers. Il
12 y en a cinq, cinq programmes de type industriel.
13 Enfin cinq programmes... On va appeler ça du
14 programme affaires. C'est plus large que
15 industriel. Quels sont les programmes qui
16 s'appliquent actuellement aux entreprises
17 industrielles, on va appeler ça, de grande
18 puissance?

19 Mme ANITA TRAVIESO :

20 R. Tous les programmes affaires sont disponibles à
21 l'ensemble de la clientèle à tarif Régie.

22 Q. **[115]** Si je veux être un peu plus précis, on peut
23 s'entendre que le programme Produits agricoles
24 efficace ne s'appliquera pas aux entreprises
25 industrielles de grande puissance?

1 R. Effectivement, s'il n'y a pas de grande puissance
2 qui font des produits de transformation agricole,
3 il n'y en aura pas.

4 Q. **[116]** Ma compréhension est à l'effet que c'est
5 surtout le programme Systèmes industriels, le
6 premier, qui est susceptible de s'appliquer aux
7 industries de grande puissance?

8 R. Effectivement.

9 Q. **[117]** Donc, je comprends, c'est un programme qui
10 vise à réduire la consommation électrique des
11 installations, les procédés et les systèmes
12 électromécaniques en finançant les interventions au
13 niveau de la planification de la réalisation de la
14 mesure et de son suivi, c'est exact?

15 R. C'est exact.

16 Q. **[118]** Merci. Je comprends également que ce
17 programme n'est pas disponible pour les clients qui
18 bénéficient de contrats spéciaux signés avec le
19 gouvernement du Québec, est-ce exact?

20 R. À l'exception de l'analyse pour faire certains
21 audits, effectivement, les programmes qui ont une
22 aide financière pour de l'investissement, les
23 contrats aux particuliers à ce jour sont exclus de
24 cette offre.

25 (11 h 05)

1 Q. **[119]** Très bien. Est-ce que, à votre connaissance,
2 il y a des programmes TEQ qui permettront de
3 couvrir ce volet qui n'est pas offert aux contrats
4 spéciaux.

5 R. Je ne connais pas le détail des modalités des
6 programmes de TEQ.

7 Q. **[120]** Bien. Alors, j'aimerais terminer en déposant
8 deux pièces qui proviennent du dossier tarifaire
9 deux mille dix-neuf, deux mille vingt (2019-2020)
10 d'Hydro-Québec. Alors, tout d'abord sous la cote C-
11 ACIG-AQCIE-CIFQ-0027, c'est ça. Alors, je désire
12 déposer un extrait de la plus récente prévision de
13 la demande d'électricité pour Hydro-Québec qui a
14 été produite sous la cote B-012, dans le cadre du
15 dossier tarifaire deux mille dix-neuf, deux mille
16 vingt (2019-2020), le dossier R-4057-2018. On y
17 retrouve, à la page 24, la ventilation de la
18 consommation d'électricité par catégories de
19 consommateurs.

20
21 C-ACIG-AQCIE-CIFQ-0027 Extrait de la plus récente
22 prévision de la demande
23 d'électricité par Hydro-
24 Québec produite sous la
25 cote B-012, dans le cadre

1 du dossier tarifaire deux
2 mille dix-neuf, deux mille
3 vingt (2019-2020), le
4 dossier R-4057-2018

5
6 Et finalement, comme pièce C-ACIG-AQCIE-CIFQ-0028,
7 nous désirons déposer un extrait de la répartition
8 du coût de service deux mille dix-neuf (2019),
9 faite par Hydro-Québec suivant la décision
10 tarifaire deux mille dix-neuf, deux mille vingt
11 (2019-2020) de la Régie. Donc, cette répartition de
12 coût à été produite sous la pièce B-0183 dans le
13 dossier R-4057-2018.

14
15 C-ACIG-AQCIE-CIFQ-0028 Extrait de la répartition
16 du coût de service deux
17 mille dix-neuf (2019),
18 faite par Hydro-Québec
19 suivant la décision
20 tarifaire deux mille dix-
21 neuf, deux mille vingt
22 (2019-2020) de la Régie,
23 produite sous la pièce B-
24 0183 dans le dossier R-
25 4057-2018.

1 On y retrouve, au tableau 4, les prévisions
2 de consommation d'électricité pour deux mille dix-
3 neuf (2019), par catégories de consommateurs. Puis,
4 regardez, je comprends que les questions n'ont pas
5 encore été posées, mais là on parle de pièces qui
6 ont été déposées dans le cadre d'un autre dossier.

7 Me SIMON TURMEL :

8 Je ne sais pas nécessairement quelles sont les
9 questions, donc je ne sais pas si on a les témoins
10 appropriés pour répondre aux questions, mais je
11 voulais juste faire cette mise en garde, d'emblée.

12 Me SYLVAIN LANOIX :

13 Alors, je n'aurai pas...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Peut-être, j'en profiterais juste pour, en fait,
16 transmettre un commentaire dans la mesure où cela
17 ne cause pas de difficulté à un intervenant. S'il
18 est possible de déposer à l'avance les pièces que
19 vous voulez déposer dans le cadre d'un contre-
20 interrogatoire, on vous encourage à le faire. Ça
21 permet aux témoins, un, de prendre connaissance de
22 ces documents-là. Donc, de vous donner une réponse,
23 peut-être, plus intelligente. Et, peut-être, de
24 prévoir, le cas échéant, d'autres témoins qui
25 seront en mesure de mieux répondre aux

1 préoccupations des intervenants. Donc, c'est un
2 souhait et je pense que c'est...

3 Me SYLVAIN LANOIX :

4 C'est bien noté.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Ça peut être plus efficient pour tous.

7 Me SYLVAIN LANOIX :

8 Ceci dit, les documents que je viens déposer
9 parlent d'eux-mêmes, je n'ai pas de question
10 particulière pour le panel, à leur égard. Alors, ça
11 complète mon contre interrogatoire. Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci.

14 Me SYLVAIN LANOIX :

15 Merci au panel.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Alors, nous allons poursuivre avec le contre-
18 interrogatoire de maître Cadrin pour l'AHQ-ARQ.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Alors, Steve Cadrin pour L'AHQ-ARQ. Tout d'abord,
21 ce n'est pas ce matin que vous avez décidé de nous
22 replacer plus loin dans le temps pour me donner une
23 pause...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je vous ai oublié.

1 Me STEVE CADRIN :

2 C'est gentil, j'apprécie, pour l'ACEFO. Vous aviez
3 une chance.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Bien. On m'a dit que vous n'aviez pas de question
6 finalement.

7 Me STEVE CADRIN :

8 On vous a dit ça?

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Ah! Oui. Ah! Oui.

11 (11 h 10)

12 Me STEVE CADRIN :

13 Je ne sais pas qui vous a dit ça. Ce n'est pas
14 monsieur Blais certain. Alors écoutez, je pourrai
15 faire l'un après l'autre, comme vous le disiez.
16 J'ai quelques petites questions pour l'ACEFO par la
17 suite. Mais donc maintenant...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Ah, vous en avez. O.K.

20 Me STEVE CADRIN :

21 Oui.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 J'ai mal compris d'abord. O.K. C'est beau.

24 CONTRE-INTERROGÉES PAR Me STEVE CADRIN (AHQ-ARQ) :

25 Il n'y a pas de souci. Alors donc, pour l'AHQ-ARQ,

1 donc, bonjour aux témoins maintenant qu'on a réglé
2 cet aspect intendance.

3 Q. **[121]** Alors nos premières questions sont en lien
4 avec, juste un instant, je veux juste me retrouver
5 au bon endroit. Alors, la DDR de l'AHQ-ARQ qui est
6 pour vous C-HQD-0019, HQD-2 Document 4, page 3, et
7 c'est la réponse 1.1. Alors vous avez dans le
8 préambule, je vais faire une lecture un peu
9 rapide :

10 Depuis 2011, le Distributeur déploie
11 une campagne médiatique qui vise à
12 ancrer, dans les habitudes des
13 clients, la réduction de leur
14 consommation d'énergie lorsque la
15 température extérieure chute,
16 particulièrement à des heures bien
17 précises de la journée, soit les
18 heures de pointe du matin et du soir.
19 Pour ce faire, les jours de grand
20 froid, le Distributeur fait paraître
21 de la publicité sur ses sites Web,
22 dans les médias imprimés et destinés
23 au grand public ainsi que diffuser des
24 messages radio.

25 Alors, il y avait une demande à ce moment-là qui

1 vous demandait de confirmer ou infirmer avec
2 explications la compréhension de l'AHQ selon
3 laquelle vous ne teniez compte d'aucun gain de
4 puissance suite aux initiatives dans la référence.
5 Et vous mentionnez, effectivement, dans la
6 réponse :

7 Le Distributeur confirme qu'il ne
8 comptabilise aucun gain en puissance
9 pour la sensibilisation à la pointe
10 hivernale. Le Distributeur juge qu'il
11 ne serait pas raisonnable et qu'il
12 serait extrêmement coûteux de
13 développer, par exemple, des
14 modélisations pour mesurer les
15 résultats de quelques campagnes par
16 an, lesquelles concernent des périodes
17 de quelques heures seulement à la
18 pointe.

19 Alors la question est la suivante en suivi de cette
20 réponse : pourquoi HQD dépense-t-elle des sommes
21 pour de telles campagnes médiatiques s'il ne
22 comptabilise aucun gain en retour de telles sommes?

23 Mme ANITA TRAVIESO :

24 R. En fait, on est, comme on dit dans notre réponse,
25 on sait qu'il y a des gains à faire sauf que ces

1 gains sont sur des périodes tellement restreintes
2 que, comme on a mentionné ici, de faire vraiment le
3 mesurage ou vraiment la comptabilisation des gains
4 dépasserait les coûts. Donc, pour cette raison, on
5 est confiants et on est certains que de donner des
6 signaux à notre clientèle de bien consommer durant
7 les périodes de pointe est important de le faire
8 sans nécessairement mesurer l'impact réel pour le
9 Distributeur.

10 Q. **[122]** Je m'excuse, je vous laisse compléter si vous
11 voulez? Ça va Madame Caron? Oui? O.K. D'accord, je
12 m'excuse, je ne voulais pas vous interrompre. Donc,
13 vous nous dites, bien effectivement, on présume un
14 gain, on constate possiblement un gain mais dans la
15 question de l'évaluer, vous n'avez aucun ordre de
16 grandeur d'évaluation, vous nous dites simplement
17 ça va coûter cher l'évaluer, tellement cher qu'on
18 va perdre le gain. C'est ce que je comprends de
19 votre réponse?

20 R. Oui, effectivement. Et en plus, comme c'est pas
21 quelque chose qui est connu à l'avance,
22 contrairement, si je me réfère à GDP Affaires où on
23 le sait à l'avance quand est-ce qu'on va demander
24 de s'effacer, on a les mécanismes en place, une
25 campagne à la population serait vraiment de mesurer

1 l'ensemble des compteurs québécois et constater une
2 fluctuation. C'est énormément d'efforts de
3 comptabilisation de rendre compte de suivis qui
4 seraient probablement... Mais on est convaincus que
5 ça serait pas rentable.

6 Q. **[123]** Mais vous parlez d'extrêmement coûteux dans
7 la réponse que vous donniez. Est-ce que vous avez
8 un ordre de grandeur à nous donner par rapport à
9 qu'est-ce que ça veut dire extrêmement coûteux dans
10 les circonstances avec tous les compteurs qu'on a,
11 la lecture qu'on a en temps réel, et cetera?

12 R. Je n'ai pas quantifié ça mais c'est sûr que quand
13 on parle de trois point quelques millions de
14 compteurs, de faire des rendre compte ou un suivi
15 puis de mesurer ou faire des analyses détaillées,
16 ça semble pas être minime comme effort.

17 Q. **[124]** Non, j'en conviens. Mais je voulais vous
18 poser la question, vous parlez d'extrêmement
19 coûteux alors je pensais que vous aviez fait une
20 évaluation du coût, d'où le mot extrêmement, et
21 coûteux accoté, alors je vous écoute. Je comprends
22 facilement trois point huit millions (3,8 M) de
23 compteurs, ils se lisent automatiquement, il y a un
24 système informatique. Alors, où est-ce que ça
25 commence le problème, le trois point huit millions

1 (3,8 M) de compteurs étant lus automatiquement ou
2 tout seuls.

3 (10 h 55)

4 Mme STÉPHANIE CARON :

5 R. Bien, en fait, je vais revenir sur la qualification
6 d'extrêmement coûteux. Cette affirmation vient du
7 fait que ça serait l'effort qui serait très grand
8 et on présume que les coûts suivraient.

9 Q. **[125]** O.K.

10 R. Puis c'est pas une question nécessairement
11 d'obtenir une mesure, il faudrait une mesure...
12 obtenir une mesure par différence par rapport à ce
13 qui aurait pu être à la pointe. C'est ça qui est
14 complexe.

15 Q. **[126]** O.K. Oui, je comprends. N'est-il pas vrai que
16 HQD a déjà développé une modélisation pour mesurer
17 l'effet de la tarification dynamique lors
18 d'événements de pointe critique en se servant des
19 résultats des compteurs intelligents justement?

20 Mme MYRIAM HUDON :

21 R. Une des raisons également pourquoi qu'on ne
22 considère pas les kilowatts effacés pour la
23 sensibilisation pointe hivernale c'est qu'on les
24 considère dans nos bilans en puissance parce que
25 c'est très ponctuel. On ne peut pas prévoir

1 nécessairement qu'à chaque année, on va faire appel
2 à cette mesure, on sait que c'est structurant,
3 quand on fait appel, on pense bien que nos clients
4 répondent à notre appel mais on ne compte pas
5 nécessairement dessus en mode prévisionnel.

6 Q. **[127]** Et donc, la réponse à ma question : est-ce
7 que c'est pas vrai de dire que vous avez déjà fait
8 une modélisation dans le cadre de la tarification
9 dynamique justement pour lors d'événements de
10 pointe critique et justement en utilisant les
11 comptes intelligents?

12 R. Pour la tarification dynamique, il y a des
13 modalités très précises. On sait qu'on va vouloir
14 appeler nos clients pendant cent (100) heures entre
15 des périodes bien précises.

16 Q. **[128]** Oui.

17 R. Ce qui n'est pas nécessairement connu pour la
18 pointe hivernale.

19 Q. **[129]** Mais on parle de la mise en place...

20 R. On sait pas quels clients...

21 Q. **[130]** Excusez-moi.

22 R. Non, mais on sait quels clients vont adhérer à la
23 tarification dynamique, on a mis des... on va
24 pouvoir analyser spécifiquement ces clients-là, ce
25 qui n'est pas le cas pour l'appel à la

1 sensibilisation pointe hivernale.

2 Q. **[131]** Mais le modèle mis en place pour justement
3 cette évaluation-là de la tarification dynamique
4 n'est-il pas le même genre de modèle, le même type
5 de modèle dont on discute ici qui est très coûteux
6 ou extrêmement difficile à mettre en place?

7 Mme STÉPHANIE CARON :

8 R. Il y a eu... il y a des coûts qui ont été présentés
9 pour justement les clients qui s'inscriront ou qui
10 se prévaudront de l'option de tarification
11 dynamique. J'ai pas ces coûts en tête là. Et il
12 s'agit de coûts qui ont été envisagés pour un
13 nombre fini de clients que l'on connaît qui devront
14 s'inscrire à un tarif. Est-ce que le modèle serait
15 le même? C'est difficile pour moi de m'avancer mais
16 on peut présumer que s'il était le même, bien, ce
17 serait multiplié pour des millions de clients
18 plutôt que dix, vingt mille (10 000 - 20 000)
19 clients comme on l'imagine à l'heure actuelles pour
20 les clients de tarification dynamique.

21 Q. **[132]** Dans ce même exercice d'évaluation, n'est-il
22 pas vrai de dire que dans le passé, Hydro-Québec,
23 TransÉnergie évaluaient rapidement l'effet de tels
24 appels au public et que Hydro-Québec publiait même
25 le lendemain l'effet de réduction à la pointe en

1 mégawatts de tels appels? J'imagine que vous avez
2 constaté ça vous aussi?

3 Me SIMON TURMEL :

4 Bien, regardez, là, je pense qu'on s'éloigne un
5 petit peu. Là, c'est une question qui semble
6 interpeller directement le Transporteur
7 TransÉnergie, j'ai des clients du Distributeur qui
8 sont ici. Je pense que les clients ont été
9 particulièrement généreux à date sur cette ligne de
10 questions dans leurs réponses, donc, je vais
11 m'objecter à cette dernière question.

12 ME STEVE CADRIN :

13 Alors, le motif c'est la générosité et le mot
14 Transporteur, si je résume là?

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Pouvez-vous faire le lien avec les programmes DU
17 Plan directeur? Là, vous êtes un peu plus dans le
18 Plan d'approvisionnement, il y a eu toujours
19 plusieurs débats dans chaque dossier de Plan
20 d'appro pour comptabiliser les kilowatts qui
21 seraient économisés à la suite des campagnes de
22 sensibilisation.

23 ME STEVE CADRIN :

24 Bien sûr.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Il y a des décisions qui ont été rendues à cet
3 effet-là puis peut-être...

4 ME STEVE CADRIN :

5 Je vous reviens pour compléter les liens.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 ... que le prochain Plan d'appro, vous pourriez
8 revenir là-dessus pour voir avec les nouveaux
9 modèles est-ce qu'on pourrait comptabiliser des
10 gains en puissance à la suite des campagnes. Je ne
11 sais pas mais j'essaie juste de voir là quel est
12 l'objectif et en quoi ça peut nous aider dans le
13 cadre de notre dossier ici.

14 ME STEVE CADRIN :

15 Je pourrais vous répondre du tac au tac mais je
16 vais poser la question à monsieur Raymond pour être
17 sûr de vous répondre du tac au tac avec tous les
18 détails nécessaires.

19 (11 h 20)

20 Alors, pour la référence précise à la
21 preuve, c'est le programme 49.3 pour lequel il y a
22 des sommes qui sont engagées pour ce programme dont
23 on parle en ce moment. Alors, on est en train
24 d'essayer de mesurer si le programme qu'on met en
25 place, pour lequel on paye un certain montant, peu

1 importe le montant pour les fins de la discussion,
2 du programme 49.3, s'il a des résultats,
3 premièrement. Alors, on s'entend qu'il y a des
4 gains, nous dit-on, puis on demande de mesurer le
5 gain puis d'essayer de faire un exercice entre le
6 gain et le bénéfice, dans le fond, ou le montant
7 d'argent que ça implique de faire cette démarche-
8 là. Alors, c'est un programme qui appartient donc,
9 dans le fond, aux programmes qu'on discute ici
10 aujourd'hui.

11 Alors, la question que je posais lors de
12 l'objection, pour répondre au deuxième aspect,
13 c'est qu'effectivement on nous dit qu'on a beaucoup
14 de difficulté à... Excusez-moi, je vais d'abord
15 vous laisser trouver le programme.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Bien, 49.4 n'existe pas.

18 Me STEVE CADRIN :

19 .3.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Ah! .3. Excusez.

22 Me STEVE CADRIN :

23 Si j'ai dit .4, je m'excuse, la langue m'a fourchu,
24 je suis désolé.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 C'est peut-être moi qui ai mal compris.

3 Me STEVE CADRIN :

4 Ou l'oreille vous a fourchu, au choix. Alors, 49.3,
5 ça en est un là.

6 Alors, donc c'est ce que je vous dis.

7 Alors, pour compléter, pour la question qu'on
8 posait ici, c'est qu'il y en a déjà eu des
9 évaluations qui ont été faites puis on avait ça le
10 lendemain d'ailleurs pour le Transporteur. On en a
11 déjà discuté ensemble dans le cadre de plans
12 d'appro de ce mesurage de ces appels au public.

13 Alors, la question ici, c'était de dire :
14 bien, ça a l'air extrêmement difficile. C'est ce
15 qu'on nous dit, le mot « extrêmement » est utilisé.
16 Puis on vous dit bien, il y a plusieurs outils qui
17 existent, il y a plusieurs déjà des évaluations qui
18 existent pour nous permettre de quantifier un peu
19 les gains qui sont faits par ça et les coûts,
20 évidemment, sont justifiés d'autant à ce moment-là.

21 Alors, s'il y a des coûts, on veut au moins
22 être capable de faire la relation entre les coûts
23 et les gains. Je pense que c'est le but de
24 l'exercice, entre autres.

25

1 Me SIMON TURMEL :

2 Je pense que la question demeurerait, telle qu'elle a
3 été formulée, la question demeurerait adressée au
4 Transporteur et faisait appel finalement aux
5 différents outils du Transporteur, lequel n'est pas
6 ici aujourd'hui. Et également, sauf erreur, les
7 programmes en puissance, si tel devait être le cas,
8 ce serait vraisemblablement le cas ici d'un
9 programme en puissance, l'appel au public n'est pas
10 comptabilisé pour l'atteinte de la cible du plan.
11 Donc, on dépasse ce qui est pertinent justement
12 pour l'aspect 2 du dossier ici présent.

13 Et par ailleurs, je répète justement que
14 les témoins, je pense, ont été sur les difficultés
15 pratiques, madame Hudon, en fait, les trois témoins
16 ont bien expliqué justement c'étaient quoi les
17 difficultés pratiques. Donc, je pense qu'on a fait
18 le tour de la question. Je maintiens mon objection.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Simplement pour précision, j'ai dit tout à l'heure
21 que c'est le Transporteur qui évalue,
22 effectivement, la baisse de puissance requise à la
23 pointe. Par contre, les résultats sont publiés par
24 le Distributeur le lendemain. Quand j'ai dit que
25 c'était publié le lendemain là, c'est par les gens

1 qui sont ici là, le Distributeur. Alors, on essaie
2 de faire l'exercice pour comprendre ce programme-là
3 qui coûte des sous, même si on n'atteint pas la
4 cible, comme dirait mon confrère, basé sur ça là.
5 C'est pas ça le but de l'exercice dans ce cas-ci.

6 Mais là, il y a des sous qui sont investis
7 là-dedans. On aimerait ça savoir où notre argent va
8 puis qu'est-ce que ça donne? Et sans faire le débat
9 avec les plans d'approvisionnement.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bon. Écoutez, peut-être ajouter en complément en
12 quoi il est difficile pour le Distributeur de
13 comptabiliser? Et après, on va passer à un autre
14 appel. Puis si vous pensez qu'il devrait
15 comptabiliser ces gains, bien vous en ferez la
16 preuve dans votre mémoire à ce moment-là si vous
17 n'êtes pas d'accord avec les réponses qui sont
18 données par le Distributeur. C'est bon?

19 Q. **[133]** Donc, dernière question, si vous avez un
20 complément à apporter à cet effet-là.

21 Mme ANITA TRAVIESO :

22 R. En fait, c'est sûr que quand on regarde la mesure
23 49.3, je peux vous confirmer que les sommes
24 d'argent qu'on voit là, c'est pas majoritairement
25 sur... ou ça ne fait même pas partie des coûts

1 qu'on a mis dans cette ligne-là, le 49.3. C'est GDP
2 Affaires qu'on a considéré. Ce sont les programmes
3 structurants. Là on va ajouter de la GDP
4 résidentielle qui ne fait même pas partie du plan.
5 C'est clair que la sensibilisation à la
6 consommation hivernale est comme... fait partie des
7 messages qu'on veut faire à notre clientèle sur
8 différents, différents conseils, en fait, et n'ont
9 pas un impact, j'allais dire, financier démesuré et
10 c'est pour ça qu'on ne considère pas de le mesurer
11 spécifiquement.

12 Me STEVE CADRIN :

13 Q. **[134]** Alors, tel qu'invité, je passe à un autre
14 sujet de questions. En fait, elle est ordonnée. Je
15 respecte votre ordonnance, donc je vais aller
16 maintenant au document C-HQ-0009, HQD-1, Document
17 1, page 5.

18 (11 h 25)

19 Alors...

20 Le programme Soutien aux projets DUD
21 s'adresse aux segments des promoteurs,
22 constructeurs ou municipalités pour
23 des projets majeurs qui intègrent des
24 principes de développement urbain
25 durable. Le Distributeur s'assure que

1 le TCTR est positif pour qu'un projet
2 soit admis au programme. Toutefois,
3 ces projets sont peu nombreux et se
4 déploient sur plusieurs années créant
5 ainsi un mésappariement des budgets et
6 des gains énergétiques d'où le TCTR
7 négatif présenté au tableau 1.

8 Pouvez-vous expliquer ce phénomène de
9 mésappariement des budgets et des gains
10 énergétiques, s'il vous plaît?

11 Mme MYRIAM HUDON :

12 R. De façon générale quand on analyse un projet DUD,
13 on le regarde en date d'aujourd'hui. C'est des
14 projets qui s'échelonnent sur une très longue
15 période, dix ans. Souvent il y a des phases. Le
16 client va avoir un gros surcoût à une année X et un
17 autre surcoût peut-être cinq ans plus tard. On
18 regarde les économies d'énergie après ça sur
19 l'ensemble de la durée des équipements qui sont mis
20 en place. On actualise tout ça. Ça nous donne aux
21 résultats de TCTR, TP, TNT. Et puis à chaque fois,
22 on s'assure que le TCTR, que nos critères de
23 rentabilité sont respectés.

24 Pour ce qui a été présenté spécifiquement
25 pour l'année tarifaire deux mille dix-neuf (2019),

1 on prenait un... on avait regardé spécifiquement
2 pour l'année deux mille dix-neuf (2019) quel était
3 le surcoût du client à cette année-là et l'appui
4 financier qu'Hydro-Québec allait verser
5 spécifiquement pour cette année-là. Donc, il y a
6 comme eu un... C'est là où on dit qu'il y a eu un
7 mésappariement entre les gigawattheures et les
8 dollars, tant pour le client que pour Hydro-Québec.
9 C'est strictement une question de présentation du
10 TCTR pour l'année deux mille dix-neuf (2019).

11 Q. **[135]** Dans le fond, on se trouve à mettre trop de
12 poids dans la même année sur le coup de
13 l'investissement, dans le fond, puis ça crée un
14 TCTR négatif qui n'est pas regardé sur le bon
15 horizon, disons-le comme ça?

16 R. Effectivement.

17 Q. **[136]** D'où le mot que je ne prononcerai pas. Donc,
18 pour cet appariement donc, on pourrait peut-être
19 réussir à faire. Le résultat, vous ne pouviez pas
20 le présenter en deux mille dix-neuf (2019) en
21 tenant compte de cette problématique-là pour
22 pouvoir le ramener puis qu'on puisse évaluer le
23 TCTR deux mille dix-neuf (2019) avec cet aspect-là
24 sur plus long terme, de réappariier les montants?

25 R. Au moment du dépôt du dossier tarifaire, non, on ne

1 s'était pas positionné là-dessus. Mais,
2 effectivement, on pourrait réviser la façon de
3 présenter le TCTR dans le cas d'un programme DUD
4 pour qu'il reflète vraiment le fait que ce sont des
5 projets dont le TCTR est positif.

6 Q. **[137]** C'est ça, porteur, dans le fond, parce que ça
7 donne une impression qu'il y aurait un projet
8 problématique.

9 R. On est d'accord.

10 Q. **[138]** Dont ce n'est pas le cas peut-être. Mais on
11 le constate comment au final que ça va être un
12 projet pas problématique? Vous présentez dans la
13 preuve le TCTR au global, c'est ça, ou sur le dix
14 ans? Ou vous ne le présentez pas?

15 Mme ANITA TRAVIESO :

16 R. Bien, en fait, quand on accepte les projets dans le
17 programme DUD, ils doivent passer tous les tests.
18 Donc, on fait l'analyse économique sur la durée et
19 on le ramène, comme madame Hudon a dit, pour qu'il
20 soit confirmé positif. Donc, on sait qu'il est
21 positif dès son...

22 Q. **[139]** Sur dix ans à titre d'exemple?

23 R. Sur trente (30) ans.

24 Q. **[140]** Ou sur trente (30) ans.

25 R. Ça dépend des projets. Parce que c'est vraiment...

1 On accueille les projets de façon très individuelle
2 et on les analyse au cas le cas selon le projet,
3 selon les économies qui vont se réaliser durant la
4 durée de vie des différentes mesures.

5 Q. **[141]** Je comprends. Je vais maintenant vous amener
6 à la demande de renseignements adossée à HQD, en
7 fait aux réponses que vous avez fournies,
8 C-HQD-0023 (HQD-2, Document 8) page 11. Et la
9 réponse 6.2. On parle de :

10 Projet 1. Projet de 13 bâtiments
11 consistant en une centrale d'énergie
12 et en l'implantation d'un réseau
13 urbain d'échanges thermiques incluant
14 des stations intégrées pour
15 l'installation des équipements CVAC
16 VRF dans les immeubles. La source de
17 chauffage et climatisation est une
18 pompe à chaleur d'aérothermie pour
19 climat froid (capable de produire un
20 COP positif jusqu'à -30 C) avec
21 appoint électrique. D'ici la fin du
22 contrat en 2020, environ 1 589 200 kWh
23 d'économies d'énergie sont prévues.

24 Ces économies de l'ordre de un point six
25 gigawattheures (1,6 Gwh) sont-elles annuelles,

1 sinon combien par année?

2 (11 h 30)

3 R. En fait, ce projet spécifique, au total, à la fin
4 du contrat qui est prévu à vingt-vingt (2020)
5 effectivement. Notre projection à ce jour est à
6 environ trois gigawattheures (GWh). Donc, le un
7 point cinq (1,5 GWh) ou le un point six (1,6 GWh),
8 c'est ce qu'on prévoit avoir cette année, en deux
9 mille dix-neuf (2019). Et dans les années passées
10 il y en a eu un autre équivalent.

11 Q. **[142]** Pour totaliser le trois gigawattheures
12 (3 Gwh).

13 R. Exactement.

14 Q. **[143]** Hum, hum. Mais dans ce cas-ci, toujours dans
15 ce programme, quelles sont les valeurs des tests
16 TCTR, TNT et TP, pour ce projet?

17 R. On n'a pas ici les valeurs spécifiques pour chacun
18 des programmes. En tout cas, je ne sais pas si ma
19 collègue les a?

20 Mme MYRIAM HUDON :

21 R. Non. On ne les a pas, mais comme on le mentionnait
22 tout à l'heure, on s'est assuré qu'ils soient
23 positifs là, mais je n'ai pas en tête l'ampleur des
24 résultats.

25 Q. **[144]** Alors, donc, ce que vous nous dites c'est

1 qu'essentiellement, sans avoir le chiffre ici,
2 c'est que nécessairement, un TCTR positif, ça vous
3 en êtes certaine? Votre affirmation d'aujourd'hui.

4 R. Oui.

5 Q. **[145]** Je vais vous poser la question, peut-être,
6 plus rapidement pour la prochaine question là sur
7 le projet numéro 2 qui vise la construction de
8 vingt-quatre (24) bâtiments. Donc, plus d'économie
9 d'énergie estimée à onze virgule neuf
10 gigawattheures (11,9 Gwh) pour l'ensemble du
11 projet. Alors, on reprend un peu la même
12 rhétorique, le même questionnement. Ces économies
13 d'énergie de l'ordre de onze virgule neuf
14 (11,9 GWh) sont-elle annuelles?

15 Mme ANITA TRAVIESO :

16 R. Non. Le onze point neuf (11,9 GWh), c'est pour
17 lorsque le projet sera complété, donc dans les huit
18 ou dix (10) prochaines années. Ce sont des projets
19 structurants, par phase. Et donc, on s'assure,
20 comme on le disait depuis le début que dès le dépôt
21 de ce projet, il est analysé dans son ensemble pour
22 établir que les trois tests qu'on utilise sont
23 positifs. Et à compter de ce moment-là, on signe le
24 contrat et le partenaire fait la construction par
25 phases. Dès qu'il a une phase de réalisée, on va

1 pouvoir se comptabiliser des gigawattheures (GWh)
2 au fil du temps.

3 Q. **[146]** Le réel au fil du temps. Mais là, je
4 comprends que vous faites l'analyse, le TCTR ici,
5 comme dans le cas précédent, vous nous confirmez
6 aujourd'hui que les résultats, sans avoir le
7 chiffre, c'est que c'est positif sur l'horizon. Là,
8 dans le fond de cette mesure-là qui est huit, dix
9 (10) ans.

10 Mme MYRIAM HUDON :

11 R. Oui.

12 Q. **[147]** Merci. Maintenant, vous parlez, un peu plus
13 loin, toujours dans cette même réponse, des projets
14 à l'étape de planification. Trois projets ont reçu
15 une lettre d'admissibilité au programme DUD. Les
16 lettres d'admissibilité ont été transmises en
17 décembre deux mille quinze (2015), novembre deux
18 mille dix-sept (2017) et mai deux mille dix-huit
19 (2018), respectivement. Ces projets sont encore à
20 l'étape de planification. Ainsi, les ententes de
21 participation avec le Distributeur ne sont pas
22 encore signées. Est-ce que vous avez... Puis je
23 présume que non là, la valeur des tests TCTR, TNT
24 et TP, pour chacun de ces trois projets
25 spécifiques?

1 Mme ANITA TRAVIESO :

2 R. Non. Ils n'ont pas passé encore à l'étape « analyse
3 économique ». Donc, on est encore en discussion
4 avec les clients. On accompagne les clients, les
5 partenaires, pour s'assurer de faire des
6 conceptions avant-gardistes. Et une fois que le
7 tout a été accepté ou qu'on arrive à une conception
8 finale que le client accepte, c'est à ce moment-là
9 qu'on prend toutes les données devant nous, les
10 mesures qui vont être implantées, la conception
11 finale des projets, et on les passe en analyse
12 économique pour pouvoir passer tous les tests TNT,
13 TCTR et TP.

14 Q. **[148]** Et l'étape qui suit, je présume que si ces
15 tests ne sont pas concluants, vous avez toujours la
16 possibilité de ne pas aller de l'avant, de ne pas
17 signer la participation à ce projet, si je
18 comprends bien.

19 R. Hum, hum.

20 Q. **[149]** Si le TCTR est négatif pour l'un des
21 programmes.

22 R. Dès qu'un des tests est négatif, on refuse
23 l'admissibilité du projet.

24 (11 h 30)

25 Q. **[150]** O.K. Merci. Juste un observation là qu'on me

1 faisait. Vous avez un budget là de l'ordre de cinq
2 millions (5 M\$), on croit là, ici là, pour le DUD,
3 le programme DUD. Est-ce que les trois projets dont
4 on parle ici, sont dans votre prévision là? Ou le
5 montant d'argent là, peu importe lequel il est, que
6 vous avez eu à proposer ici, dans le dossier. Ou
7 est-ce qu'ils ne sont pas comptabilisés du tout là?

8 Mme STÉPHANIE CARON :

9 R. Donnez-nous un instant, Maître Cadrin. On essaie de
10 se retrouver.

11 Q. **[151]** Il n'y a pas de souci, j'essaie de le trouver
12 aussi, de l'autre côté, pour voir si les montants
13 sont là, mais on n'avait pas l'indication là si les
14 projets étaient dedans ou non.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Maître Cadrin. Peut-être que j'en profiterais. Vous
17 aviez annoncé quinze (15) minutes de contre-
18 interro...

19 Me STEVE CADRIN :

20 Hum, hum.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 ... pour l'AHQ-ARQ, est-ce qu'après... J'essaie
23 juste de voir là. On a déjà un peu de retard.

24 Me STEVE CADRIN :

25 J'ai presque fini.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui.

3 Me STEVE CADRIN :

4 J'ai presque terminé là.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 O.K.

7 Me STEVE CADRIN :

8 Sous réserve de faire les vérifications, il me
9 reste une question après.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Parfait. Merci.

12 Me STEVE CADRIN :

13 Je ne sais pas si ça répond à votre question?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui. En fait, à ma préoccupation.

16 Mme ANITA TRAVIESO :

17 R. En fait, je ne trouve pas le chiffre, mais je doute
18 fortement qu'on l'ait inclus au Plan directeur
19 étant donné qu'en deux mille dix-huit (2018), on
20 n'avait même pas encore d'entente ou de... on
21 n'était pas avancé dans ces projets-là. Ça fait que
22 je ne vois pas comment on aurait pu estimer une
23 valeur d'un projet qui n'existe pas. Alors, la
24 valeur qu'on a mise dans DUD devrait refléter le
25 projet actuel. Donc, celui qui devrait terminer en

1 vingt-vingt (2020).

2 Q. **[152]** C'est juste le Projet 1, me dit-on à ce
3 moment-là. C'est ça? Merci. Juste parce que, quand
4 vous faites le hochement de la tête, il faudrait le
5 confirmer.

6 R. Effectivement.

7 Q. **[153]** Je peux le dire à votre place, mais c'est
8 moins bon. Parfait. Alors, ça complétait nos
9 questions, merci, pour l'AHQ-ARQ.

10 CONTRE-INTERROGÉES PAR Me STEVE CADRIN (ACEFO) :

11 Q. **[154]** Maintenant, je vous amène dans les questions
12 pour... Donc, Steve Cadrin pour l'ACEFO, dans les
13 questions pour l'ACEFO particulièrement. Et le
14 document que j'aimerais qu'on puisse consulter
15 ensemble, est la réponse à la demande de
16 renseignement de la Régie par l'ACEFO, qui est le
17 document C-ACEFO-0027. Oui. Vous pouvez l'afficher.
18 Merci. Excusez-moi, je ne vous ai pas donné la
19 page. C'est la page 4 de 6. Pour les fins de la
20 référence, en regardant peut-être le tableau pour
21 nous diriger et faire la discussion.

22 Je présume que vous avez pris connaissance
23 du mémoire de l'ACEFO, mais je présume que vous ne
24 vous en souvenez pas par coeur de chacune des
25 lignes, bien sûr. Alors, vous voyez qu'une certaine

1 discussion se fait sur les chiffres que l'on voit,
2 notamment, sur ce tableau-là. On le fait ici pour
3 le secteur résidentiel dans la question qui était
4 posée à l'ACEFO. L'ACEFO le fait également pour
5 l'ensemble là des mesures en efficacité énergétique
6 et certains constats sont au niveau des coûts
7 unitaires en sous par kilowattheure (KWh) entre le
8 prévu... Je vous laisse vous y diriger. Entre le
9 prévu, coût unitaire par année là, dans le fond, en
10 cents (¢) par kilowattheure (KWh). Le réel
11 également et la tendance là que l'on voyait. Et on
12 le voit au tableau ici, elle est similaire, si je
13 peux dire ça comme ça, pour l'ensemble des mesures
14 en efficacité énergétique. Soit qu'elle ait
15 tendance à baisser, tant pour le prévisionnel que
16 pour le réel, sauf à une exception là qu'on voit en
17 deux mille quatorze (2014). Mais le reste, si on
18 regarde la tendance des trois dernières années plus
19 particulièrement, ça baisse.

20 Et là, on a posé la question, en fait, à
21 l'ACEFO parce que l'ACEFO recommande... puis là,
22 vous l'avez peut-être dans la question un petit peu
23 plus bas, Madame la Greffière, juste un petit coup
24 encore. Merci. L'ACEFO recommande que pour l'année
25 deux mille dix-neuf (2019), le budget soumis par

1 HQD soit ajusté à la baisse pour refléter un ratio,
2 de dollars par kilowattheure (\$/KWh), qui s'inscrit
3 dans le prolongement de la tendance constatée au
4 cours des cinq dernières années. On avait posé la
5 question à la ACEFO :

6 (11 h 35)

7 Veuillez concilier la diminution des
8 coûts unitaires prévus et réels des
9 interventions de HQD en efficacité
10 énergétique dans le secteur
11 résidentiel pour deux mille treize -
12 deux mille dix-sept (2013-2017) avec
13 le principe qui veut que les mesures
14 les plus abordables ou rentables
15 soient mises en oeuvre en premier dans
16 le domaine de l'efficacité
17 énergétique.

18 Si je regarde votre tableau, vous avez choisi de
19 faire une moyenne et on le voit si on revient un
20 peu plus haut, Madame la greffière, parce qu'on ne
21 voit pas la première ligne, alors, moyenne deux
22 mille quinze - deux mille dix-sept (2015-2017),
23 vous avez choisi cette moyenne-là plutôt que la
24 tendance. Peut-être nous expliquer votre choix
25 compte tenu de l'affirmation qui est faite là aussi

1 par la Régie dans sa question et le principe que
2 les mesures les moins coûteuses sont mises en place
3 en premier, les plus coûteuses par la suite. Je
4 vous retourne la question dans le fond de votre
5 choix.

6 Mme ANITA TRAVIESO :

7 R. Pouvez-vous préciser votre question, s'il vous
8 plaît?

9 Q. **[155]** Bien, pourquoi vous prenez la moyenne?
10 Pourquoi vous n'avez pas pris la tendance, je
11 pourrais la résumer comme ça là, alors qu'on voit
12 qu'il y a une tendance à la baisse puis on a
13 constaté autre chose dans le principe? Excusez-moi,
14 je vous ai dit, je vous ai induite en erreur puis
15 je suis en train de me faire corriger sévèrement,
16 je m'en excuse. C'est les montants que l'on
17 présente dans notre preuve, c'est extrait de notre
18 preuve et ce sont les montants qui donnent les
19 moyennes des dernières années versus une tendance,
20 la question restant essentiellement pas la même
21 avec le sens que c'est pas votre faute là, c'est
22 pas... je vous pose votre question à vous, mais
23 donc, la question que l'on a c'est : quelle est
24 l'explication de cette tendance à la baisse dans le
25 fond des coûts unitaires par kilowattheure? Je m'en

1 excuse là.

2 Me SIMON TURMEL :

3 Attendez juste que je m'y retrouve là. Est-ce que
4 le tableau auquel on réfère ici, ce tableau 2,
5 c'est un tableau que vous avez confectionné, qui
6 est dans la preuve de l'ACEFO puis...

7 ME STEVE CADRIN :

8 C'est le tableau 3 celui que vous parlez?

9 Me SIMON TURMEL :

10 Le tableau... Oui, le tableau 3, excusez-moi, oui.
11 Est-ce qu'on est en train de demander au témoin
12 finalement de commenter un tableau de... C'est un
13 tableau de la ACEFO, c'est ça?

14 ME STEVE CADRIN :

15 Bien, j'ai posé la question au témoin, je pense que
16 le témoin comprend la question. Je ne sais pas si
17 vous, vous ne la comprenez pas mais je ne comprends
18 pas, vous, ce que vous ne comprenez pas.

19 Me SIMON TURMEL :

20 La question.

21 ME STEVE CADRIN :

22 Q. **[156]** Alors, pourquoi... pourquoi la tendance
23 est-elle à la baisse alors que le principe au
24 départ c'est que les mesures au début sont les plus
25 faciles ou les moins coûteuses puis après ça, on

1 met en place les plus coûteuses? Comme j'ai demandé
2 au témoin.

3 Mme ANITA TRAVIESO :

4 R. En fait, il faut... il faut faire très attention
5 quand on fait des moyennes de cette façon-là et
6 vraiment des moyennes tirées année par année étant
7 donné qu'on évolue dans le temps. Donc, si on
8 regarde les années deux mille treize (2013),
9 quatorze (14), quinze (15) et on voit les... les
10 économies, par exemple, prévues versus réelles,
11 elles sont plus similaires, j'allais dire les
12 écarts sont moindres que lorsqu'on tend vers les
13 années deux mille dix-sept (2017) et probablement
14 même deux mille dix-huit (2018) qui ne figure pas
15 dans ce tableau et ça s'explique notamment par le
16 fait qu'au résidentiel, on était... on avait
17 beaucoup de programmes à ce moment-là avant la fin
18 du PGEÉ qui étaient des programmes d'appuis
19 financiers. Donc, c'est sûr qu'en donnant des
20 appuis financiers, on est capable aussi de mieux
21 calculer et de voir le pipeline de qu'est-ce qui
22 vient d'année en année et aussi, on a des résultats
23 qu'on peut anticiper de façon plus... plus précise.

24 Lorsqu'on s'en va dans les années futures
25 et on a migré vers une approche de sensibilisation

1 surtout du côté résidentiel, bien là, on attend les
2 évaluations, on attend le résultat des évaluations
3 avant de se créditer les gigawatteures. Donc là, on
4 voit des écarts plus grands lorsqu'on voit le prévu
5 versus le réel étant donné qu'on est dans des
6 mesures plus douces et donc, on attend le résultat
7 de l'évaluation. Donc, ça c'est une des réponses où
8 on... c'est difficile de faire des... des
9 prévisions ou des ajustements ou des... sur... sur
10 des hypothèses où on dit qu'on a une baisse ou une
11 hausse, en tout cas, là, je vois une... du
12 pourcentage des économies d'énergie et aussi le
13 fait que les mesures les plus rentables, les plus
14 faciles à mettre de l'avant ont été faites et là,
15 aujourd'hui, on est dans des mesures qui sont plus
16 difficiles à aller chercher.

17 Alors, je ne sais pas si ça répond à votre
18 question.

19 (11 h 45)

20 Q. **[157]** Juste un instant. En fait, on va essayer de
21 faire la relation. Vous avez les deux lignes prises
22 individuellement là. Vous avez la prévision puis
23 vous avez les réels, mais quand vous faites la
24 comparaison entre le prévu puis le réel, comme on
25 parle à ce moment-ci là, on va essayer de

1 s'expliquer la raison pourquoi il y a un si grand
2 écart, dans un premier temps. Est-ce que c'est
3 parce que ça a coûté moins cher qu'anticipé. Je
4 vous résume peut-être ça en termes plus vulgarisés
5 que ce qui était anticipé parce qu'on parle ici, en
6 cents (¢) par kilowattheure (KWh) là, de mesures
7 mises en place, et là plus vous avancez dans le
8 temps et plus le réel baisse, mais l'écart est
9 toujours tout aussi présent là sinon plus grand.

10 R. Bien, comme je le dis, au niveau du prévisionnel
11 versus le réel, c'est le fait vraiment qu'en
12 sensibilisation, il y a certaines... comme la
13 transformation du marché, par exemple, en
14 éclairage, on attend le résultat. Donc, au
15 prévisionnel, on met zéro gigawattheures (0 GWh)
16 dans notre cause et on se la crédite à la fin de
17 l'année. Donc, ça fait déjà un écart plus
18 substantiel quand on fait le prévu versus le réel.
19 Ça, c'est une des explications.

20 Q. **[158]** De l'écart...

21 R. Oui.

22 Q. **[159]** ... entre le prix prévu et le réel?

23 R. De l'écart...

24 Q. **[160]** Par exemple, en deux mille dix-sept (2017).

25 Par exemple.

1 R. Exactement.

2 Q. **[161]** O.K. Puis est-ce que vous... Excusez-moi
3 parce que ça en est une là, mais est-ce que
4 c'est... L'écart est quand même assez important là
5 entre les deux. Puis je ne veux pas trop le
6 qualifier là, mais on voit vingt-six virgule deux
7 pour cent (26,2 %) là comme le réel versus le
8 prévu. Est-ce qu'il y a d'autres choses là qui nous
9 donnent, qui nous expliquent ce si grand écart, qui
10 s'est agrandi là?

11 R. C'est sûr que c'est un gros... Ça, c'est quand même
12 un gros morceau de la réponse, mais il y a aussi le
13 fait qu'on est dans les prévisions. Donc, il y a
14 certaines choses qu'on a prévues, soit de faire...

15 Q. **[162]** Hum, hum.

16 R. ... et qu'on ne peut pas le faire. Donc, ça reporte
17 dans le temps. Donc, au réel, on n'a pas réussi à
18 faire ce qu'on avait prévu. Il y a aussi le fait
19 que lorsqu'on prévoit à l'avance, si je parle des
20 projets à investissement, donc plus du côté
21 affaires où on se fie sur ce qu'on a dans notre
22 pipeline et sur ce qu'on pense qui va se réaliser.
23 Si un projet glisse dans le temps, on n'a pas...
24 Vraiment, on n'a pas grand chose à faire autre que
25 le constater à la fin.

1 Alors, ce sont principalement les deux
2 raisons qui font en sorte qu'on a des écarts
3 d'année en année. Et surtout, comme je le dis,
4 l'écart qu'on dénote de plus en plus grand est
5 notre transformation de marché qu'on ne se crédite
6 pas et qu'on ne met pas, tant et aussi longtemps
7 n'a pas les résultats. Donc, cet écart va demeurer.

8 Q. **[163]** O.K. Est-ce que c'est la même explication
9 lorsque je regarde un peu plus haut dans le tableau
10 là, pour les coûts totaux en millions de dollars
11 qui expliquent encore une fois le prévu et le réel.
12 C'est l'explication que vous venez de donner là
13 également pour les coûts totaux? Juste pour valider
14 là.

15 R. En fait, pour les coûts totaux, c'est sûr que les
16 écarts sont plutôt des coûts d'investissement qu'on
17 avait prévus faire. Alors, soit des projets qui ne
18 se sont pas matérialisés.

19 Q. **[164]** O.K.

20 R. Donc, c'est sûr que ça, ça a un impact sur les
21 coûts totaux qui ont une plus grand envergure. Ou
22 on avait décidé ou on prévoyait faire une
23 modification par exemple, sur notre DRMC ou des
24 choses plus structurantes qui ont pris du retard.
25 Donc, on les avait prévues, ce sont des grosses

1 dépenses qui ont glissées dans le temps. Donc, ce
2 sont encore des explications qu'on a fournies à
3 chaque fois dans les causes tarifaires, qui
4 expliquent les écarts.

5 Q. **[165]** D'accord. Je vous emmène maintenant au
6 document B-104 pour la dernière question et à la
7 page 1. Merci, Madame la Greffière. Vous voyez...
8 Je vous laisse vous y diriger peut-être. Il s'agit
9 du complément de preuve d'Hydro-Québec Distribution
10 aux programmes résidentiels et réseaux autonomes.

11 Mme STÉPHANIE CARON :

12 R. Pouvez-vous... Pardon. Le numéro de page, s'il vous
13 plaît.

14 Q. **[166]** Page 1. Vous voyez l'énumération des
15 programmes. La question est un peu plus générale
16 là, je ne vous fais pas de lecture de rien là. En
17 fait, je vous demande est-ce que vous avez fait une
18 évaluation des ménages pour la possibilité des
19 ménages locataires ou encore quelle offre s'offre
20 vraiment aux ménages locataires et dans lequel de
21 ces programmes-là se retrouverait-ils,
22 principalement où ils pourraient même y participer
23 tout court? Si vous pouvez les identifier
24 maintenant, ça serait apprécié.

25 (11 h 50)

1 Mme ANITA TRAVIESO :

2 R. Bien, à l'exception de l'offre Programme pour les
3 ménages à faible revenu, au niveau résidentiel, ce
4 sont des programmes de sensibilisation. Donc, les
5 locataires à faible revenu pourraient participer à
6 l'offre Programme ménages à faible revenu.

7 Q. **[167]** Je parlait des locataires... les locataires,
8 pas nécessairement les MFR comme tels là, mais si
9 vous le subdiviser, il n'y a pas de problème, il
10 n'y a pas d'enjeu là.

11 R. Donc, locataire ou propriétaire dans le sens qu'on
12 n'a pas d'offre spécifique avec des appuis
13 financiers sur... à l'exception des produits
14 d'économiseur d'eau, en fait.

15 Q. **[168]** Oui.

16 R. Un instant, je vais regarder mes notes.

17 Q. **[169]** Oui, il n'y a pas de problème.

18 R. Mais, en fait, les produits qu'on a, c'est les
19 produits d'économiseur d'eau qui pourraient, si le
20 locataire voudrait remplacer ses produits
21 d'économiseur d'eau, il pourrait participé à ce
22 produit-là. Donc, ce serait la mesure 47.8 du plan
23 qui s'adresserait...

24 Q. **[170]** Oui. La troisième colonne, effectivement.

25 R. Oui.

1 Q. [171] Dans la troisième colonne. D'accord. C'est la
2 mesure principale ou la seule que vous voyez qui
3 s'adresserait vraiment aux locataires en termes
4 d'aide?

5 R. Effectivement, parce que les autres fenêtres,
6 porte-fenêtres, ce sont quand même des mesures plus
7 structurantes pour le propriétaire.

8 Q. [172] Ça complète nos questions. Je vous remercie.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci, Maître Cadrin. Alors, nous allons prendre
11 une pause lunch jusqu'à treize heures (13 h 00). Et
12 de retour, on va poursuivre avec l'AQP-ACP. Maître
13 David?

14 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

15 Simplement pour des fins de planification, je
16 voulais juste vous dire que je n'aurai pas de
17 question pour le panel d'Hydro-Québec.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 O.K. Parfait. Merci beaucoup.

20 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

21 Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Est-ce qu'il y a d'autres intervenants qui avaient
24 annoncé du temps pour le contre-interrogatoire de
25 ce panel qui finalement n'aura pas de question? Ça

1 n'a pas l'air. C'est bon. O.K. Alors, on fait une
2 pause lunch. De retour à treize heures (13 h 00).

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4

5 REPRISE DE L'AUDIENCE

6 (13 h 00)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Maître Turmel pour la FCEI.

9 CONTRE-INTERROGÉES PAR Me ANDRÉ TURMEL :

10 Q. **[173]** Oui. Bonjour Madame la Présidente. Bonjour
11 aux Régisseurs. André Turmel pour la FCEI. Alors,
12 j'ai... Bonjour aux témoins d'HQD. J'ai demandé à
13 madame la greffière d'afficher sur l'écran donc la
14 preuve de la FCEI sur l'aspect 2 amendée. Si on
15 peut aller, Madame la Greffière, à la page 6, 6 et
16 7, on va regarder brièvement.

17 Mais, avant donc de regarder le tout, je
18 comprends, et je m'adresse aux témoins d'HQD.
19 Évidemment, on est d'accord que dans le Plan
20 directeur déposé par TEQ, il y a un objectif quand
21 même clair d'améliorer l'accompagnement des petites
22 et moyennes entreprises parce que c'est... c'est
23 pas une nouvelle, mais on est d'accord avec ça,
24 Madame?

25

1 Mme ANITA TRAVIESO :

2 R. Effectivement.

3 Q. **[174]** D'accord. Et lorsque... je prends pour acquis
4 que vous avez lu le mémoire de la FCEI, peut-être?
5 Oui. Oui, vous avez lu le mémoire de la FCEI?

6 R. Oui.

7 Q. **[175]** Je vais vous citer brièvement un paragraphe
8 qui... dans lequel on cite une source. Je suis en
9 bas de la page 6, on parle notamment du constat
10 fait par à la fois HQD et la FCEI qu'il y a une
11 difficulté à rejoindre les petites et moyennes...
12 petits clients affaires, si on veut, petites et
13 moyennes entreprises. Donc, je suis au bas de la
14 page 6 :

15 De plus...

16 On vient de... Dans cette page-là, on cite un peu,
17 bon, la difficulté depuis quelques années sur
18 certains programmes. Et là on dit :

19 De plus...

20 et c'est ce qui est souligné

21 De plus, les données disponibles pour
22 l'ensemble du tarif G montrent une
23 participation très faible aux
24 programmes du Distributeur depuis 2010
25 et affichent une tendance fortement

1 décroissante depuis 2014 si bien qu'en
2 2017 aussi peu que 130 des 283 316
3 clients du tarif G ont participé aux
4 programmes pour un taux familial de
5 0,05%...

6 soit

7 ... (5 clients sur 10 000) contre 0,3%
8 quatre ans plus tôt.

9 Et ces chiffres-là, pour mon confrère, émanent
10 directement de la preuve C-HQD-0034 et du rapport
11 annuel. Alors, si on veut y aller, vous le direz,
12 mais prenez pour acquis qu'ils sont exacts.

13 Le taux de participation annuel
14 correspondant pour le reste de la
15 clientèle affaires est de près de 6%
16 en moyenne pour la période 2014-2017.

17 Donc, et en général, ces chiffres-là ne vous
18 surprennent pas? Là je m'adresse au panel d'HQD.

19 R. Non, ils ne nous surprennent pas.

20 Q. **[176]** Non. Bon. Parfait. Et je comprends que pour
21 répondre notamment à cette difficulté-là, HQD a
22 actuellement trois programmes, trois programmes...
23 Attendez un instant, je cherche, j'arrive. Voilà!
24 Trois programmes accessibles aux petits clients
25 affaires. Trois. Bon. Rapidement, le premier, c'est

1 marqué c'est le « Marché agricole », le second
2 c'est le programme « Bâtiment OIE et B » et le
3 troisième qui vise le « Système industriel OIE et
4 SI. » On s'entend?

5 R. C'est correct.

6 Q. **[177]** D'accord. O.K. Est-ce que j'ai raison de
7 croire que ces programmes-là existent depuis
8 quelques années quand même ou...?

9 R. Oui, ces trois programmes existent depuis plusieurs
10 années.

11 Q. **[178]** Oui. Maintenant, mettons le focus sur le
12 programme « Bâtiment ». Je comprends qu'au dix-neuf
13 (19) novembre dernier, soit il y a quelques mois,
14 HQD a proposé une modification à ce programme.
15 Pouvez-vous nous expliquer sommairement quelles
16 sont les modifications qui ont été apportées?

17 R. En fait, nous avons apporté des allègements au
18 niveau de la participation de nos clients, donc
19 pour l'ensemble des clients, en mettant à jour des
20 outils de simulation pour des appuis financiers.
21 Donc, ça regroupe plus de deux cents (200) mesures
22 qu'on appelle « prescriptives », donc assez facile
23 pour un client ou un partenaire de soumettre un
24 appui financier chez Hydro-Québec. On a également
25 ouvert à la possibilité de regrouper plusieurs

1 appuis financiers dans une même demande par des
2 agrégateurs qu'on appelle des agrégateurs, ça peut
3 être des partenaires d'affaires ou des associations
4 qui voudraient, par exemple, soumettre plusieurs
5 demandes dans une seule demande pour atteindre le
6 seuil minimal rencontré de deux mille cinq cents
7 dollars (2500 \$).

8 (13 h 05)

9 Q. **[179]** D'accord. Donc, vous avez dit donc en peu de
10 temps beaucoup d'informations, effectivement.

11 Lorsque vous parlez d'agrégateurs on parle... ça
12 peut vouloir dire un entrepreneur? Ça peut vouloir
13 dire un partenaire, des consultants, plombiers?
14 Quand vous parlez d'agrégateurs, c'est composé de
15 quoi?

16 R. Ça peut être tous ceux que vous venez de
17 mentionner, tout individu qui opère au Québec et
18 qui voudrait soumettre des demandes pour son
19 client.

20 Q. **[180]** Qui sont un peu des interfaces entre monsieur
21 ou madame la cliente et HQD?

22 R. Exactement. Comme pour le bâtiment, justement où il
23 y a OIEB la plupart des demandes sont soumises via
24 ce type d'intervenant. Ce sont des partenaires,
25 soit des ingénieurs ou des firmes de consultants ou

1 des contracteurs. Il y a plusieurs types de...

2 Q. **[181]** Des acteurs du marché usuels?

3 R. Des acteurs du marché. Exactement.

4 Q. **[182]** Je comprends que, au dix-huit (18) novembre,
5 la nouveauté depuis le dix-huit (18) novembre,
6 c'est que vous avez permis dans le cadre du
7 programme Bâtiment à cette agrégation-là qui
8 n'était pas permise auparavant, c'est exact?

9 R. C'est exact.

10 Q. **[183]** Et la question toute simple qu'on a, c'est,
11 depuis... Bien, tout à l'heure, on a parlé que,
12 depuis deux mille dix (2010) et encore plus de
13 manière plus drastique depuis deux mille quatorze
14 (2014), il y a comme une chute, une difficulté
15 réelle dans la clientèle petite et moyenne affaire,
16 mais à ce moment-là, il y avait dans ce secteur-là,
17 et pour les plus de deux mille cinq cents dollars
18 (2500 \$) des agrégateurs, des entrepreneurs. Et la
19 question qu'on a c'est : Pourquoi le fait d'ajouter
20 -comment dire- d'ajouter... de permettre
21 l'agrégation va venir changer quelque chose alors
22 que, depuis quatre, cinq ans, ces gens-là
23 manifestement ne sont pas intéressés, ces acteurs-
24 là du marché ne suscitent pas un engouement à
25 l'égard de vos programmes?

1 R. En fait je voudrais préciser. Je pense qu'il y a un
2 engouement pour ce programme. Mais je vous dis, par
3 exemple, on va prendre un dépanneur avec une
4 bannière ou n'importe quoi, normalement, chacun de
5 ces dépanneurs ou bannières devrait avoir le
6 minimum. Donc, en regroupant, ils vont pouvoir
7 soumettre une demande. Alors, c'est clair que,
8 nous, on est convaincu que ça va lever certains
9 projets qui, de façon individuelle, ne pouvaient
10 pas passer le cap minimal. C'est clair qu'on est au
11 début de ces changements-là. Ça prend du temps pour
12 constater. C'est pour ça qu'on est confiant. On le
13 fait déjà pour la GDP Affaires qui est un autre
14 dossier. Et on a quand même des beaux résultats
15 provenant de ces agents de marché.

16 Q. [184] O.K. Justement, bon, GDP Affaires,
17 évidemment, c'est un autre aspect. Mais de manière
18 générale, vous travaillez avec des agrégateurs
19 beaucoup, avec des acteurs du marché en efficacité
20 énergétique. Est-ce que c'est la première fois
21 que... C'est-à-dire que, là, vous avez ouvert ça à
22 ces très petites situations-là. Est-ce que ceux-ci
23 étaient présents dans d'autres dossiers en
24 efficacité énergétique?

25 R. Les intervenants de marché sont très présents dans

1 nos... Comme je dis, la plupart de nos demandes
2 sont soumises par des agents livreurs.

3 Q. **[185]** Agents livreurs, c'est ça. O.K. Je reviens à
4 ma question. Donc, vous, vous me dites, regardez,
5 jusqu'au mois de novembre deux mille dix-huit
6 (2018), s'il y avait quatre demandes individuelles
7 par dépanneur A, buanderie B, et caetera, ce
8 n'était pas couvert par le programme. Là, vous nous
9 dites, bien, si un agrégateur va rencontrer six,
10 sept clients qui ont des mesures à cinq cents
11 dollars (500 \$), il pourra avoir le service. C'est
12 ça l'objet finalement de...

13 R. C'était ça l'objectif visé.

14 Q. **[186]** Et vous me dites, vous êtes optimiste
15 regardant vers le futur que ça sera utile, que ça
16 sera productif, c'est ce que vous dites?

17 R. C'est exact.

18 Q. **[187]** O.K. Ma question à vous c'est que les
19 agrégateurs, ils sont présents dans le marché
20 depuis quelques années, depuis deux mille dix
21 (2010), deux mille quatorze (2014), ces acteurs-là
22 du marché sont là, vous m'avez décrit, et -comment
23 dire- ils n'ont pas eu de succès pour les dossiers
24 avec le programme du bâtiment, par exemple. Qu'est-
25 ce qui fait qu'ils vont avoir plus de succès avec

1 les plus petits dossiers alors que, dans les
2 dossiers de deux mille cinq cents dollars (2500 \$)
3 et plus, ils n'avaient pas d'intérêt? J'essaie de
4 voir un peu comment eux vont trouver leur compte.
5 Premièrement, première question, avez-vous consulté
6 ces acteurs du marché là pour voir s'il y avait
7 quelque intérêt?

8 (13 h 10)

9 R. Bien, en fait quand vous dites que les agrégateurs,
10 c'est parce que le terme agrégateur, ce n'est pas
11 un intervenant du marché, c'est le fait d'agrèger
12 plusieurs projets sur une demande. Et eux vont
13 pouvoir faire leur modèle d'affaires comme ils le
14 souhaitent en faisant de la représentation auprès
15 des différents clients et nous soumettre eux-mêmes
16 une demande d'appui financier. Ils vont recevoir
17 l'appui financier. Ils le distribueront aux
18 clients. Donc, ce type d'ouverture est récente,
19 depuis le mois de novembre. Quand on parle, par
20 contre, des acteurs du marché, des partenaires,
21 notamment qu'on les appelle, ont toujours
22 participé. En fait, c'est eux qui nous livrent la
23 plupart de nos économies. Donc, ils sont très
24 présents, ils sont requis pour atteindre nos
25 cibles. Nous, on a des délégués, on a des forces

1 commerciales, mais sans ces agents livreurs aux
2 terrains, tous les jours, qui ont des relations
3 d'affaires avec les clients, on ne serait pas
4 capable d'atteindre...

5 Q. **[188]** O.K.

6 R. ... les cibles.

7 Q. **[189]** Je suis d'accord. Donc, c'est un rouage
8 important. Ma question c'est : Depuis quelques
9 années, on a eu de la difficulté avec les petites
10 clientèles affaires là, alors... Mais ces gens-là
11 étaient là. Pour ces programmes-là. Alors, est-ce
12 que... Et vous n'avez pas eu de succès. Ça a même
13 décrut les... C'est ça que j'essaie de voir avec
14 vous là. Vous avez fait un grand acte de foi vers
15 le futur, alors que pour le passé proche... Je ne
16 vous le reproche pas là, c'est juste... on est sur
17 des faits là. Ça a été très, très, difficile.

18 R. On avoue, on constate que c'est difficile. C'est
19 quand même une clientèle qui est très hétérogène.
20 Alors, c'est très difficile de cibler
21 spécifiquement. Ces acteurs-là que vous dites,
22 n'ont pas participé ou n'étaient pas intéressés, il
23 faut se dire. Ils ne pouvaient pas soumettre
24 puisqu'ils ne contraient pas une des modalités. Là,
25 on vient d'ouvrir pour leur permettre de le faire.

1 Et c'est pour ça que je vous dis : On est confiant
2 que ça va avoir impact positif. Est-ce que ça va
3 être à la hauteur de ce qu'on s'attend? Ou c'est
4 une...

5 Q. [190] On ne peut pas le garantir là, je comprends.

6 R. C'est trop tôt pour le savoir, mais on est confiant
7 que c'est un geste qui va avoir des effets positifs
8 pour cette clientèle-là.

9 Q. [191] C'est toujours intéressant, quand on
10 interroge quelqu'un que le témoin dit le verbe
11 « avouer », mais... je fais une blague. Mais sur la
12 consultation de ces gens-là, est-ce que vous les
13 avez consultés tout à l'heure là? Là est ma
14 question, et...

15 R. On ne les a pas consultés spécifiquement pour cette
16 modalité-là, mais on est en contact avec les
17 joueurs du marché, les acteurs du marché, par notre
18 force commerciale. On est en constante
19 communication avec les différents intervenants dans
20 nos programmes. Et donc, c'est sûr que ça, ça
21 faisait partie d'un des constats qui était revenu,
22 mais pas de façon formelle, on n'a pas fait de
23 rencontre spécifique à ce sujet-là.

24 Q. [192] O.K. C'est factuel. Donc, il n'y a pas de
25 consultation formelle. O.K. Et jusqu'à maintenant,

1 nous sommes en mars, avez-vous un impact? Il y a-tu
2 un impact un peu mesurable? Avez-vous vu un
3 engouement soudain pour ce type de programme-là?
4 Est-ce que des agrégateurs sont arrivés à stopper
5 le dossier?

6 R. Il est trop tôt pour mesurer ça....

7 Q. **[193]** Bon.

8 R. ... cet impact.

9 Q. **[194]** O.K. Je vous remercie. Ça termine mes
10 questions.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci, Maître Turmel. Alors, on va poursuivre. Je
13 pense que Gazifère avait annoncé un temps pour
14 contre-interroger? Oui.

15 Me ALEXANDRE MACBETH :

16 Voilà, bonjour, alors moi, c'est Alexandre MacBeth,
17 je représente Gazifère. Finalement, on ne va pas
18 contre-interroger.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 O.K.

21 Me ALEXANDRE MACBETH :

22 Merci beaucoup.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 O.K. Excellent. Merci. On poursuit avec maître
25 Thibault-Bédard pour le GRAME.

1 CONTRE-INTERROGÉES PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD

2 Bonjour, Prunelle Thibault-Bédard pour le GRAME.

3 Bonjour aux membres du panel.

4 Q. **[195]** Ma première question, en fait, la première
5 question du GRAME va porter sur le programme
6 « systèmes industriels », la mesure 38.2. Vous avez
7 indiqué, en réponse à une DDR du GRAME, que pour
8 l'année deux mille dix-neuf (2019), vous prévoyez
9 la réalisation d'un plus grand nombre de plus
10 petits projets, donc des gains unitaires moindre
11 pour le programme « systèmes industriels ». Est-ce
12 que vous êtes d'avis que cette tendance va se
13 poursuivre au-delà de deux mille dix-neuf (2019)
14 sur la durée du plan?

15 R. En fait, notre historique et les dossiers que nous
16 avons présentement en pipelines et qu'on voit
17 venir, effectivement on voit une tendance vers des
18 plus petits projets.

19 Q. **[196]** O.K. Qui s'exprimeraient potentiellement au-
20 delà de deux mille dix-neuf (2019)?

21 R. Effectivement.

22 Q. **[197]** Donc, prenant pour acquis que cette tendance
23 se maintiendrait, aurait-elle un effet sur le
24 montant des aides financières sur la durée du plan?
25 Lesquelles sont plus élevées que prévues pour

1 l'année deux mille dix-neuf, deux mille vingt
2 (2019-2020) de l'ordre de cinq millions de dollars
3 (5 M\$)?

4 R. Les prévisions qu'on a mises sur le Plan directeur,
5 on est confiant d'atteindre les cibles d'ici la
6 période... sur cinq ans. Donc, c'est sûr que si on
7 avait de plus petits projets, on prévoit avoir plus
8 de petits projets.

9 (13 h 15)

10 Donc, on est confiant de pouvoir atteindre les
11 objectifs qu'on s'est fixés pour la durée du Plan
12 directeur.

13 Q. **[198]** O.K. Donc, la tendance n'aurait pas d'effet
14 sur l'atteinte de la cible, mais qu'en est-il des
15 montants des aides financières? Est-ce qu'il
16 pourrait y avoir un effet là-dessus?

17 R. En fait, les modalités ne changent pas. Donc, s'il
18 y a plus de projets, on va dépenser les mêmes
19 sommes d'argent. En tout, c'est proportionnel.
20 Toute chose étant égale, par ailleurs. Donc, s'il y
21 a le plus petit projet, le cent au kilowattheure
22 (¢/KWh) va être un petit peu plus élevé qu'une
23 année spécifique où il y aurait un très, très grand
24 projet qui se pointe. Étant donné que nos modalités
25 font en sorte qu'on limite à un surcoût, un certain

1 surcoût.

2 Q. [199] En fait, la donnée qui retient notre
3 attention... Puis ça serait peut-être plus simple
4 si je vous invite à prendre la pièce B-0068, le
5 complément de preuve d'Hydro-Québec Distribution. À
6 la page 4, on retrouve un tableau qui traite de la
7 mesure 38.2, systèmes industriels. Et c'est en
8 comparant la dernière colonne, celle qui est
9 établie selon le dossier 4057, pour deux mille dix-
10 neuf, deux mille vingt (2019-2020). Avec la même
11 année, mais la cinquième colonne, donc à
12 l'intérieur du Plan directeur, ce qu'on constate,
13 c'est à la ligne « aide financière », un montant de
14 dix-sept virgule cinq millions (17,5 M\$) selon la
15 dernière colonne, donc selon 4057, par rapport à un
16 montant de douze virgule deux millions (12,2 M\$).
17 Donc, c'est cet écart de cinq millions (5 M\$) pour
18 des économies très similaires là. Vous nous avez
19 parlé, donc, de plus petits projets. Donc, cet
20 écart-là, au niveau des aides financières, qui nous
21 fait poser la question : Est-ce que le fait qu'on a
22 une tendance vers de plus petits projets pourrait
23 avoir un effet sur le montant des aides
24 financières?

25 R. Donnez-moi deux secondes que je regarde mes notes.

1 Q. **[200]** Sans problème.

2 R. Pouvez-vous répéter votre question?

3 Q. **[201]** Oui. En fait, on s'interroge sur les effets
4 de la tendance que vous avez décrite, à l'effet
5 qu'il y aura un plus grand nombre de plus petits
6 projets sur le montant des aides financières, ceci
7 dans le contexte où on constate un écart de cinq
8 millions (5 M\$) entre le montant de l'aide
9 financière prévu pour deux mille dix-neuf, deux
10 mille vingt (2019-2020) en vertu du Plan directeur
11 versus celui en vertu du dossier 4057?

12 R. En fait, ce n'est pas directement... L'impact ne
13 vient pas de là... vient vraiment du fait...
14 Lorsqu'on a fait la prévision sur la durée du plan,
15 on l'a fait au début, comme on dit, de deux mille
16 dix-huit (2018) avec l'anticipé deux mille dix-huit
17 (2018). Alors, ça, ce que vous voyez à la colonne
18 de droite, c'est vraiment ce qu'on prévoyait dans
19 l'entonnoir et qui va être réalisé en deux mille
20 (2000...) Qui devait être réalisé en deux mille
21 dix-huit (2018)... en deux mille dix-neuf (2019),
22 excusez-moi. Donc, c'est clair que ce n'est pas
23 fait sur deux années similaires. Et pour la durée
24 du plan, c'est vraiment l'anticipé deux mille dix-
25 huit (2018). Alors, les écarts viennent

1 principalement du fait qu'on ne regarde pas les
2 mêmes années tarifaires. Et c'est clair qu'il y a
3 toujours des fluctuations. S'il y a beaucoup de
4 petits projets, comme je le dis, effectivement, le
5 cent au kilowattheure (¢/KWh) on pourrait penser
6 qu'il est plus élevé. Mais s'il arrive un très
7 grand projet qu'on ne prévoit pas, les modalités
8 sont différentes. Ça dépend aussi si c'est un
9 volet, une mesure qui rentre... une mesure
10 prescriptive. On a beaucoup de mesures
11 prescriptives versus des projets sur mesure. Donc,
12 tout ça fait en sorte que c'est difficile de
13 prévoir s'il y a un lien direct avec le fait qu'on
14 va voir... qu'on voit plus de petits projets versus
15 un gros projet dans l'avenir, c'est pas tout à fait
16 une relation qui est très précise.

17 (13 h 20)

18 Q. **[202]** O.K. On va rester à l'intérieur du même
19 tableau. Cette fois-ci, j'aimerais qu'on regarde
20 les frais d'exploitation, on va encore comparer les
21 mêmes deux colonnes, deux mille dix-neuf (2019),
22 deux mille vingt (2020). On constate des frais
23 d'exploitation prévus de trois virgule deux
24 millions (3,2 M) selon la dernière colonne, donc,
25 selon le dossier 4057, qu'on compare avec des frais

1 d'exploitation de quatre virgule sept millions
2 (4,7 M) prévus selon le Plan directeur, pouvez-vous
3 expliquer pourquoi les frais d'exploitation
4 auraient été ajustés comme ça? Bien, je ne sais pas
5 si le terme « ajustés » est approprié ici mais sont
6 inférieurs en vertu du dossier 4057 considérant
7 encore une fois la réalisation d'un plus grand
8 nombre de projets.

9 R. Je n'ai pas la réponse, je vais devoir prendre un
10 engagement pour vous le confirmer.

11 Q. **[203]** O.K. Donc, laissez-moi vérifier les termes
12 exacts de l'engagement, s'il vous plaît. Donc, ce
13 sera l'engagement 1, si je ne me trompe pas, de
14 HQD. Ce serait d'expliquer la différence entre le
15 montant de trois virgule trois millions (3,2 M)
16 qu'on retrouve à la dernière colonne du tableau...
17 A-t-il un nom? Parce que j'ai besoin d'être très
18 précise. Donc, dans la pièce B-0068, à la page 4,
19 le tableau « Système industriel », je me reprends,
20 donc, expliquer la différence entre les frais
21 d'exploitation de trois virgule deux millions
22 (3,2 M) prévus à la colonne 4057 et les frais
23 d'exploitation de quatre virgule sept millions
24 (4,7 M) prévus à la colonne deux mille dix-neuf -
25 deux mille vingt (2019 - 2020) du Plan directeur,

1 donc, expliquer la différence des montants
2 considérant la réalisation d'un plus grand
3 nombre... la tendance à la réalisation d'un plus
4 grand nombre de petits projets. J'espère avoir été
5 claire.

6 LA GREFFIÈRE :

7 Oui.

8 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

9 Merci.

10

11 E-1 (HQD) Expliquer la différence entre les
12 frais d'exploitation de (3,2 M) prévus
13 à la colonne 4057 et les frais
14 d'exploitation de (4,7 M) prévus à la
15 colonne 2019 - 2020 du Plan directeur
16 (demandé par le GRAME)

17

18 Q. **[204]** Est-ce que vous êtes prête pour la prochaine
19 question? Je ne voulais pas interrompre vos
20 réflexions. Je change de sujet. Énergir a proposé
21 une marge de manoeuvre de vingt pour cent (20 %)
22 pour pouvoir tenir compte de certains dépassements,
23 si je comprends bien, une telle règle n'existe pas
24 actuellement chez Hydro-Québec Distribution?

25

1 Mme STÉPHANIE CARON :

2 R. Non.

3 Q. **[205]** Est-ce qu'il y a un autre mécanisme en ce
4 moment qui apporte au Distributeur une certaine
5 flexibilité en cas de dépassement sur une base
6 annuelle des budgets autorisés?

7 R. Pour l'instant et pour la suite de notre MRI, il
8 n'y a pas de mécanisme formel qui nous permet de
9 gérer des dépassements de budgets.

10 Q. **[206]** Donc, advenant le cas d'un dépassement en
11 cours de vie du Plan directeur, le Distributeur
12 envisage-t-il de déposer une demande d'autorisation
13 auprès de la Régie pour autoriser un tel
14 dépassement?

15 R. Bien, chaque année, on va devoir faire approuver
16 notre budget d'intervention en efficacité
17 énergétique parce qu'il s'agit d'un facteur Y,
18 donc, qui va être examiné isolément et
19 effectivement, dans la mesure où on peut prévoir
20 une augmentation de budget, on va... et quand on en
21 aura discuté avec TEQ et qu'on aura convenu
22 ensemble d'une façon de le présenter à la Régie, ça
23 devrait être reflété dans le budget qu'on
24 présentera à la Régie pour l'année suivante.

25 (13 h 25)

1 Q. **[207]** On a entendu chez d'autres intervenants, je
2 pense entre autres au témoignage de Gazifère hier,
3 si vous étiez présente, ils nous indiquaient que
4 lorsqu'ils craignaient un dépassement, il leur
5 arrivait de, et ils ont employé l'expression,
6 « mettre les freins » sur un programme pour éviter
7 le dépassement. Est-ce que c'est le genre de
8 situation... Est-ce que le Distributeur réagirait
9 de manière similaire?

10 R. Ici, je pense qu'on parle de deux choses
11 différentes. Nous, quand on parle de flexibilité,
12 on parle de la possibilité de façon annuelle
13 d'ajuster notre budget prévu pour l'année
14 anticipée. Maintenant, intra année, on souhaite
15 également disposer d'une certaine flexibilité pour
16 équilibrer notre budget de façon globale. Donc,
17 certains programmes pourraient voir leur budget
18 augmenter si d'autres voyaient le leur diminuer.
19 Maintenant, si on anticipait un dépassement général
20 du budget, ma compréhension est qu'on prendra des
21 mesures actives pour gérer cette situation.

22 Q. **[208]** Donc, à ce stade-ci...

23 R. Un instant s'il vous plaît. On précise que... Il
24 reste que, pour des programmes qui sont en cours et
25 pour lesquels des clients sont engagés, on ne peut

1 pas non plus se permettre de les ralentir et que
2 c'est un risque qu'on aurait à assumer.

3 Q. **[209]** D'accord. Deux questions de suivi si vous le
4 permettez. Vous me dites, si vous envisagez un
5 dépassement global à l'intérieur de l'année de vos
6 programmes en efficacité énergétique, vous avez
7 parlé de mesures actives qui seraient prises. Est-
8 ce que vous pouvez élaborer un petit peu sur ce que
9 vous entendez?

10 Mme ANITA TRAVIESO :

11 R. En fait, c'est une situation qui ne s'est jamais
12 produite. Mais en effet, on a quand même... on
13 prévoit globalement rencontrer les objectifs et
14 donc les budgets. Et s'il y avait advenant un
15 programme qui surpasse tous les autres, c'est clair
16 qu'il faudrait, si on voit vraiment un gros
17 dépassement, diminuer certaines autres activités
18 qui ont moins d'impact. Alors, ça serait vraiment
19 de jouer à cet équilibre sur l'ensemble de notre
20 portefeuille.

21 Q. **[210]** C'est une démarche qui serait faite à
22 l'interne chez le Distributeur?

23 R. C'est certain que c'est difficile, comme ma
24 collègue a précisé, de ralentir des offres
25 commerciales ou des engagements qu'on a faits chez

1 un client d'une année à l'autre. Alors, on préfère
2 être dans une continuité. C'est vraiment pénible
3 pour les clients de ne pas savoir s'il va y avoir
4 une offre aujourd'hui versus une autre l'année
5 prochaine. Alors, on essaie toujours de miser dans
6 une continuité et de vraiment respecter ces
7 engagements.

8 Q. [211] Et finalement une autre précision que
9 j'aimerais avoir par rapport à votre réponse
10 précédente. Vous avez parlé de... Vous prendriez le
11 risque si jamais il y avait un nombre accru de
12 participants. Donc, ce que je comprends par rapport
13 au témoignage qui a été livré par Gazifère,
14 advenant le cas que les budgets ont été autorisés
15 pour cent (100) participants, prenons un chiffre
16 hypothétique, à une mesure, vous vous rendez compte
17 que vous approchez de ce nombre-là, il reste encore
18 quelques mois sur l'année, vous n'allez pas prendre
19 la décision d'interrompre le programme, vous allez
20 continuer à admettre des gens. Et lorsque vous
21 parlez de prise de risque, c'est, bien, les
22 montants des aides financières supplémentaires qui
23 seraient versés à ces participants supplémentaires
24 là, par exemple, vous prenez le risque de les
25 récupérer plus tard, qu'ils soient autorisés plus

1 tard?

2 R. En fait c'est ça, c'est la flexibilité entre nos
3 propres moyens. Donc, certaines mesures ou certains
4 programmes qui n'ont pas une incidence directe sur
5 un appui financier d'un client, on pourrait les
6 réduire. Par exemple, si on avait prévu des
7 campagnes de publicité sur ce programme, s'il
8 performe trop, bien, on va arrêter cette publicité.
9 Donc, on va réduire les coûts associés à ce
10 programme. Alors, il y a d'autres moyens de réduire
11 les coûts là où ça fait moins, j'allais dire, mal à
12 un client.

13 (13 h 30)

14 Q. **[212]** Je comprends. Merci beaucoup. Dernière petite
15 question sur l'enjeu des dépassements possibles au
16 sujet, justement, de la marge de manoeuvre de vingt
17 pour cent (20 %) qui était proposée par Énergir.
18 Lors des audiences deux mille dix-huit (2018), vous
19 aviez indiqué qu'un examen en profondeur devrait
20 être fait pour savoir si des mécanismes... s'il n'y
21 a pas de mécanismes réglementaires qui seraient
22 nécessaires afin qu'une telle règle du vingt pour
23 cent (20 %) puisse être mise en application chez
24 Hydro-Québec Distribution. Mais vous aviez aussi
25 indiqué que c'était une question qui méritait un

1 examen plus approfondi pour tenir compte du
2 contexte de chacun des distributeurs, incluant le
3 dépôt d'une preuve à cet effet. Dans quel forum
4 autre que le présent dossier qui regrouperait les
5 trois distributeurs, pourrait-on faire un tel
6 examen plus approfondi, à votre avis?

7 Mme STÉPHANIE CARON :

8 R. Bien. Si mon souvenir est bon, ce sont des
9 explications qui avaient été données par notre
10 procureur à l'automne dernier. C'est bien ça?

11 Q. **[213]** Je crois bien.

12 R. Je pense que le contexte dans lequel avait été
13 données ces explications était qu'on nous demandait
14 de se prononcer sur la nécessité ou non notre
15 intérêt à...

16 Q. **[214]** Oui.

17 R. ... avoir la possibilité d'outrepasser les budgets
18 qui nous étaient octroyés. Notre réponse avait été
19 donnée dans le sens où nous, nous ne disposons pas
20 de comptes d'écart associés au budget
21 d'intervention en efficacité énergétique. C'est une
22 décision que la Régie a prise au terme de la Phase
23 1 de l'implantation de notre MRI compte tenu du
24 fait que la Régie estimait que les écarts entre le
25 prévu et le réel n'étaient pas suffisamment

1 importants au regard des critères qui étaient
2 nécessaires pour prévoir un tel compte dans le
3 cadre de notre nouveau mécanisme de réglementation
4 incitative. La Régie a décidé de ne pas nous en
5 octroyer.

6 Donc, dans ce contexte, nous, notre
7 objectif, est de gérer notre budget de façon
8 prudente, de sorte d'éviter de le dépasser. Et si
9 il était décidé qu'il était important, pour
10 améliorer la possibilité d'atteindre les cibles,
11 que tous les distributeurs, y compris HQD ait une
12 telle marge de manoeuvrer, à ce moment-là, il
13 faudrait réexplorer la possibilité d'adjoindre un
14 compte d'écart à notre budget. Et je pense que le
15 meilleur forum pour ça, mais je laisserai mon
16 procureur se prononcer de façon définitive, mais à
17 mon sens, ça serait le dossier tarifaire.

18 Q. **[215]** Merci. Je vais passer maintenant au programme
19 bâtiments, la mesure 67.17. Même questions que pour
20 le programme précédent. Ici, aussi, vous indiquez
21 prévoir pour deux mille dix-neuf (2019) la
22 réalisation d'un plus grand nombre de plus petits
23 projets. Êtes-vous d'avis, encore une fois, que
24 c'est une tendance qui va se maintenir au-delà de
25 l'année deux mille dix-neuf, deux mille vingt

1 (2019-2020)?

2 R. Pouvez-vous nous repréciser votre question, s'il
3 vous plaît? Quand on cherche, on s'énerve et on
4 oublie.

5 Q. **[216]** Oui. Sans problème. Sans problème. Au sujet
6 du programme bâtiment, 67.17, vous avez indiqué, en
7 réponse à une DDR du GRAME, que là aussi vous
8 prévoyez, pour deux mille dix-neuf (2019), la
9 réalisation d'un plus grand nombre de plus petits
10 projets, donc des gains unitaires moindres. Êtes-
11 vous d'avis que cette tendance va se poursuivre au-
12 delà de l'année deux mille dix-neuf, deux mille
13 vingt (2019-2020)?

14 Mme ANITA TRAVIESO :

15 R. C'est sûr que si la tendance se maintient, c'est
16 exactement ça qu'on prévoit pour les années à
17 venir.

18 Q. **[217]** D'accord. Merci. Et comment décririez-vous
19 l'effet de cette tendance sur les aides financières
20 sur la durée du plan?

21 R. C'est la même réponse que pour l'autre programme
22 industriel.

23 Q. **[218]** Donc, la corrélation n'est pas nécessairement
24 différente?

25 R. Elle ne l'est pas... Exactement.

1 Q. **[219]** Je vous remercie.

2 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

3 C'est terminé, je vous remercie.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci, Maître Thibault-Bédard. Nous allons

6 poursuivre avec le RNCREQ. Maître Bishai.

7 CONTRE-INTERROGÉES PAR Me MARC BISHAI :

8 Bonjour. J'ai l'intention de revenir, alors vous

9 allez avoir l'occasion de vous pratiquer. Marc

10 Bishai pour le RNCREQ.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Vous êtes trop gentils.

13 (13 H 35)

14 Me MARC BISHAI :

15 Q. **[220]** Alors, bonjour aux témoins. Mes questions

16 concernent surtout les programmes d'efficacité

17 d'énergétique d'HQD pour le secteur résidentiel

18 autre que ceux visant les MFR et je commencerais

19 avec vos programmes de gestion de la puissance. Je

20 comprends que ces programmes sont importants pour

21 HQD dans la gestion de ses besoins en puissance.

22 Toutefois, c'est pas clair pour nous qu'il y a un

23 lien direct avec la mission de TEQ de veiller à

24 l'atteinte des cibles en matière énergétique

25 déterminées par le gouvernement dont, notamment, en

1 matière d'émissions de GES. Est-ce que, selon vous,
2 vos programmes de gestion de la puissance répondent
3 à la mission de TEQ?

4 Mme ANITA TRAVIESO :

5 R. Pour le Distributeur, c'est sûr que les programmes
6 d'efficacité énergétique et la gestion de la
7 puissance, donc des programmes de puissance, sont
8 interreliés et un va avec l'autre, on parle
9 d'énergie, de puissance, c'est un contexte unifié,
10 selon nous, ça fait partie de l'efficacité
11 énergétique dans son sens large. Donc, je ne peux
12 pas me prononcer pour TEQ mais, en termes
13 d'efficacité énergétique, c'est clair que un ne
14 peut pas aller sans l'autre.

15 Q. **[221]** Si on met de côté les programmes MFR et GDP,
16 on regarde les autres programmes de HQD pour le
17 secteur résidentiel, de souvenir, il y a deux
18 programmes. Donc, 47.7, Sensibilisation mieux
19 consommer et 47.8, Résidentiel, Programme mieux
20 consommer. Vous me suivez? Donc, le programme
21 Sensibilisation mieux consommer, 47.7, inclut
22 quatre volets ou outils avec un certain budget sur
23 cinq ans, donc, bon, les chiffres ne sont pas très
24 graves mais treize point un millions (13,1 M), un
25 objectif en deux mille dix-neuf (2019) de

1 cinquante-huit virgule trois gigawattheures
2 (58,3 GWh) et le Résidentiel, Programme mieux
3 consommer, quarante-sept point huit (47,8), lui,
4 inclut cinq volets donc éclairage, fenêtres et
5 portes-fenêtres, piscines efficaces, produits
6 économiseurs d'eau et d'énergie, développement
7 urbain durable et je comprends du plan de TEQ que
8 le budget sur cinq ans de ce programme est de
9 aussi, bon, les chiffres sont pas très importants
10 mais douze point neuf millions (12,9 M) avec un
11 objectif en deux mille dix-neuf (2019) de
12 cinquante-six virgule un gigawattheures (56,1 Gwh).

13 Alors, ma question c'est comment avez-vous
14 choisi ces programmes et les mesures incluses dans
15 chacun, c'est-à-dire est-ce que vous avez commencé,
16 par exemple, avec une liste plus longue et retenu
17 seulement les plus rentables ou... Quel est votre
18 processus pour choisir ces programmes?

19 R. Bien en fait, il faut se rappeler que les
20 programmes du Distributeur sont matures. Ça fait
21 plusieurs années qu'on est dans l'efficacité
22 énergétique donc depuis le début du PGEÉ et
23 lorsqu'on dit s'il y a une liste exhaustive ou non,
24 c'est sûr qu'au fil du temps il y a certaines
25 mesures où le coût ou le surcoût de la mesure

1 efficace a réduit au point qu'on a décidé de ne
2 plus faire des appuis financiers ou d'offrir des
3 appuis financiers pour plusieurs de ces mesures-là.

4 Et c'est pour ça qu'on a le volet
5 Sensibilisation mieux consommer qui est vraiment
6 dans la section Sensibilisation intégrée où on va
7 vraiment donner des conseils, de l'infolettre, des
8 campagnes publicitaires, vraiment tout ce qui
9 touche le bon usage de l'électricité ou de
10 l'énergie électrique. On les guide aussi vers le
11 DRM, le DRMC, le CV portrait de consommation pour
12 vraiment prendre conscience de leur consommation
13 énergétique et poser les bons gestes. Alors, ça,
14 c'est pour la partie du programme Sensibilisation
15 mieux consommer.

16 Lorsqu'on parle du programme spécifique
17 Mieux consommer, donc ça regroupe éclairage,
18 fenêtres, portes-fenêtres, piscines, économiseurs
19 d'eau, ce sont encore les mesures qu'on considère
20 où on a encore une marge de manoeuvre pour
21 permettre un appui financier ou un support plus
22 structurant à ce niveau-là.

23 Q. [222] Merci. Je passe maintenant au budget et ma
24 question très générale c'est comment avez-vous fixé
25 les budgets pour chaque programme et chaque outil

1 ou volet de chaque programme.

2 R. Pour la durée du Plan directeur, on s'est fiés, on
3 s'est basés vraiment sur les activités ayant cours
4 en deux mille dix-huit (2018) suite à la décision
5 de la Régie, donc l'anticipé deux mille dix-huit
6 (2018) et c'est avec ce budget-là et ces activités-
7 là que nous avons projetées pour les cinq années du
8 Plan directeur.

9 (13 h 40)

10 Q. **[223]** Mais est-ce que vous prévoyez une certaine
11 évolution ou bonification au cours des cinq ans du
12 Plan?

13 R. C'est certain qu'avec TEQ, nous allons entreprendre
14 différents... différents... différentes mesures qui
15 sont sous la responsabilité de TEQ et voir comment
16 qu'on peut collaborer et contribuer à l'atteinte de
17 la cible de TEQ. Donc, aujourd'hui, c'est ce qu'on
18 avait, bien, lors du dépôt du Plan directeur c'est
19 ce qu'on avait, on a pris vraiment la photo de ce
20 qu'on avait et on l'a projetée dans le futur mais
21 c'est certain que c'est pour ça qu'on revient
22 souvent avec la flexibilité, donc, il est possible
23 que certaines mesures qui soient rentables, on
24 les... on les met de côté pour d'autres mesures.
25 Tout cela doit être discuté avec TEQ et déposé ou

1 présenté à la Régie à chaque tarifaire. En tout
2 cas, c'est notre vision de comment qu'on voit les
3 choses évoluer. Mais c'est certain que la
4 technologie avance, les comportements avancent, il
5 y a des... on ne peut pas être... demeuré stagnant
6 pendant cinq ans, ça va évoluer. De quelle façon?
7 On va... on va le voir.

8 Q. **[224]** Est-ce que c'est exact de dire que les
9 économies d'énergie qui sont prévues dans un
10 programme dépendent notamment du budget qu'on y
11 alloue? Donc, si vous augmentez l'aide financière
12 aux participants ou le budget de commercialisation,
13 les gains en économies d'énergie devraient aussi
14 augmenter ou non?

15 R. C'est pas nécessairement linéaire ou... Par
16 exemple, on peut faire des gros efforts pour mettre
17 à jour le DRMC ou un outil de comparaison et on
18 investit beaucoup une année mais les résultats vont
19 débuter les années à venir. Donc, il n'y a pas
20 nécessairement une corrélation directe avec
21 l'argent dépensé une année et les économies de
22 cette même année mais de façon générale, si on fait
23 beaucoup plus de sensibilisation ou
24 d'accompagnement de commercialisation c'est clair
25 qu'on va avoir plus de résultats.

1 Q. **[225]** Donc, il y a quand même plusieurs éléments
2 qui dépendent les uns des autres, donc, le niveau
3 d'accompagnement d'aide financière, le budget de
4 commercialisation, le nombre de participants
5 prévus, le coût total du programme, l'économie
6 d'énergie prévisionnelle qui en résulteraient,
7 donc, comme faites-vous pour déterminer, calibrer
8 en fait ces différents éléments? Donc, comment vous
9 décidez combien il y avait de cibles? Est-ce que
10 c'est un calcul qui est purement économique? Ou
11 juste donner les grandes lignes en fait par rapport
12 à ça.

13 R. C'est sûr qu'il y a notre expertise, ça fait quand
14 même, comme je dis, plus de quinze (15) ans qu'on
15 est dans... qu'on fait des interventions en
16 efficacité énergétique, on a la connaissance du
17 marché, on fait de la vigie, on se fie sur les
18 rapports d'évaluation aussi qui nous guident sur
19 certaines mesures qui sont soit rendues
20 tendanciennes et donc, on doit arrêter quelque
21 chose versus une nouvelle technologie ou un nouveau
22 produit qu'on va vouloir mettre de l'avant. Donc,
23 c'est... c'est tous ces éléments-là qui font en
24 sorte que... qui nous guident dans... dans les
25 décisions et dans les choix d'année en année.

1 Q. **[226]** Est-ce que ce processus tient compte
2 également d'un objectif global en économies
3 d'énergie?

4 R. Pouvez-vous expliquer votre question?

5 Q. **[227]** Il y a... il y a un... il y a un objectif
6 global en économies d'énergie, est-ce que ça c'est
7 quelque chose qui entre en compte quand vous faites
8 ce processus que vous décrivez?

9 R. Quand vous parlez de l'énergie globale, vous parlez
10 du Plan directeur?

11 (13 h 45)

12 Q. **[228]** Pardon, je me suis peut-être mal exprimé.
13 L'objectif global en économie d'énergie.

14 R. Du Distributeur.

15 Q. **[229]** Je vais peut-être reformuler la question.
16 Donc, c'est, en fait, de savoir un peu quel
17 processus vient avant quel autre processus? C'est-
18 à-dire est-ce que d'abord vous commencez avec un
19 objectif global d'économie d'énergie et ensuite
20 c'est ça qui va venir déterminer. Ou à l'inverse,
21 vous, votre objectif global, c'est simplement la
22 somme de... Donc, est-ce que ma question est
23 claire?

24 R. Oui. Merci. En fait, jusqu'à la fin du PGEÉ, en
25 deux mille quinze (2015), on avait vraiment des

1 objectifs qui étaient fixés. Donc, on faisait, on
2 mettait de l'avant des programmes pour atteindre
3 cet objectif spécifique. C'est sûr que le contexte
4 énergétique du Distributeur était différent à cette
5 époque-là.

6 Depuis ce temps-là, on est quand même dans
7 un contexte énergétique de surplus. Donc, la
8 première ou une des... un des éléments qui est très
9 important pour nous dans l'ensemble de nos
10 programmes, c'est qu'il passe les tests TCTR et TP
11 et sans trop pénaliser le TNT.

12 Donc, c'est ces critères-là qui font en
13 sorte que globalement, on essaie d'avoir une offre
14 pour toute notre clientèle et les offres sont
15 adaptées selon notre marge de manoeuvre. Et le
16 dernier, quand on résume le tout, on atteint notre
17 cible qu'on a fixé pour les cinq prochaines années.
18 Plus les programmes qu'on a mis en puissance étant
19 donné qu'on est en surplus énergétique, oui, mais
20 on est en manque au niveau de la puissance.

21 Q. **[230]** Merci. On peut afficher, Madame la Greffière,
22 le document C-RNCREQ-0028. Alors, c'est le premier
23 PGEÉ et ça remonte un peu, deux mille trois (2003).
24 Et ici on parle, dès les lignes 1, 2, 3, donc du
25 PTÉ, le potentiel technico-économique et on

1 mentionnait que c'était à l'époque de... En fait,
2 pardon, on mentionnait que les impacts prévus
3 seraient de neuf pour cent (9 %) du PTÉ sur cette
4 période de cinq ans. Donc, on lit :

5 Cet objectif est réaliste bien
6 qu'ambitieux. Hydro-Québec
7 Distribution compte déployer tous les
8 moyens en son pouvoir pour
9 l'atteindre. Le succès du PGEÉ est
10 tributaire du rythme d'implantation
11 des programmes, de la participation
12 des clients et de l'adhésion des
13 partenaires. Un suivi rigoureux des
14 résultats des programmes sera requis
15 afin d'apporter rapidement les
16 ajustements nécessaires, le cas
17 échéant.

18 Et on peut maintenant afficher le document C-
19 RNCREQ-0029. Donc, ça, c'est la décision de la
20 Régie sur ce premier PGEÉ et la Régie écrit, dans
21 la section 3.3 :

22 Les montants associés au PGEÉ, la
23 rentabilité des mesures ainsi que son
24 impact sur les tarifs d'électricité ne
25 peuvent être évalués qu'à la suite

1 d'une analyse rigoureuse de la
2 méthodologie d'élaboration du plan, de
3 son contenu, de ses objectifs ainsi
4 que des méthodes de suivi des
5 programmes. Donc, dans l'optique
6 d'apprécier à sa juste valeur les
7 impacts économique et financier du
8 PGEÉ, la Régie étudiée, entre autres le
9 [...]

10 PTÉ

11 ... les coûts évités, le choix des
12 mesures incluses au plan, leur coût et
13 les résultats projetés.

14 Alors, pouvez-vous indiquer à quel pourcentage du
15 PTÉ correspond votre objectif en efficacité
16 énergétique comme vous l'avez fait en deux mille
17 trois (2003)?

18 R. Je n'ai pas la réponse.

19 Q. **[231]** Est-ce que ce serait possible par engagement?

20 Me SIMON TURMEL :

21 Je ne sais pas. Je dois admettre que je... Bon.

22 J'ai laissé aller la question, mais je ne suis pas
23 trop certain de saisir l'importance ou la
24 pertinence de la question par rapport justement à
25 l'approbation des programmes actuels du

1 Distributeur qui sont mentionnés dans le Plan
2 directeur. Là je ne suis pas trop certain où on
3 s'en va là, donc...

4 (13 h 50)

5 Me MARC BISHAI :

6 Alors, dans la mesure où le PTÉ, c'est quelque
7 chose qui est pertinent pour déterminer si, oui ou
8 non, un programme va aider à atteindre les cibles,
9 le sens de la question, c'est vraiment, est-ce que,
10 bon, comment fait ce distributeur pour arrimer en
11 quelque sorte ses objectifs dans ses programmes
12 avec le potentiel technico-économique. Pour nous,
13 c'est éminemment pertinent.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Écoutez, c'est pertinent d'un point de vue
16 théorique. Ce l'est peut-être moins d'un point de
17 vue pratique pour ce qui est des programmes que
18 l'on doit approuver avec ou sans modification.
19 Donc, on parle des programmes qui ont été déposés
20 par le Distributeur et pour lesquels il assume une
21 responsabilité dans le cadre du plan directeur.
22 Mais, écoutez, je pense que vous pouvez apporter
23 davantage de précision. On comprend que, depuis
24 deux mille quinze (2015), le Distributeur n'avait
25 pas d'objectif précis à atteindre. C'est plus un

1 maintien des programmes qui ont été... un maintien
2 puis une baisse du budget, là, quand on regarde
3 l'historique. Peut-être que vous souhaitez que le
4 Distributeur investisse davantage en efficacité
5 énergétique, soit plus proactif et se donne
6 peut-être un objectif plus ambitieux. Je pense que
7 c'est louable de nous faire ce genre de
8 représentation. Je vais essayer de préciser
9 peut-être davantage votre processus intellectuel
10 que vous avez suivi pour la préparation de ce
11 premier... je n'allais pas dire plan directeur, ce
12 n'est pas vous qui avez préparé tout le plan, mais
13 les programmes pour lesquels vous nous demandez
14 l'approbation et l'apport financier.

15 Mme ANITA TRAVIESO :

16 R. Bien, en fait, comme vous avez mentionné, Madame la
17 Présidente, on a depuis deux mille quinze (2015)
18 réduit les objectifs ainsi que les budgets étant
19 donné, comme je dis, la situation vraiment
20 énergétique du Distributeur, donc les coûts évités
21 sont plus bas, la marge de manoeuvre est moindre.
22 On fait le maximum qu'on peut sans affecter
23 davantage la hausse tarifaire, et en s'assurant que
24 chacune des interventions ou globalement, on est
25 quand même... comme je dis, les tests économiques

1 doivent passer la rampe, alors doivent être
2 positifs. Alors, c'est vraiment ça qui nous limite
3 aujourd'hui et pour les quelques années du plan où
4 on est encore en surplus énergétique.

5 Me MARC BISHAI :

6 Q. **[232]** Juste pour comprendre vraiment -merci pour
7 votre patience- pour comprendre vraiment comment le
8 Distributeur voit justement plus en détail cette
9 question-là. Est-ce que le PTÉ a été révisé depuis
10 deux mille onze (2011)? En fait la question, c'est
11 de savoir de façon non théorique, là, mais au
12 moment où on se parle, le PTÉ est un des facteurs
13 que vous considérez, est-ce que, depuis deux mille
14 onze (2011), à ma connaissance la dernière étude du
15 PTÉ, est-ce qu'il a été revu ou mis à jour ou est-
16 ce qu'il y a une nouvelle étude?

17 R. Nous n'avons pas... La dernière mise à jour du PTÉ
18 date de deux mille onze (2011), je crois, au niveau
19 énergétique. Et on en a un en cours qui devrait
20 venir sous peu en puissance mais pas en énergie.

21 Q. **[233]** Et pourquoi est-ce qu'il n'y a pas eu de mise
22 à jour ?

23 (13 h 55)

24 R. On est... Je veux dire, les mesures qu'on avait
25 identifiées dans ce PTÉ sont encore là, sont encore

1 présentes, il n'y a pas eu de changement
2 technologique, il n'y a pas de nouvelle mesure qui
3 ont pu s'ajouter depuis ce temps-là et donc, les
4 seules choses qui nous limitent dans l'offre de ces
5 mesures, c'est un soit ces deux mesures qui sont...
6 Ceux qui coûtaient les moins chère ont été mise de
7 l'avant par nos clients, par le Distributeur. Là,
8 restent les mesures plus lourdes qui sont plus
9 difficilement faisables, soit par la clientèle ou
10 l'appui financier qu'on pourrait mettre de l'avant
11 ou devrait mettre de l'avant pour faire bouger un
12 lient, n'est pas au rendez-vous pour les raisons
13 que j'ai mentionnées auparavant. Alors, ça fait en
14 sorte qu'on n'a pas la nécessité, on ne voit pas la
15 nécessité de refaire un PTÉ en énergie.

16 Q. **[234]** Mais dans le PTÉ il y a certains facteurs qui
17 rentrent en ligne de compte, par exemple les
18 nouvelles technologies, qu'on pense aux thermostats
19 intelligents, des choses comme ça. Donc, est-ce que
20 je comprends que, selon vous, quand même malgré ça,
21 il n'a probablement pas évolué de façon
22 substantielle?

23 Me SIMON TURMEL :

24 Bien. Regardez. Je ne veux pas m'objecter pour
25 m'objecter, mais je pense que là, on commence à

1 s'éloigner, peut-être, un petit peu, justement, de
2 l'objet du dossier. Le témoin a répondu que la
3 dernière mise à jour date de deux mille onze
4 (2011). Le témoin a expliqué pourquoi, justement,
5 il n'y a pas eu de mise à jour depuis deux mille
6 onze (2011). Je pense qu'on est ici pour approuver
7 suivant 85.41 les programmes sous la responsabilité
8 des distributeurs. Donc, je ne suis pas sûr que
9 cette ligne de questions est véritablement utile,
10 justement, à l'exercice auquel la Régie doit se
11 prêter là dans le cadre du présent dossier.

12 Me MARC BISHAI :

13 Pour nous, cette question est dans la même ligne
14 des dernières questions. Donc, vraiment, encore une
15 fois, c'est de voir, pour ces distributeurs,
16 certainement le PTÉ, c'est quelque chose de
17 pertinent. Donc, notre questionnement, c'est de
18 savoir... En fait, je n'ai pas vraiment grand chose
19 à rajouter. Très honnêtement, c'est de voir, est-ce
20 que, effectivement, dans ce cas-ci, le PTÉ est
21 quelque chose qui est, selon nous, porté à évoluer.
22 Et donc comment le Distributeur voit l'évolution de
23 ça à l'intérieur de ses calculs et de ses
24 prévisions.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je pense que le Distributeur a répondu en ce qui a
3 trait... Bon. Pourquoi ils ont jugé qu'il n'était
4 opportun, pour le moment, de refaire une étude de
5 PTÉ en énergie. Vous pouvez peut-être leur demander
6 à quel moment vous pensez qu'il serait opportun
7 d'en faire une. Puis, vous pouvez peut-être...

8 Me MARC BISHAI :

9 C'est ma prochaine question.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 ... vous pourriez nous recommander que ça serait le
12 temps qu'il en fasse une nouvelle. Ça, vous avez
13 tout à fait la possibilité de le faire, mais je
14 pense qu'on...

15 Me MARC BISHAI :

16 Alors, je...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 ... a compris assez bien...

19 Me MARC BISHAI :

20 Q. **[235]** Je passe à ma prochaine question : Quand le
21 distributeur prévoit mettre à jour ou revoir le
22 PTÉ?

23 Mme ANITA TRAVIESO :

24 R. Étant donné qu'on va faire le PTÉ en puissance
25 cette année, on va attendre le résultat de ce PTÉ

1 là pour voir s'il y a des nouvelles technologies,
2 comme vous l'avez mentionné, des thermostats
3 programmables qui auraient un impact sur la
4 puissance. Mais en ce qui concerne vraiment des
5 ajouts ou des nouvelles mesures qui ont un impact
6 énergétique, on n'avait pas l'intention, on n'a pas
7 l'intention de faire un PTE énergie.

8 Q. **[236]** Merci. Je passe au prochain sujet. Cet avant-
9 midi, je crois que vous avez entendu une question
10 des avocats, si je ne me trompe pas, d'Énergir aux
11 témoins de Gazifère, qui portait sur les tests.
12 Donc, TCTR, TNT et TP, qui cherchaient à savoir, si
13 je peux le résumer là, si je me permets, si les
14 tests utilisés aujourd'hui sont toujours
15 entièrement pertinents ou s'ils devraient être
16 revus ou mis à jour. D'abord, pouvez-vous expliquer
17 brièvement comment HQD utilise le résultat de ces
18 tests pour optimiser son offre en efficacité
19 énergétique.

20 (14 h 00)

21 Mme MYRIAM HUDON :

22 R. Pouvez-vous répéter la question?

23 Q. **[237]** Certainement. Alors donc, le contexte, cet
24 avant-midi vous avez, je pense, entendu une
25 question, donc vous hochez de la tête oui, vous

1 avez entendu une question des avocats d'Énergir aux
2 témoins de Gazifère qui portait sur les tests, donc
3 les tests TCTR, TNT et TP et, pour résumer ces
4 tests, la question c'était de savoir si les tests
5 utilisés aujourd'hui sont toujours entièrement
6 pertinents ou s'ils devraient être revus ou mis à
7 jour et la question c'est pouvez-vous expliquer
8 comment HQD utilise les résultats de ces tests pour
9 optimiser son offre en efficacité énergétique.

10 R. Bon, nos tests sont pertinents pour mesurer la
11 rentabilité des mesures. Donc, premier critère, il
12 faut que le TCTR et le TP soient positifs. On suit
13 notre TNT, test de neutralité tarifaire, parce que
14 ça pénalise un peu les clients non-participants. On
15 n'envisage pas en ce moment de changer de critères
16 ou de modifier le calcul de nos tests actuellement,
17 si c'était votre question.

18 Q. **[238]** Merci. Je passe à un autre sujet, celui de la
19 sensibilisation. En deux mille douze (2012),
20 c'était soixante pour cent (60 %) de votre budget
21 en efficacité énergétique qui était versé aux
22 clients participants sous la forme d'appui
23 financier et est-ce que vous savez en ce moment
24 c'est quoi le pourcentage correspondant maintenant,
25 pardon, le pourcentage correspondant en deux mille

1 dix-huit (2018)?

2 Mme STÉPHANIE CARON :

3 R. Je pense que nous avons cette information mais
4 donnez-nous quelques instants s'il vous plaît.

5 Q. **[239]** Prenez votre temps.

6 R. Non, finalement, désolée.

7 Q. **[240]** Est-ce que ça serait possible par engagement
8 de l'obtenir? L'engagement serait de fournir le
9 pourcentage du budget de HQD en efficacité
10 énergétique qui est versé aux clients participants
11 sous la forme d'appui financier en deux mille dix-
12 huit (2018).

13 R. C'est juste que cet engagement nous semble pas
14 correspondre à la question que vous nous avez
15 posée. On pensait que vous faisiez référence au
16 programme Sensibilisation.

17 Q. **[241]** Oui. Mon contexte global c'est effectivement
18 la question de la sensibilisation. Je mets en
19 contraste, donc, la sensibilisation d'une part et,
20 d'autre part, les appuis financiers. Donc, c'est
21 pour ça que j'ai commencé en parlant de
22 Sensibilisation mais, finalement, je vous demande
23 du pourcentage d'appui financier.

24 R. Très bien, merci.

25

1 E-2 (HQD) Fournir le pourcentage du budget de
2 HQD en efficacité énergétique qui est
3 versé aux clients participants sous la
4 forme d'appui financier en (2018)
5 (demandé par le RNCREQ)

6

7 Q. [242] Alors, prochaine question. Comme vous le
8 savez, dans le dossier tarifaire de cette année, la
9 Régie a décidé de limiter l'examen des
10 interventions en efficacité énergétique aux
11 modifications significatives substantielles entre
12 le budget reconnu en deux mille dix-huit (2018) et
13 celui demandé pour l'année témoin deux mille dix-
14 neuf (2019) afin d'éviter des risques de décisions
15 contradictoires avec le présent dossier.

16 (14 h 05)

17 Et Madame la Greffière, on pourrait
18 afficher le document C-RNCREQ-0031. C'est la
19 décision D-2018-025 dans le dossier R-4011-2017 et
20 je commence au paragraphe 547. Je descends tout de
21 suite à 547 :

22 [547] L'abandon des programmes d'aides
23 financières visant l'implantation de
24 mesures d'efficacité énergétique est
25 accompagné d'une certaine baisse des

1 économies annuelles ajoutées, mais pas
2 d'une baisse des budgets. Bien au
3 contraire, il y a hausse significative
4 du budget consacré au marché
5 Résidentiel hors MFR. Il y a donc une
6 hausse encore plus importante du coût
7 unitaire des économies d'énergie.
8 Cette hausse est préoccupante si la
9 durée de vie des économies découlant
10 des interventions en promotion et de
11 sensibilisation n'est pas supérieure à
12 celle des mesures auparavant
13 implantées.

14
15 [548] Considérant la hausse du budget
16 consacré au marché Résidentiel,
17 associée à une baisse des économies
18 d'énergie ajoutées, la Régie accorde
19 une attention particulière au
20 caractère durable des économies
21 générées par les activités de
22 promotion et de sensibilisation ainsi
23 qu'au processus de suivi et de
24 vérification permettant d'en évaluer
25 l'impact en GWh annuels ajoutés.

1 Et je descends à 550 :

2 [550] Par ailleurs, les réponses du
3 Distributeur, en audience, sur les
4 économies générées n'ont pas convaincu
5 la Régie.

6 Alors, pour souligner ici plus particulièrement au
7 tout début là, à 547, la Régie constate que
8 l'abandon des programmes d'aide financière est
9 accompagné d'une certaine baisse des économies
10 annuelles ajoutées.

11 Et ensuite, je descends à 557. La Régie
12 termine la section ici en écrivant :

13 [557] La Régie demeure perplexe quant
14 à la possibilité d'estimer l'impact
15 d'un tel programme...

16 Donc, il y avait un exemple tantôt, mais le propos,
17 c'est d'évaluer,

18 [...] d'estimer l'impact d'un tel
19 programme de promotion et donc sa
20 rentabilité, puis d'en suivre les
21 résultats et de les évaluer alors qu'à
22 sa conception même aucun objectif
23 quantitatif clair et précis ne semble
24 avoir été établi.

25 Et ensuite, à 558 :

1 La Régie souhaite que le plan directeur
2 attendu de TEQ permette de clarifier
3 ces questions.

4 Alors, une longue mise en contexte, mais pour
5 résumer le tout à l'essentiel là, selon ces
6 passages, la Régie considère que HQD n'a pas
7 démonstré l'utilité de ses programmes de
8 sensibilisation. C'est mon résumé.

9 Alors, comment répondez-vous à ça? Est-ce
10 que selon vous le plan de TEQ en ce qui concerne
11 les programmes de HQD répond adéquatement à ces
12 préoccupations, à ces conclusions de la Régie?

13 Mme ANITA TRAVIESO :

14 R. Nous avons déposé les rapports d'évaluation
15 récemment qui viennent expliquer, jusqu'à un
16 certain point, ou présenter c'est quoi, quelles
17 sont réellement les économies associées aux
18 différents programmes de sensibilisation du
19 Distributeur.

20 Donc, c'est sûr que les écarts qu'on
21 constate ou la baisse des appuis financiers qu'on
22 constate, c'est principalement dû à ces... la façon
23 qu'on comptabilise ou qu'on... les économies qui
24 sont attribuées ou qui sont générées par les effets
25 de sensibilisation, on les sépare de deux façons.

1 Donc, ceux qu'on peut mesurer dans l'année
2 en cours par des évaluations qui font c'est quoi
3 les gestes que les clients ont faits suite à notre
4 intervention directe, donc par des campagnes ou par
5 le DRMC, et caetera, des actions directes qu'on
6 fait auprès de ces clients.

7 On a des évaluations qui se font et on est
8 capable, par un tiers, donc ces experts nous disent
9 quel est l'impact direct de nos effets en
10 sensibilisation et on se crédite uniquement ces
11 effets-là. Et par la suite, on a aussi les
12 évaluations qui se font pour la transformation de
13 marchés, par exemple, comme l'éclairage, où on ne
14 se crédite aucune économie jusqu'au moment que le
15 rapport d'évaluation nous soit déposé.

16 (14 H 10)

17 Et à ce moment-là, on est capable de se
18 créditer pour cette année et voir quelles seront
19 les économies potentielles pour les deux prochaines
20 années. Et à chaque deux ans, on refait des
21 évaluations très détaillées, très spécifiques sur
22 vraiment l'apport d'Hydro-Québec sur ces économies-
23 là. Donc, c'est vraiment très détaillé ce qu'on
24 fait. On a déposé justement le dernier rapport
25 d'évaluation qui démontre à quel point on est très

1 précis dans les questions qu'on pose aux clients,
2 qu'est-ce qu'on peut se créditer comme effet. Et
3 c'est vraiment assez détaillé. Donc, on pense
4 qu'avec ce qu'on a livré récemment, la Régie va
5 être satisfaite de la rigueur qu'on met de l'avant
6 lorsqu'on se crédite des gigawattheures en
7 sensibilisation.

8 Q. **[243]** Auriez-vous la référence à ces documents
9 récents qui ont été déposés?

10 Me SIMON TURMEL :

11 Peut-être que pour gagner du temps je peux
12 peut-être donner la réponse. Elle est au rapport
13 annuel en réponse, je pense, à la demande de
14 renseignements numéro 1 du dernier rapport annuel
15 deux mille dix-sept (2017). C'est ça.

16 Me MARC BISHAI :

17 Merci.

18 Q. **[244]** Vous mentionnez que c'est récent. J'entends
19 deux mille dix-sept (2017). Ma question c'est :
20 Est-ce que vous avez abordé avec TEQ ces
21 préoccupations de la Régie lors de vos discussions
22 qui ont mené à l'élaboration du plan directeur qui
23 est l'objet du présent dossier?

24 Mme ANITA TRAVIESO :

25 R. On n'a pas abordé ce sujet particulier avec TEQ

1 étant donné qu'on était très confiant que les
2 économies qu'on s'est créditées en sensibilisation
3 sont vraiment bien comptabilisées, sont précises
4 selon des méthodes reconnues. Donc, pour cet effet,
5 on ne voyait pas d'enjeu au niveau de ce qu'on a
6 mis au plan directeur. Et, par contre, même on a
7 été conservateur dans ce qu'on a mis dans les
8 hypothèses étant donné que, dans certains cas, par
9 exemple, pour l'éclairage, on savait qu'on allait
10 avoir... La dernière évaluation nous disait
11 cinquante gigawattheures (50 Gwh). Donc, on a mis
12 ce cinquante (50) ou soixante (60) pour la durée du
13 plan. Mais d'autres mesures qu'on n'avait pas eu
14 d'évaluation, on a considéré zéro apport sur la
15 durée du plan même si, maintenant, on a eu certains
16 résultats qui nous démontrent qu'on va avoir des
17 effets positifs. Donc, c'est pour ça qu'on n'a pas
18 nécessairement eu besoin de rencontrer TEQ pour
19 leur expliquer l'enjeu. On est confiant que les
20 économies sont au rendez-vous.

21 Q. [245] Merci. Ça complète.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci beaucoup. Alors nous allons poursuivre avec
24 maître Gertler pour le ROEE. Il y a des bonnes
25 chances qu'on termine la journée avec vous.

1 CONTRE-INTERROGÉES PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 O.K.

3 (14 h 15)

4 Me FRANKLIN S. GERTLER :

5 Bonjour. Franklin S. Gertler pour la ROEEÉ alors,
6 pour le contre-interrogatoire. Bonjour, Mesdames
7 sur le panel.

8 J'ai quatre sujets et ça ne devrait pas
9 être trop long, je pense, mais on verra. C'est des
10 promesses d'ivrogne dans mon cas peut-être.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Donc, on va peut-être finir avec un autre
13 intervenant. C'est bon.

14 Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 C'est ça. Bon, alors, mon premier sujet c'est sur
16 les systèmes industriels, le volet « Systèmes de
17 gestion de l'énergie » et là, Madame la Greffière,
18 on a pas besoin nécessairement de tout afficher
19 mais pour fins des notes, je voulais quand même
20 faire certaines références pour qu'on ait un
21 document lisible à la... à la fin.

22 Alors, je vous réfère d'abord au Plan
23 directeur, qui est le A-005, et... Excusez-moi.
24 Ah! B, oui, c'est ça. Excusez-moi. Ça commence
25 bien. B-0005. C'est pour ça qu'on a des analystes.

1 Et dans le Plan, pour... juste pour identifier où
2 est-ce qu'on en parle de ces systèmes industriels,
3 je vous réfère à la page 79, qui est le Pdf 81,
4 page 168 qui... Non, Pdf, c'est tout le temps en
5 décalage de deux pages, on a fini par comprendre,
6 170, et je vous réfère plus particulièrement au
7 tableau 5 à cette page-là et ensuite, je vous
8 réfère également, puis là, ça vaudrait peut-être la
9 peine, Madame la greffière, d'afficher le B-0005,
10 et je vous réfère à la page... excusez-moi, dans
11 l'annexe 6, chiffre romain VI, à la page 218 ou 220
12 dans le Pdf, où on voit la liste des mesures que
13 moi, je ne suis pas capable de le lire mais une
14 chance que je l'ai devant moi ici, et justement, je
15 pense qu'une de mes consoeurs en a parlé tout à
16 l'heure, la mesure qui est le 38.2, « Programme
17 systèmes industriels HQ », c'est la quatrième ligne
18 du tableau, est-ce qu'on y est? Ça va?

19 Et, bon, juste pour aux fins des notes
20 sténographiques, on voit que, puis là, je vais
21 arrondir un peu, mais cela donne lieu à des
22 réductions de la consommation énergétique exprimée
23 en gigajoules de deux point cinq millions (2.5 M),
24 je pense, si je ne me trompe pas, et une prévision
25 budgétaire c'est de l'ordre de quatre-vingt...

1 bien, exactement, quatre-vingt-cinq millions de
2 dollars (85 M\$).

3 Maintenant, je vous réfère également au
4 document... au document B-0068, qui est le
5 complément de preuve d'Hydro-Québec, si je ne me
6 trompe pas, et là, je suis dans le volet
7 « Programme d'affaires » et là, la mesure 38.2
8 également se trouve puis là, je réalise que j'ai
9 coupé le numéro de page en bas mais peut-être que
10 quelqu'un saurait où est-ce que se trouve le 38.2
11 dans le 0068. C'est ça? O.K. C'est ça. Donc, à la
12 page 1, je ne pense pas... j'étais pas sûr. Non,
13 c'est pas ça. Excusez-moi. Page 1, c'est ça. C'est
14 ça.

15 (14 h 20)

16 Alors, on voit mais on ne voit pas très
17 bien mais on voit qu'à la troisième colonne, parce
18 que ce tableau est organisé dans l'autre axe,
19 différemment de celui de TEQ. On voit le, bien,
20 c'est le premier programme mais systèmes
21 industriels OIEÉSI qui est le trente-huit point
22 deux (32,2) du Plan de TEQ puis là, on voit que, on
23 le décrit le programme. Maintenant, enfin une
24 question ou des questions, je vais juste d'abord
25 vérifier avec vous, Mesdames, puis Madame la

1 Greffière, vous pouvez juste afficher le C-ROEE-
2 0042, c'est un des documents que j'ai soumis au
3 contre-interrogatoire d'Énergir l'autre jour. Très
4 bien.

5 Maintenant, aux fins de compréhension, là,
6 je vous ai passé à travers le plan puis le
7 complément de preuve et je voulais juste vérifier
8 avec vous que c'est bien, ici, on voit, si on veut,
9 la matérialisation chez Hydro-Québec du programme
10 de la mesure 38.2 du Plan de TEQ, est-ce que c'est
11 bien cela?

12 Mme ANITA TRAVIESO :

13 R. Non. Le système SGEÉ est une composante du
14 programme 38.2.

15 Q. **[246]** O.K. Mais celle-là, merci pour la précision
16 mais celle-là se retrouve à l'intérieur.

17 R. Effectivement.

18 Q. **[247]** Parce que je veux juste être sûr que quand je
19 parle de système de gestion de l'énergie électrique
20 qu'on a un vocabulaire en commun, si vous voulez.
21 Maintenant, dans la preuve du ROEE sur l'aspect 2
22 qui est le C-ROEE-0026, on retrouve à la page 21,
23 dans le bas de la page 21, une recommandation, page
24 21 du texte, je le sais pas si... Si nous on a le
25 même problème peut-être que... C'est ça. Alors, la

1 recommandation du ROÉÉ c'est :

2 Sans vouloir statuer sur la meilleure
3 manière de faire ce guichet unique, le
4 ROÉÉ recommande à la Régie d'assurer
5 que d'ici 2020, TEQ et les
6 distributeurs soient en mesure de
7 présenter un guichet unique pour les
8 programmes de système de gestion de
9 l'énergie incluant celui d'Hydro-
10 Québec.

11 Maintenant, dans la mesure où une grande proportion
12 des entreprises industrielles sont des
13 consommateurs à la fois de l'électricité et du gaz,
14 ça, est-ce que vous serez d'accord si je vous
15 disais ça?

16 R. Pouvez-vous répéter la question?

17 Q. **[248]** J'ai dit est-ce que vous êtes d'accord qu'une
18 grande proportion des clients industriels ou des
19 entreprises industrielles seraient à la fois
20 clients d'Hydro-Québec et d'Énergir ou de gaz
21 naturel.

22 R. Oui.

23 Q. **[249]** Merci. Et dans ce contexte-là, puis bon, ça
24 pourrait être aussi dans le contexte de vos
25 discussions avec TEQ, avez-vous regardé la

1 possibilité de créer, justement, un guichet unique,
2 une approche intégrée en matière de système de
3 gestion de l'énergie?

4 R. Pour le moment notre programme SGEÉ couvre
5 uniquement des mesures électriques.

6 Q. **[250]** Hum, hum.

7 R. Donc, on s'est assurés en premier lieu lorsqu'on a
8 débuté nos rencontres de nous assurer qu'il n'y
9 avait aucun chevauchement entre nos programmes.
10 Donc, c'est pour cela qu'on a continué à offrir
11 notre programme, qui vise essentiellement des
12 mesures électriques et nous considérons qu'on est
13 les mieux placés pour parler d'électricité et
14 d'économie d'énergie électrique à nos clients
15 industriels sur l'électrification de leurs
16 procédés.

17 (14 h 25)

18 Par contre, c'est sûr qu'on continue à
19 avoir des discussions avec TEQ sur différentes
20 mesures qu'ils ont à leur plan, et s'il y avait une
21 amélioration à apporter, on est toujours ouvert et
22 on est collaborateur avec TEQ pour nous assurer que
23 le client soit le mieux desservi ultimement par une
24 offre quelle qu'elle soit.

25 Q. **[251]** Juste aux fins de notre compréhension, vous

1 dites : « Quand on a commencé à regarder... ».

2 Alors on parle de quelle là? La mesure existe
3 depuis quinze (15) ans, je comprends bien, alors
4 qu'est-ce que vous voulez dire? Vous commencez à
5 regarder avec TEQ ou...

6 R. Oui. Effectivement. Lorsqu'on a eu nos premiers
7 échanges avec TEQ, lorsqu'on a dressé notre liste
8 de mesures qui doivent être supportées par le
9 Distributeur, on s'est assuré que notre programme
10 SGEÉ était bel et bien complémentaire à celui de
11 TEQ. Et, en tout cas, qu'on n'ait pas de
12 dédoublement d'économies ou d'offres, soit avec TEQ
13 ou avec d'autres distributeurs, on le fait de façon
14 systématique. Et pour le moment, on est les seuls à
15 offrir ce programme-là pour des mesures
16 énergétiques électriques.

17 Q. **[252]** Un instant, s'il vous plaît. Mais ça veut
18 dire que... Juste pour bien comprendre, ça veut
19 dire que lorsqu'il y a un client industriel qui
20 bénéficie du programme Écho-performance par exemple
21 là, ça veut dire qu'il ne fait pas d'électricité du
22 tout là. L'aspect gestion économie électrique n'est
23 pas abordé dans ce temps-là, c'est ça que... C'est
24 ça que vous êtes en train de me dire?

25 R. Le programme ici, SGEA, n'est pas un programme

1 d'investissements. C'est un programme vraiment
2 d'accompagnement sur une amélioration en continu de
3 l'énergie.

4 Q. **[253]** Hum, hum.

5 R. Donc, je ne peux pas me prononcer sur le détail, si
6 ce type d'accompagnement sur des normes comme
7 ISO500001 ou un accompagnement en mesurage en
8 continu est offert dans le programme de TEQ. Je ne
9 connais pas les modalités spécifiques d'Écho-
10 Performance, si c'est exclu ou non.

11 Q. **[254]** Et... Puis je vais finir ce sujet-là, là-
12 dessus. Mais est-ce que matériellement... Parce que
13 moi, qu'est-ce que j'ai à l'idée, c'est que bon,
14 c'est notre système de gestion, ça représente
15 certaines visites, rencontres, mises en place de
16 structures, documentations, équipements et suivis.
17 Et puis, est-ce qu'il ne serait pas possible de
18 réaliser des économies dans ces... Même en
19 respectant le fait que certaines choses doivent
20 être regardées par un expert en gaz puis un expert
21 en électricité. Je parle au niveau du système de
22 gestion.

23 R. Comme je le dis, c'est sûr qu'on continue à avancer
24 dans le Plan directeur avec TEQ. Et dès qu'on va
25 être rendu à analyser ou à implanter, du côté de

1 TEQ, ce programme-là, s'il y a des ajustements à
2 faire, on le fera. Pour le moment, on est vraiment
3 complémentaire et donc, je réitère, par contre, que
4 ce programme-là n'est pas un programme où, pour
5 Hydro-Québec, ce n'est pas un programme
6 d'investissement au niveau d'implantation
7 d'équipements. Ça, c'est le système SI
8 particulièrement qui fait ce programme-là. Je pense
9 que c'est plutôt l'autre qui est... J'allais dire,
10 complémentaire aussi à Écho-Performance.

11 Q. **[255]** Hum. Maintenant, l'horizon d'une telle
12 réflexion ou possible effort de continuer à étudier
13 la question, avec TEQ ça serait quoi? Est-ce qu'on
14 est à l'intérieur des cinq ans du plan ou est-ce
15 qu'on parle de quelque chose dans cinq ans, pour
16 vous?

17 R. Je n'ai pas de réponse sur l'échéancier ou les
18 priorités de TEQ, à ce niveau-là.

19 (14 h 30)

20 Q. **[256]** Madame la Présidente, j'aimerais maintenant
21 enchaîner un peu avec la question des chauffe-eau à
22 trois éléments. Et je comprends qu'il s'agit d'une
23 mesure de gestion de la demande en puissance, mais
24 en même temps, je comprends que les décisions de la
25 Régie, dans le dossier 4057 notamment là, la D-

1 2018-129 et la D-2019-027 traitent de cette
2 question-là seulement au niveau du budget pour
3 l'année là, c'est deux mille dix-neuf (2019).
4 Alors, tandis qu'ici nous sommes dans le plan de
5 cinq ans. Alors, je pense que, sans cravater mon
6 canot, je vais essayer de naviguer à travers ces
7 subtilités-là.

8 Maintenant, dans le document, Madame la
9 Greffière, A-0049 qui est la HQD-10, Document 1 du
10 dossier R-4057, c'est-à-dire les documents sur les
11 interventions en efficacité énergétique, si vous
12 pouvez l'afficher. Je suis à la page 13. C'est ça.

13 Alors, d'abord, on voit le tableau 5 où on
14 voit que la mesure, par rapport au chauffe-eau à
15 trois éléments, on prévoit... évidemment, ça, c'est
16 en deux mille dix-neuf (2019), l'année témoin de ce
17 dossier-là, on prévoit deux point neuf millions
18 (2,9 M\$) en dépenses puis on va aller chercher deux
19 mégawatts (2 MW) de puissance.

20 Et lorsqu'on regarde un peu plus bas là,
21 sous le titre 4.1.1, toujours à la même page, on
22 voit que c'est inscrit :

23 Le Distributeur a mis fin le 30 avril
24 2018 au soutien promotionnel et
25 financier à l'intention des

1 installateurs de chauffe-eau à trois
2 éléments, cette offre n'ayant pas
3 permis d'atteindre l'objectif fixé. En
4 remplacement, il offre un incitatif
5 financier à l'intention de l'acheteur
6 pour la période du 11 juin au 31
7 décembre 2018.

8 Qui vient de se terminer finalement.

9 Le Distributeur pourra ainsi mesurer
10 dans un même année, l'impact de ces
11 deux stratégies sur l'adhésion des
12 consommateurs à cette mesure et
13 ajuster, au besoin, sa stratégie pour
14 2019.

15 Alors, juste pour comprendre concrètement, quand on
16 parle d'un incitatif financier, je comprends qu'on
17 parle des cent dollars (100 \$) de rabais à l'achat
18 qui serait offert chez Rona, Réno Dépôt et autres,
19 c'est bien ça?

20 (14 h 35)

21 Mme ANITA TRAVIESO :

22 R. C'est exact.

23 Q. **[257]** O.K. Maintenant, dans les réponses d'Hydro-
24 Québec aux demandes de renseignements du ROEÉ qui
25 sont le C-HQD-0025, Madame la Greffière. Et puis là

1 je suis à la page 3, Pdf et pagination,
2 merveilleux. Québec sait faire, c'est pour ça. Et
3 puis la question 1.1 vers le bas de la page était :
4 Veuillez confirmer la compréhension du
5 ROEE et...

6 Excusez-moi, je recommence.

7 Veuillez confirmer la compréhension du
8 ROEE, Hydro-Québec ne fait
9 présentement aucun effort pour
10 accroître la pénétration des
11 chauffe-eau à trois éléments dans le
12 segment du marché de la nouvelle
13 construction résidentielle.

14 Puis là, vous avez répondu :

15 Le Distributeur a mis l'emphase sur le
16 marché de remplacement des
17 chauffe-eau, marché principal
18 identifié pour atteindre des objectifs
19 en termes de potentiel de
20 participants.

21 Et enfin :

22 Dans le segment de la nouvelle
23 construction, des initiatives de
24 commercialisation pour les chauffe-eau
25 à trois éléments ont déjà été déployés

1 dans le cadre du programme « Maison
2 efficace » qui a pris fin le trente et
3 un (31) décembre deux mille dix-huit
4 (2018).

5 Dix-sept (17) quoi? C'est ça. Merci. Alors,
6 quelques questions maintenant. Est-ce que vous
7 pouvez confirmer ma compréhension, que depuis le
8 trente et un (31) décembre deux mille dix-sept
9 (2017), il n'y a pas d'effort déployé pour
10 promouvoir des chauffe-eau à trois éléments dans la
11 nouvelle construction par... par Hydro-Québec?

12 R. C'est exact.

13 Q. **[258]** Alors, puisque vous l'avez déjà déployé dans
14 maison efficace et maintenant terminé, vous
15 considérez qu'il n'y a pas d'effort à faire pour
16 pénétrer cette mesure dans ce marché présentement?

17 R. En fait, comme on l'a mentionné, on avait une offre
18 vraiment plus spécifique au niveau de la nouvelle
19 construction, ça n'a pas levé. Ce produit n'était
20 pas nécessairement connu, les constructeurs ne
21 voyaient pas la valeur d'en mettre, donc, c'était
22 très difficile de faire accepter ce produit-là par
23 des promoteurs en sachant que ce produit n'est pas
24 nécessairement bon pour tous les usages, c'est
25 quand même spécifique. Une maison avec quatre ou

1 six habitants, peut-être que ce n'est pas le bon
2 chauffe-eau. Donc, un constructeur n'était pas
3 nécessairement très volontaire de mettre ça dans sa
4 maison en ne sachant pas qui allait acheter la
5 maison. Donc, on a réalisé ça en cours de route,
6 c'est une des raisons que je vous nomme pour le
7 manque vraiment de succès dans ce programme-là.
8 Donc, on a décidé de... d'aller et de miser plutôt
9 dans le... dans le remplacement et depuis ce
10 temps-là, depuis qu'on a lancé le paragraphe
11 vraiment d'aides financières directement aux... aux
12 clients, on voit vraiment une belle pénétration de
13 ce marché-là et de ce chauffe-eau-là.

14 Donc, il faut commencer par faire connaître
15 le produit et si ce produit prend de la notoriété,
16 est de plus en plus connu et les gens en veulent,
17 on verra si on pourrait dans un avenir retourner
18 vers la clientèle ou dans la nouvelle construction
19 mais c'est la raison pour laquelle nous avons fermé
20 une stratégie pour en partir une autre.

21 Q. **[259]** O.K. Alors, c'est juste pour comprendre comme
22 il faut. Tout à l'heure, lors du
23 contre-interrogatoire de maître Bishai, vous avez
24 beaucoup parlé de, bon, le contexte énergétique et
25 ici, on parle bien d'un contexte... le contexte de

1 puissance, vous êtes d'accord avec moi?

2 R. Oui.

3 Q. **[260]** Alors, c'est pas le même... même enjeu, vous
4 êtes affamés de... vous êtes à la recherche de
5 puissance.

6 R. Oui, et c'est pour ça qu'on a décidé de changer la
7 stratégie pour faire... pour que le marché soit
8 ouvert à ce type de chauffe-eau et donc depuis le
9 changement ou le remplacement de stratégie,
10 j'allais dire, là, on voit qu'il y a un succès de
11 ces chauffe-eau-là. Donc, c'est une bonne nouvelle.

12 Q. **[261]** Et on parle de la campagne qui s'est terminée
13 le trente et un (31) décembre deux mille dix-huit
14 (2018) mais j'ignore, là, est-ce que ça a continué
15 après?

16 (14 h 40)

17 R. Nous avons décidé de poursuivre ce programme.

18 Q. **[262]** O.K. Ça c'est le cent dollars (100 \$) à la
19 caisse, finalement, c'est ça?

20 R. Oui.

21 Q. **[263]** Et est-ce que vous avez reçu une évaluation
22 ou un rapport là-dessus, maintenant? À la fin de
23 l'expérience? Parce que vous avez parlé de comparer
24 les deux méthodes à l'intérieur d'une même année.
25 Alors, c'est pour ça que je vous pose la question.

1 R. On n'a pas fait faire une évaluation, à ce jour,
2 mais on sait, par le fait qu'on reçoit les demandes
3 et qu'on doit payer le fournisseur, qu'il y a du
4 succès. Et on reçoit vraiment plusieurs demandes
5 d'achat. Donc, on n'a pas fait une évaluation
6 spécifique pour comparer les deux.

7 Q. **[264]** Et au comptoir, à la caisse, si je peux
8 m'exprimer ainsi, dans ces différents magasins,
9 est-ce que vous allez rejoindre... C'est des
10 particuliers? Des petites entrepreneurs qui
11 construisent une maison à la fois ou est-ce que
12 vous allez chercher aussi des gens qui sont dans de
13 nouvelles subdivisions? Si je peux m'exprimer
14 ainsi.

15 R. Bien. En fait, c'est des gens qui vont acheter un
16 chauffe-eau. Donc, comme dans les Rona et dans nos
17 distributeurs et nos dépôts Canac, Hydro-Solution,
18 on vise le remplacement de chauffe-eau. Donc, on
19 présume que c'est le remplacement de fin de vie
20 utile d'un chauffe-eau existant vers un Eco-Peak.
21 Alors, ce n'est pas... vous ne savez pas si c'est
22 des nouveaux constructeurs qui... la nouvelle
23 construction aussi, à ce moment-là?

24 R. On n'est pas en mesure de savoir qui a été acheter
25 le chauffe-eau.

1 Q. **[265]** Oui. Je le saurais...

2 R. Ou...

3 Q. **[266]** Il me semble que si quelqu'un arrivait puis
4 il en achetait cent (100) à la fois là, vous le
5 sauriez, peut-être. C'est pour ça que je vous pose
6 la question.

7 R. Je n'ai pas cette information.

8 Q. **[267]** Puis est-ce que vous avez une idée, dans les
9 remplacements, quel taux de pénétration vous
10 atteignez avec cette mesure-là?

11 R. On sait combien qu'on remplace par année. Bien. À
12 chaque mois.

13 Q. **[268]** O.K. Je veux juste revenir, pour un instant,
14 sur les constructeurs parce que moi, je ne connais
15 pas... vous le saurez mieux que moi, mais un nombre
16 restreint quand même, de promoteurs de
17 développement et de résidentiel. Je ne sais pas
18 c'est quoi le chiffre, mais ce n'est pas les trois
19 millions (3 M) de clients d'Hydro-Québec là. Vous
20 êtes d'accord avec moi. Je ne sais pas, est-ce que
21 vous avez une idée de combien de personnes il faut
22 rejoindre pour... Quand vous dites que les gens
23 n'étaient pas nécessairement partants parce que
24 qu'ils ne savaient pas qui était pour habiter dans
25 la maison, on parle de combien de personnes que

1 vous devez rejoindre puis convaincre?

2 R. On n'a pas eu de demande significative dans ce
3 programme de nouvelles constructions. Il y avait
4 plusieurs mesures. Une des mesure était le chauffe-
5 eau. Donc, on n'a vraiment pas eu un succès dans
6 cette démarche, avec cette stratégie-là.

7 Q. **[269]** O.K. Merci. Un instant. Dernière question là-
8 dessus. Quand vous avez fait l'effort, dans le
9 programme Maison efficace, c'était la promotion
10 sans subvention, si je comprends bien. Il n'y avait
11 pas de rabais de 100 \$ (100 \$) pour le
12 constructeur?

13 R. Je n'ai pas avec moi le détail de l'ancien
14 programme.

15 Q. **[270]** Est-ce que c'est quelque chose que vous
16 pourriez nous fournir, comme engagement?

17 Me SIMON TURMEL :

18 Bien. Là, je pense que ce n'est pas vraiment... Je
19 doute de la pertinence là. On est ici pour faire
20 approuver les programmes sous la responsabilité du
21 Distributeur. Là, aller vers l'ancien programme,
22 les modalités de l'ancien programme là, je ne pense
23 pas que ça apporterait grand chose au dossier.

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 Madame la Présidente, moi, je n'ai pas l'habitude

1 de faire prendre beaucoup d'engagements. Je ne
2 pense pas que ça ferait du mal parce qu'on essaie
3 de voir si on peut augmenter la pénétration de la
4 mesure. Je vous laisserai... C'est à vous de
5 décider si ça...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Dans l'optique où il pourrait y avoir des
8 modifications qui soient proposées par la Régie à
9 l'égard de cette mesure, à la suite d'une
10 suggestion de l'intervenant, ça pourrait être utile
11 d'avoir les modalités de l'ancien programme.

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Alors, il faudrait formuler l'engagement.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Allez-y.

16 (14 h 45)

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 Alors, l'engagement numéro 2...

19 LA GREFFIÈRE :

20 3.

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 3. O.K. Merci. Numéro 3, c'est de fournir les
23 modalités du programme Maison efficace, tel qu'il
24 existait et notamment au chapitre des efforts en
25 rapport avec les chauffe-eau à trois éléments.

1

2 E-3 (HQD) Fournir les modalités du programme
3 Maison efficace, tel qu'il existait et
4 notamment au chapitre des efforts en
5 rapport avec les chauffe-eau à trois
6 éléments (demandé par ROÉÉ)

7

8 Tout le monde va être soulagé, on s'en va aux îles,
9 pas les Caraïbes, Îles-de-la-Madeleine. Alors, je
10 vous demanderais, Madame la greffière, d'afficher,
11 toujours dans le B... pas toujours, mais de
12 nouveau, je devrais dire, dans le B-0005, la page
13 107, PDF 109, qui est la feuille de route, réseaux
14 autonomes. Ça devrait avoir l'air de ça. Est-ce que
15 je me trompe de... des blocs. Je pense que c'était
16 le 107 à la pagination du document. Oui, c'est
17 celle-là. Là, ça va être difficile à lire, mais je
18 vais quand même décrire. C'est simplement pour...
19 Ça, évidemment on est dans le Plan directeur soumis
20 par TEQ.

21 Et on voit dans le deuxième grand bloc qui
22 est en vert à l'écran, parce qu'il y a un troisième
23 plus bas que vous ne voyez pas, ce n'est pas
24 nécessaire d'y aller, alors c'est le bloc, c'est
25 sous le titre « objectifs 2023 » et c'est

1 « Intégrer l'énergie renouvelable aux centrales
2 thermiques de production d'électricité en réseau
3 autonome ».

4 Puis on voit dans la troisième colonne, en
5 deux mille dix-neuf - deux mille vingt (2019-2020),
6 notamment, puis c'est un cheminement critique, on
7 voit « Exploiter un parc éolien de 6 mégawatts sur
8 le territoire des Îles-de-la-Madeleine ».

9 Et on voit plus loin, à droite au niveau du
10 deuxième plan directeur, là on fait du « long term
11 planning », c'est le vingt vingt-trois - vingt
12 vingt-huit (2023-2028) « Mettre en service un câble
13 sous-marin en provenance de la Gaspésie pour
14 alimenter les Îles-de-la-Madeleine en énergie
15 propre ».

16 Alors, là, j'aimerais qu'on aille un peu
17 plus loin dans le document, Madame la greffière, à
18 l'annexe 6 à la page 225, si je ne me suis pas
19 trompé encore, mais 225 et c'est la page 227 PDF et
20 je m'intéresse plus particulièrement à la mesure
21 79.

22 (14 h 50)

23 Me SIMON TURMEL :

24 Je sais que la question n'est pas encore posée,
25 mais j'ai quand même lu la mesure 79 puis j'ai

1 souvenir que la Régie a quand même rendu une
2 décision dans le présent dossier il n'y a pas
3 longtemps qui venait écarter finalement l'examen de
4 l'aspect 2 du dossier, tout ce qui concernait
5 finalement la stratégie en réseau autonome, la
6 stratégie qui avait été approuvée à l'occasion du
7 dernier Plan d'approvisionnement. Et quand je lis
8 79 :

9 Convertir en tout ou en partie la
10 production d'électricité vers des
11 sources renouvelables ou à faible
12 empreinte carbone

13 à première vue, j'ai comme l'impression qu'on s'en
14 va vers la question de la stratégie en réseau
15 autonome qui a été écartée du présent dossier.
16 Donc, je voulais juste me lever avant d'avoir à me
17 relever de nouveau.

18 Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 J'ai vu que mon confrère commençait à se sentir
20 inconfortable dans sa chaise, mais je ne pense pas
21 que je vais...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Nous aussi!

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 ... poser des questions non pertinentes. Mais,

1 juste pendant qu'on y est, on parle bien de la
2 décision D-2019-025 en date, tout à fait récente,
3 le vingt-cinq (25) février deux mille dix-neuf
4 (2019), c'est un mois jour pour jour. Bien, un peu
5 moins parce que c'est le mois de février, mais...

6 Et c'est sûr que le programme comme tel,
7 les programmes, entre autres, des éoliennes, du
8 câble sous-marin, mais c'est même plus loin, n'ont
9 pas été approuvés par vous dans le présent dossier.
10 Ça, c'est clair. Ça a été décidé, c'est...

11 Mais, moi, je ne pense pas, je ne comprends
12 pas puis je ne comprendrais pas comment... On parle
13 quand même d'un enjeu important, c'est les gaz à
14 effet de serre et les émissions, la transition, si
15 on veut, dans les Îles-de-la-Madeleine. Alors, même
16 si vous n'avez pas à rendre une décision
17 d'approbation ou non ou réapprouver dans le cas des
18 éoliennes, ça ne rend pas la chose pour autant non
19 pertinente à la...

20 Puis là c'est un peu inusité là parce qu'on
21 s'objecte avant que je pose la question. Je pense
22 que ma question était très pertinente et très
23 permise, mais vous avez le droit de vous informer
24 de la situation par rapport à la transition dans
25 les Îles-de-la-Madeleine parce que, entre autres,

1 vous auriez possiblement à recommander des mesures
2 additionnelles.

3 Alors, c'est dans ce sens-là que je veux
4 poser des questions, pas dans le sens de dire est-
5 ce qu'on devrait ou ne devrait pas faire telle ou
6 telle mesure. C'est pas le sens de mes questions,
7 mais on veut... Je vous sou mets qu'on doit entendre
8 la question avant de s'objecter d'avance là.

9 Me SIMON TURMEL :

10 Sur la base des représentations de mon confrère, je
11 pense qu'il vient de confirmer que j'avais raison
12 de me lever avant même la question. J'ai
13 l'impression que les explications qu'il vient de
14 donner nous indiquent qu'on s'en va en plein vers
15 la stratégie en matière de réseau autonome.

16 Moi, je n'ai pas un panel en matière de
17 réseau autonome. Ce n'est pas un sujet de l'aspect
18 2 du présent dossier. L'aspect 2 du présent
19 dossier, il y a différentes décisions procédurales
20 de la Régie qui sont venues bien encadrer ce qui
21 faisait partie justement de l'aspect 2 du présent
22 dossier.

23 La dernière décision dont mon confrère a
24 mentionné le numéro, est venue confirmer justement
25 que la question de la stratégie en matière de

1 réseau autonome qui avait été approuvée lors du
2 dernier Plan d'approvisionnement et que je suis
3 persuadé, sera discuté à nouveau lors du prochain
4 Plan d'approvisionnement qui sera déposé plus tard
5 au courant de l'année.

6 Bien, la décision était venue confirmer que
7 ça ne fait pas partie de la présente audience, ces
8 sujets-là, même si c'est très intéressant, mais ça
9 ne fait pas partie de la présente audience.

10 (14 h 35)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Écoutez, Maître Gertler, tout ce qui touche
13 évidemment la stratégie de conversion des réseaux
14 autonomes effectivement ne fait pas l'objet de
15 l'aspect 2 du présent dossier, il fait l'objet par
16 contre de l'aspect 1 et vous pourrez en tenir
17 compte dans votre plaidoirie, donc, les économies
18 qui sont prévues dans le cadre de cette conversion
19 peuvent être prises en compte pour évaluer la
20 capacité du Plan directeur à atteindre les cibles,
21 il n'y a pas de souci par rapport à ça.

22 Par contre, si votre... votre question est
23 axée sur une mesure additionnelle que l'on pourrait
24 proposer à TEQ, bien, je vous inviterais d'être
25 très précis et très concret dans ce sens-là parce

1 que oui, la présente audience peut aussi porter sur
2 le volet qui est... qui est prévu à 85.43, donc,
3 qui est la possibilité pour la Régie le cas échéant
4 de proposer des mesures additionnelles à TEQ, en
5 fait, de proposer à TEQ d'évaluer des mesures
6 additionnelles, donc, ce n'est pas des mesures qui
7 seraient éventuellement réalisées là. Donc, voilà,
8 si c'est dans cette voie-là, je vous autorise,
9 sinon, c'est pas pertinent.

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 O.K., mais la voie...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 C'est bon?

14 Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 O.K. Un instant, s'il vous plaît. C'est parce que
16 mon confrère, et avec respect, Madame la
17 Présidente, vous-même, vous utilisez le terme de
18 stratégie par rapport au... puis c'est même pas...
19 Je vais essayer de poser ma question tout à l'heure
20 puis vous verrez mais vous n'avez pas décidé, je
21 vous le soumetts puis je vous réfère notamment aux
22 paragraphes 45 et 49 de la décision D-2019-0025,
23 vous avez décidé que certaines mesures qui devaient
24 être approuvées sous d'autres articles de loi
25 n'étaient pas le sujet d'une approbation ici mais

1 je ne pense pas que vous avez exclu, sous toute
2 réserve, c'est pas comme ça que je l'ai compris,
3 toute stratégie, toute la question de la stratégie
4 par rapport aux Iles-de-la-Madeleine, aux autres
5 réseaux autonomes. En tout cas, je vous le soumetts
6 mais vous êtes...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 On ne l'a pas exclu pour l'aspect 1 mais on l'a
9 exclu pour l'aspect 2.

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 Bien...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 O.K.? Dans le cadre, on a considéré qu'il n'était
14 pas opportun d'approuver cette mesure qui est
15 prévue à 79.1 dans le cadre de l'article 85.41.
16 Donc, c'est ça qu'on a décidé. Par contre, cette
17 mesure doit être prise en considération... être
18 prise en considération dans l'examen que l'on doit
19 faire en ce qui a trait à l'avis à rendre quant à
20 la capacité du Plan directeur à atteindre les
21 cibles. C'est ça qu'on a décidé.

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 O.K.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 C'est bon?

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Maintenant, alors, je vais poser une question, je
3 vais poser une question, vous allez me le dire, si
4 vous permettez, et puis vous me direz si je...

5 Q. [271] Alors, ma question simplement c'est que dans
6 le cas d'un retard dans l'entrée en service des
7 éoliennes de six mégawatts (6 MW) aux Iles-de-la-
8 Madeleine, je me demande si vous savez comment ça
9 affecterait les émissions de gaz à effet de serre
10 qui proviendraient de vos... vous apparaissant aux
11 Iles-de-la-Madeleine.

12 Me SIMON TURMEL:

13 Je vais m'objecter à la question. Je pense qu'on
14 est clairement en matière de stratégie de
15 conversion, on est pas du tout dans le cadre de
16 l'aspect 2 du présent dossier, donc, je vais
17 m'objecter à la question.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Mon collègue précise que le paragraphe 49 de notre
20 décision est assez clair.

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Très bien.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 C'est bon.

25 (15 h 00)

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Q. **[272]** Alors, une dernière question, Madame la
3 Présidente. Je vous demande, je sais pas si vous
4 êtes capable de m'aider mais on a cherché dans les
5 dossiers, notamment dans les comptes de frais
6 reportés, pour voir si à quelque part on était
7 capables de trouver un chiffre ou le coût d'un
8 kilowattheure économisé en moyenne. Je parle pas du
9 coût évité une année mais sur la vie des mesures
10 amorties, est-ce qu'il y a un chiffre du coût moyen
11 pour vous du kilowattheure économisé par vos
12 programmes et vos mesures en matière d'efficacité
13 énergétique.

14 Mme MYRIAM HUDON :

15 R. Je sais pas si ça va répondre à votre question mais
16 en termes de coûts moyens, ça non. Quand on fait
17 les analyses, on regarde le coût évité qui, lui,
18 est le même le temps qu'il est applicable. Ce qu'on
19 a déjà regardé aussi, on l'a déposé en complément
20 de preuve, c'est les TCTR, les tests en cent du
21 kilowattheure actualisés. Ça, pour nous, ça fait du
22 sens mais je sais pas si c'est ce à quoi vous
23 faites référence?

24 Q. **[273]** O.K. Mais vous avez, peut-être c'est moi qui
25 comprends pas mais dans ma petite tête d'avocat je

1 me dis, bon, un kilowattheure de la Romaine coûte,
2 mettons, pour fins de l'argumentation, dix cents
3 (10 ¢), on me dit, et alors je vous pose la
4 question, par rapport à un kilowattheure
5 d'économie, avez-vous un chiffre pour ça en
6 moyenne? Parce que je présume que le dix cents
7 (10 ¢) de la Romaine, par exemple, c'est pas juste
8 cette année, c'est en prenant compte une durée de
9 vie d'une centrale.

10 Mme ANITA TRAVIESO :

11 R. On compare les coûts des mesures avec nos coûts
12 évités sur la durée de vie de la mesure et puis on
13 actualise ça. On peut comparer un cent en
14 kilowattheure de coût de la mesure versus un cent
15 en kilowattheure actualisé en termes de coûts
16 évités.

17 Q. **[274]** Puis si vous comparez, est-ce que vous êtes
18 capables de me dire c'est combien à ce moment-là en
19 moyenne? Non?

20 Mme MYRIAM HUDON :

21 R. Est-ce que vous parlez d'une mesure en particulier
22 ou de façon...

23 Q. **[275]** Non, je vous parle globalement, en moyenne.

24 Mme ANITA TRAVIESO :

25 R. Le coût évité est le même si on parle d'un réseau

1 intégré.

2 Q. **[276]** Mais vos mesures, ça, c'est le coût évité
3 mais les mesures, votre portefeuille, c'est quoi le
4 coût moyen des mesures dans les portefeuilles?

5 Mme MYRIAM HUDON :

6 R. On n'a pas de coût moyen par mesure ou par... Ça
7 dépend des programmes, ça dépend des volets, ça
8 dépend... On s'assure dans chacun des cas que ça
9 passe les tests en lien avec les coûts évités.
10 C'est clair qu'il y a différentes stratégies. En
11 début d'un programme, on va pouvoir ou on va
12 vouloir donner plus le cent au kilowattheure à
13 l'intérieur de cette balise-là. Dans d'autres cas,
14 quand c'est mature ou c'est plus facile d'accéder à
15 une mesure, les coûts sont moindres. Ce sont des
16 stratégies à différents niveaux et on le fait pas
17 par moyenne, on n'a pas cette information, on ne
18 pourra pas transmettre cette information spécifique
19 que vous demandez là.

20 (15 h 05)

21 Q. **[277]** O.K. Je n'ai pas d'autres questions, Madame
22 la Présidente. Merci pour vos efforts, mesdames.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci, Maître Gertler. Alors, ça termine l'audience
25 aujourd'hui. On va poursuivre avec le contre-

1 interrogatoire du panel d'Hydro-Québec Distribution
2 avec... Est-ce que ça vous irait, Maître Gertler...
3 Maître Neuman? Bien oui, on commence avec vous
4 demain matin.

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :
6 Maître Hotte aussi, je pense.

7 LA PRÉSIDENTE :
8 Elle n'a pas de questions.

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :
10 O.K.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :
12 Je suis le porte-parole de maître Hotte qui m'a
13 demandé de vous faire savoir qu'elle n'avait pas de
14 questions. Mais, moi, j'en ai.

15 LA PRÉSIDENTE :
16 Oui. Le contraire nous aurait étonné. Maître
17 Cardinal, est-ce que vous avez un commentaire?

18 Me AMÉLIE CARDINAL :
19 Oui. Bien, en fait, justement aux fins des
20 questions de la Régie de demain, on aurait un
21 document supplémentaire à déposer. Donc, ça serait
22 la cote A-0137, si ma mémoire est bonne. C'est en
23 fait un extrait d'une évaluation de transformation
24 du marché pour les thermostats électroniques muraux
25 pour plinthes électriques datée du vingt et un (21)

1 décembre deux mille seize (2016).

2

3 A-0137 : Extrait d'une évaluation de
4 transformation du marché pour les
5 thermostats électroniques muraux pour
6 plinthes électriques datée du 21
7 décembre 2016

8

9 LA PRÉSIDENTE:

10 C'est bon. Excellent! Alors bonne soirée! À demain
11 matin. On avait prévu débiter à huit heures trente
12 (8 h 30). Est-ce que c'est possible demain matin
13 donc huit heures trente (8 h 30)? C'est bon?

14 Excellent!

15 AJOURNEMENT

16

17

18

19 RIOPEL GAGNON LAROSE & ASS,

20 Sténographes officiels